

# RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone de protection spéciale MASSIF DU MONT VALIER

> FR7312003 Département de l'Ariège





Juillet 2010

## Document d'Objectifs de la ZONE DE PROTECTION SPECIALE

## «Massif du Mont Valier » Site FR7312003

## **DOCUMENT DE SYNTHESE**

Validé en comité de pilotage le 06/07/2010

## Réalisé par « Office National des Forêts »



Bureau d'Etudes des Pyrénées Centrales

# Document d'Objectifs de la

### **ZONE DE PROTECTION SPECIALE**

## «Massif du Mont Valier » Site FR7312003

#### LISTE MEMBRES COPIL MASSIF DU MONT VALIER

- > Représentants de l'État et des établissements publics de l'État (siègent à titre consultatif) :
  - M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
  - M. le directeur départemental des territoires,
  - Mme la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,
  - M. le délégué départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
  - M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.
- > Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements :
  - M. le conseiller général du canton d'Oust,
  - M. le conseiller général du canton de Castillon,
  - M. le maire d'Arrien-en-Bethmale,
  - Mme le maire de Bethmale,
  - M. le maire de Bonac-Irazein,
  - M. le maire de Les Bordes sur Lez,
  - M. le maire de Couflens,
  - Mme le maire de Seix.
  - M. le maire de Sentenac d'Oust,
  - M. le président de la communauté de communes du Castillonnais,
  - M. le président de la communauté de communes du canton d'Oust,
  - M. le président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises.
- > Représentants des organismes consulaires, des propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le site :
  - M. le président de la chambre d'agriculture.
- > Représentants de concessionnaires d'ouvrages publics et gestionnaires d'infrastructures :
  - M. le directeur d'EDF Énergie Midi-Pyrénées.

- Représentants des organisations professionnelles et d'organismes exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme :
  - M. le président du groupement pastoral d'Arreau,
  - M. le président du groupement pastoral de Haute Serre,
  - M. le président du groupement pastoral de Soulas,
  - M. le président du groupement pastoral de Trapèche,
  - M. le président du groupement pastoral du Taus,
  - M. le président de l'A.I.C.A. du Castillonnais,
  - M. le président de l'A.C.C.A. de Seix,
  - M. le président de la société de pêche « le Cabillat du canton d'Oust »,
  - M. le président de la société de pêche « les riverains de Balamet »,
  - M. le président de l'association de pêche de Les Bordes sur Lez,
  - M. le président du comité départemental de la randonnée pédestre,
  - M. le président de l'office de tourisme du Castillonnais,
  - M. le président de l'office de tourisme des Vallées.
- Représentants d'organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel et d'associations agréées de protection de l'environnement :
  - M. le président du comité écologique ariégeois,
- M. le directeur du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

# Sommaire

SOMN	MAIRE	5
INTRO	ODUCTION	7
PREAM	MBULE	7
INVEN	NTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT	g
1. P	PRESENTATION GENERALE DU SITE	g
1.1.		
1.2.		
1.3.		•
1.5.	1.3.1. Géologie et pédologie	
	1.3.1.1. Géologie	
	1.3.1.2. Aperçu pédologique	
	1.3.2. Climatologie et hydrologie	
	1.3.2.1. Données climatiques	11
	1.3.2.2. Le réseau hydrographique	
	1.3.3. Analyse paysagère du site	
	1.3.4. La végétation	
	1.3.4.1. Coévolution de la forêt et de l'homme	
1 1	1.3.4.2. Etages et séries de végétation (voir carte des milieux)	
1.4. 1.5.		
1.5.	1.5.1. La Direction Départementale des Territoires (DDT)	
	1.5.1. La Direction Departementale des Territoires (DDT)	
	1.5.3. Conseil Régional de Midi-Pyrénées	
	1.5.4. Le Pays Couserans	
	1.5.5. Le Parc Naturel Régional d'Ariège	
	1.5.6. L'Office National des Forêts (ONF)	
	1.5.7. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	19
	1.5.8. Les Projets en cours	
	1.5.8.1. Réserve Naturelle du Milieu Souterrain	
	1.5.8.2. L'approche forêt patrimoine	
1.6.	· · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1.6.1. Les zonages écologiques	
	1.6.1.1. Réserve de Chasse et Faune Sauvage du Mont Valier	
	1.6.1.2. Zone de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)	
1.7.		
2. D	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	
2.1.		
	2.1.1. Espèces de la directive «Oiseaux» présentes sur le site	
	2.1.2. Les habitats naturels	
	2.1.3. Les espèces animales d'intérêt communautaire	
2.2.	·	
۷.۷.	2.2.1. Méthode employée pour effectuer les inventaires	
	2.2.2. Méthode employée pour la cartographie	
2.3.		
3. D	DIAGNOSTIC HUMAIN	
3.1.		
3.2.		
3.3.		
	3.3.1. Agriculture et pastoralisme	
	3.3.1.1. Les activités pastorales	
	J.J. ±.E. INGLUIC UCJ IIIIICUA ULIIJCJ	

	3.3.1.3.	Organisation du pastoralisme	31
	3.3.1.4.	L'activité pastorale aujourd'hui	32
	3.3.1.5.	Les unités pastorales présentes sur le site	33
		La transhumance	
		Les activités agricoles	
		ivités sylvicoles	
		Gestion forestière	
		Surfaces boisées (représente 30 % du site soit 3 200 ha)	
		ivités cynégétiques	
		Réserve domaniale de Chasse et de Faune Sauvage	
	3.3.3.2.	Hors Réserve	
	3.3.4.	Activités piscicoles	37
		Territoires domaniaux	
	3.3.4.2.	Territoires communaux et privés	
	3.3.5.	Cueillette des myrtilles et ramassage des champignons	38
		Territoires domaniaux	
	3.3.5.2.	Territoires communaux et privés	
	3.3.6.	Activités sportives et touristiques	39
		Les infrastructures	
	3.3.6.2.	Types d'activité et répartition de la fréquentation	40
	3.3.6.3.	Les projets touristiques	41
	3.3.7.	Autres activités	
		Météorologie	
	3.3.7.2.	Activités hydroélectriques	42
	3.3.7.3.	Activités minières	42
	3.3.7.4.	Habitations	42
ENIEL	IX ET OBJE	CTIFS DE GESTION	ΛZ
	JA EI ODJE	, 11 5 5 2 5 2 5 1 5 1 5 1 5 1 5 1 5 1 5	
4. [	DEFINITION	DES ENJEUX	43
	_		
4.1		ECOLOGIQUES ET HIERARCHISATION PATRIMONIALE	
		le l'état de conservation des habitats et des espèces	
1		r les habitats et les espèces	
4.2	. ENJEUX	HUMAINS	46
4.3	. INTERAC	TIONS ENJEUX ECOLOGIQUES ET ENJEUX HUMAINS	47
LEC A	CTIONS		F1
LES A	CHONS		
5. L	F PROGRA	MME D'ACTION	51
5.1	. FICHES A	CTION	51
5.2	. TABLEAU	DE SYNTHESE	77
5.3	. CALEND	RIER PREVISIONNEL DES MISES EN ŒUVRE DES ACTIONS	79
5.4	. CHARTE	Natura 2000	81
CONC	CLUSION		89
GLOS:	SAIRE		91
LICTE	חבל כוכו בנ	ET ABREVIATIONS	0.4
LISTE	DES SIGLES	ET ADREVIATIONS	
			-
BIBLIC	OGRAPHIE.		95
ANNE	XES		99
6. (	CARTOGRA	PHIE	99
7. F	FICHES ESPI	CES	105
8. (	CAHIERS DE	S CHARGES DES ACTIONS	165
8.1	CALIEDO	DES CHARGES DES ACTIONS AGRICOLES.	165
		S CHARGES DES ACTIONS AGRICOLES	
_ გ.კ	CAHIER DES	CHARGES DES ACTIONS NON AGRICOLES ET NON FORESTIERES	23/

## Introduction

#### **Préambule**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

#### Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive «Habitats» du 21 mai 1992;
- zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive «Oiseaux» du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit «document d'objectifs». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site. Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

## Inventaire et analyse de l'existant

## 1. Présentation générale du site

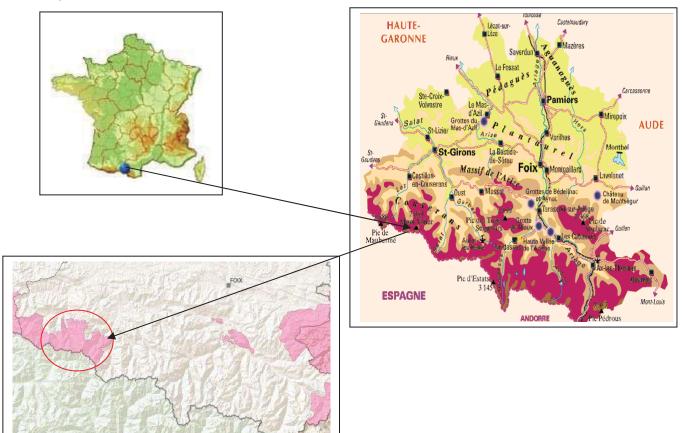
## 1.1. Localisation et contexte général

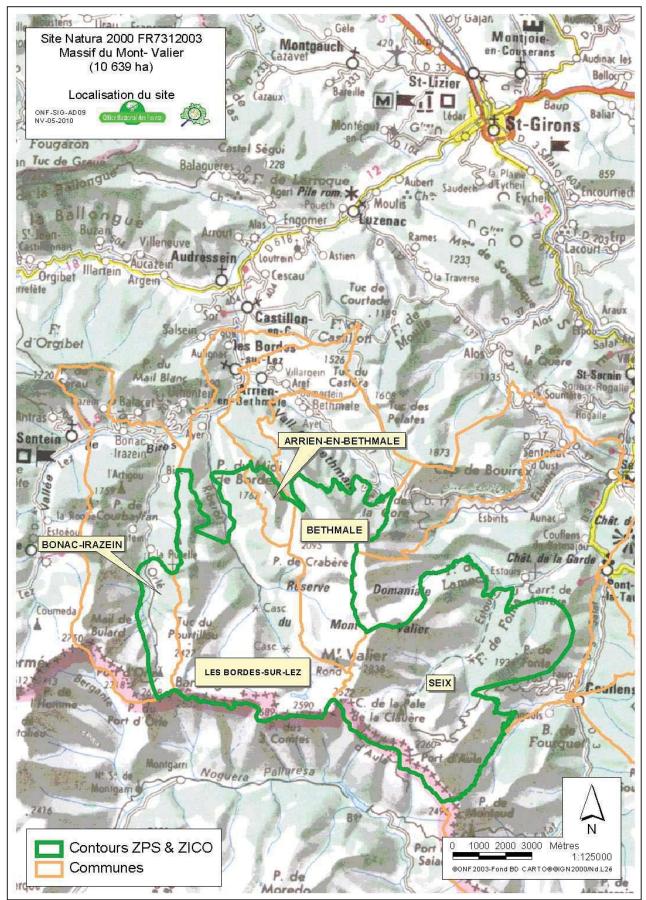
Le Site Natura 2000 FR7312003 «Massif du Mont Valien» se situe au centre de la chaîne des Pyrénées, dans le département de l'Ariège en région Midi-Pyrénées. Ce site est localisé dans le Couserans, à l'ouest du département et concerne les communes de Bonac-Irazein, Les Bordes-sur-Lez, Bethmale, Arrien-en-Bethmale et Seix. Les communes de Couflens et Sentenac d'Oust sont limitrophes.

## 1.2. Périmètre du site

Le site occupe une surface de **10 639 ha** et comprend le versant est de la Vallée d'Orle, la vallée du Ribérot, l'amont de la vallée d'Estours, le Massif du Mont Valier jusqu'au versant ouest de la vallée d'Angouls. Il s'échelonne de 675 m à 2 838 m d'altitude (Mont Valier).

La frontière avec l'Espagne délimite le site dans sa partie méridionale. A l'est, la délimitation suit le fond de la vallée d'Angouls et remonte jusqu'au col de Pause pour se prolonger sur une partie de la forêt de Fonta. A l'ouest, le site se termine par la forêt domaniale de Bonac jusqu'au Pic de Barlonguère, en passant par le Port de l'Esque.





Carte de localisation du site

## 1.3. Caractéristiques physiques

#### 1.3.1. Géologie et pédologie

#### 1.3.1.1. Géologie

Le territoire du site se trouve dans la zone primaire axiale des Pyrénées ou «Haute Chaîne Primaire». On y rencontre à l'affleurement des terrains paléozoïques ayant subit l'orogenèse hercynienne avant d'être mobilisés lors de l'orogenèse pyrénéenne ou alpine.

Au point de vue structural, on retrouve une disposition des couches en éventail avec un déversement sud et une orientation générale des structures est-ouest.

Les terrains y sont fortement affectés par la tectonique (compression nord-sud) avec notamment des plis de faible amplitude, un réseau dense de failles, des couches géologiques redressées. Dans le paysage, ceci se traduit par un relief très découpé.

Au niveau lithologique, on recense dans ces terrains hercyniens une alternance et une combinaison de faciès pelitiques, schisteux et calcaires; on peut citer pour mémoire les calcschistes Dévonien du Mont Valier.

Sur la partie ouest du site, ces terrains sont recoupés par le pluton granitique du Ribérot et son auréole métamorphique.

Les pentes sont généralement très raides et enherbées.

Pour plus d'informations, se reporter aux cartes géologiques au 1/50 000ème du BRGM:

- Aulus-les-Bains (n°1086), 1997
- Pic de Mauberné (n°1085), 1972.

#### 1.3.1.2. Aperçu pédologique

La grande diversité des conditions climatiques d'altitude, de pluviométrie, d'exposition, combinée à la nature plus ou moins calcaire ou acide du substrat fait qu'en théorie il existe une arande variabilité de sols.

En réalité, on s'aperçoit que si cette diversité existe bien, elle est assez localisée. D'une manière générale, les sols se résument à des rankers en altitude et à des sols bruns plutôt acides dans le reste du secteur. En versant sud, les sols sont souvent superficiels.

#### 1.3.2. Climatologie et hydrologie

#### 1.3.2.1. Données climatiques

Le climat spécifique de la région étudiée est montagnard de régime atlantique. Les précipitations sont généralement supérieures à 1 000 mm et il n'y a pas de déficit hydrique marqué sur l'ensemble de l'année. Ces conditions favorisent les essences ombrophiles de l'étage montagnard comme le Sapin et le Hêtre et privilégient le développement de la forêt jusqu'à 1 600 m. Les précipitations neigeuses débutent au mois d'octobre à partir de 1 200 m. L'enneigement moyen dure de novembre à avril. Les chutes de neige de printemps peuvent être fréquentes et abondantes et il est courant de voir subsister des secteurs enneigés au mois d'août, au dessus de 2 400 m, dans les zones exposées au nord.

Les températures moyennes sont relativement clémentes :  $11^{\circ}$  C entre 400 et 600 m et 7 à 8° C au-dessus de 1 000 m. Les risques de gel, au cours du printemps, sont cependant présents et peuvent être néfastes à la végétation et à la faune.

Deux types de vents sont dominants :

- le vent de nord-ouest qui provoque les plus longues pluies et de fortes chutes de neige printanières. Soufflant parfois en tempête, il peut occasionner d'importants chablis comme cela a été le cas lors de la tempête de la nuit du 7 au 8 février 1996, sur le massif de la côte.
- le vent du sud-est, ou vent d'Autan qui est souvent la cause d'un réchauffement brutal en toutes saisons, ce qui peut entraîner des situations de stress hydrique pour la végétation, ou encore déclencher des avalanches.

#### 1.3.2.2. Le réseau hydrographique

A cheval sur les versants est et ouest du Mont Valier, le site comprend la vallée d'Orle à l'ouest et la vallée d'Angouls à l'est. L'Orle et le ruisseau d'Angouls se jettent respectivement dans le Lez et le Salat, rattachés au bassin d'alimentation de la Garonne.

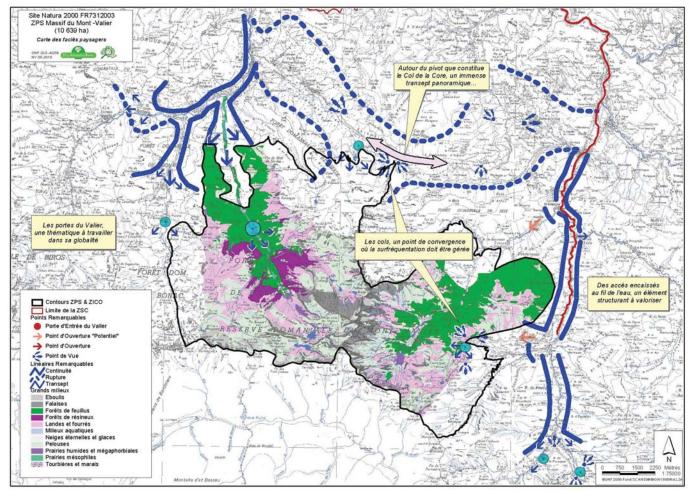
Du fait de la forte pente de l'ensemble du site et de la nature du substrat, on ne rencontre pratiquement pas de secteurs à sol hydromorphe. L'ensemble de l'hydrographie se résume à des cours d'eau de débit variable ainsi qu'à quelques lacs ou étangs.

Les cours d'eau sont très nombreux, cumulant une longueur d'environ 40 km. On compte 8 lacs naturels de montagne. Les étangs «Rond et Long» sont les plus vastes. Les étangs de petite superficie sont essentiellement en amont du Ribérot (Milouga, Arauech, Couzous, Etangs de la Montagnette), sauf Areau et Prat Matau qui sont sur le côté est du Mont Valier.

On peut rencontrer quelques secteurs suintants mais ils sont très peu répandus. De même, quelques petits névés existent dans des zones abritées à haute altitude. Rares sont ceux qui parviennent à passer l'été.

La brièveté des cours d'eau, ainsi que leur vitesse liée à la pente, font que la végétation s'en ressent et qu'il y a très peu de formations végétales propres aux milieux ripicoles, hydromorphes ou suintants.

#### 1.3.3. Analyse paysagère du site



Carte des faciès paysagers

De la diversité climatique évoquée précédemment découlent des paysages, eux aussi très variés, parmi lesquels on peut différencier trois grands ensembles :

- l'étage montagnard, composé essentiellement de Hêtre, essence favorisée au siècle dernier par le procédé des forges à la Catalane.
- l'étage subalpin, caractérisé par la présence de Pins à crochets et de Sapins qui s'interpénètrent dans une multitude de faciès en fonction de l'exposition, de la nature du sol et de l'intervention humaine.
- l'étage alpin, formé d'éboulis et d'espèces florales comme l'Androsace ou encore l'Anémone soufrée.

Le site est aussi très riche en faune sauvage. La réserve domaniale du Mont Valier abrite un nombre important d'animaux sauvages comme l'Isard, la Marmotte, le Gypaète barbu , le Grand Tétras, l'Aigle royal, le Desman des Pyrénées, la Barbastelle et bien d'autres.

Les nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire qui évoluent dans ce milieu sont à l'origine de l'éligibilité du site à la procédure Natura 2000.

Les paysages du Valier sont typiques de l'Ariège et sont façonnés presque exclusivement par l'élevage et l'exploitation forestière. Les fonds de vallée sont constitués d'anciens prés de fauche, destinés à obtenir du fourrage pour le bétail l'hiver. La baisse de cette activité agricole provoque l'envahissement progressif de ces prés, par la fougère notamment.

Ces prairies de fauche sont entourées de versants boisés, jusqu'à environ 1 500-1 600 m d'altitude, généralement non exploités.

Dans la partie la plus haute se trouve le domaine des estives, où l'arbre a cédé la place aux pelouses depuis plusieurs siècles et où le bétail passe environ 6 mois de l'année. Selon les zones et l'importance de la pression du bétail, ces prairies d'altitude sont envahies par des plantes sous-ligneuses telles que la Callune, pour évoluer vers des landes, symboles de la déprise agricole.

L'abandon de l'espace agricole dans cette région se traduit également par la présence massive de granges, cabanes et autres abris de bergers en ruine. L'ensemble du site est constellé de vestiges, souvent complètement immergés dans la forêt, qui montrent combien le milieu a dû être exploité autrefois.

#### 1.3.4. La végétation

#### 1.3.4.1. Coévolution de la forêt et de l'homme

A la fin de la dernière période glaciaire, le Pin sylvestre dominait sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Vers 5 000 ans avant JC, une phase de réchauffement et d'humidification du climat a entraîné la substitution de ce résineux à l'étage collinéen par des espèces thermophiles comme le Chêne, le Tilleul, le Frêne ou l'Erable. Dans le même temps, le Sapin remplace le Pin sylvestre à l'étage montagnard.

Le Hêtre n'est apparu dans les Pyrénées qu'à partir de 2 000-3 000 ans avant JC, grâce à l'anthropisation des zones de montagnes. En effet, le Hêtre a repoussé les autres espèces tant au collinéen qu'au montagnard, parallèlement aux phénomènes de déforestation causés par l'homme (JALUT, 1974 et 1988).

Cette exploitation intensive du massif forestier a permis de fournir du bois de chauffage et de construction, mais aussi d'alimenter les différentes industries (artisanat, tuileries et briqueteries, charbonnage et métallurgie (METAILIE, 1993)). Le pâturage et les techniques liées au pastoralisme, comme l'écobuage, ont contribué à l'abaissement de la limite supérieure de la forêt, sans compter les prélèvements liés à l'usage industriel et domestique. D'autre part, l'extension de l'agro-pastoralisme en fond de vallée, associée à l'utilisation domestique, ont provoqué l'élévation de la limite inférieure forestière. Il s'en est suivi un morcellement important du massif forestier, généralement exploité en taillis ou en taillis-sous-futaie, qui a favorisé, à l'étage collinéen, les Chênes pédonculés et pubescents et le Châtaignier au détriment du Hêtre et du Chêne sessile. A l'étage montagnard, les sapinières ont été remplacées par des hêtraies. Les sapinières et les hêtraies-sapinières restantes se sont vues acculées dans les zones difficiles d'accès, éloignées ou peu attractives d'un point de vue agro-pastoral. Le Pin sylvestre a disparu totalement de l'Ariège.

Cette disparition de la couverture forestière, parfois sur des versants entiers, a incité l'Etat à agir en réglementant l'exploitation et en limitant les droits d'usage. Cependant, cette tendance s'est inversée à la révolution industrielle du XIXe siècle, avec l'abandon des activités de charbonnage et la diminution des prélèvements liés aux usages domestiques. De même, dès le XXe siècle, la recolonisation de la forêt s'est poursuivie grâce à la déprise agricole et pastorale causée par l'exode rural.

L'état actuel du système agro-sylvo-pastoral pyrénéen peut se résumer en une mosaïque relativement désorganisée des unités paysagères suivantes (SUFFERT - CARCENAC, 1978) :

- espaces cultivés,
- espaces marginalisés ou à l'abandon (friches, landes, etc...),
- espaces forestiers,
- espaces pastoraux (principalement des estives),
- haute montagne.

Sur le site Vallée du Ribérot et Massif du Mont Valier, en raison des conditions rudes du milieu, la majorité des milieux forestiers sont laissés à leur évolution naturelle depuis au moins un demisiècle. Des interventions ponctuelles sont réalisées pour aider la recolonisation de la hêtraie par le Sapin (plantations, dégagements, ...) dans les zones les plus intéressantes pour le Grand Tétras, l'objectif étant de créer ou d'améliorer des sites d'hivernage.

1.3.4.2. Etages et séries de végétation (voir carte des milieux)

Les étages bioclimatiques présents sur le site correspondent aux étages collinéen, montagnard, subalpin et alpin.

#### Etage collinéen

Très marginal sur le site, il correspond aux prairies pâturées ou de fauche. Sur les parcelles en voie d'abandon, ces anciennes prairies se transforment peu à peu en landes à Fougère et taillis de Noisetier.

Ces milieux constituent des zones de chasse pour de nombreux rapaces : Bondrée apivore, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Hibou Grand-duc, Faucon pèlerin.

#### **Etage montagnard**

S'étageant de 800 à 1 500 m d'altitude, il comprend l'essentiel des peuplements forestiers du site. Les hêtraies pures sont majoritaires : hêtraie neutrophile, hêtraie sur calcaire, hêtraie acidiphile. Quelques sapinières sont situées vers le Ribérot. En bordure de cours d'eau, on rencontre de la chênaie-frênaie.

Ces habitats sont très appréciés du Grand Tétras, du Pic noir et de la Chouette de Tengmalm. La limite supérieure de la forêt est marquée par une frange de Bouleaux.

Au dessus de la forêt et dans la frange altitudinale avec l'étage subalpin, nous entrons dans le domaine des landes à Callune et à Genêt et des landes à Myrtille.

L'ensemble de ces biotopes a une importance considérable pour le maintien d'un bon nombre d'espèces animales dont certaines sont d'intérêt communautaire (Perdrix grise de montagne, rapaces...).

#### **Etage subalpin**

Cet étage est classiquement celui du Pin à crochets mais il est quasiment inexistant sur le site, en raison de l'action passée de l'homme sur la forêt. Toutefois, on peut observer quelques individus isolés, cantonnés sur les crêtes rocheuses, en forêt domaniale de Bordes uniquement.

Les landes et pelouses sont dominantes sur l'ensemble de cet étage dont l'altitude inférieure est située à 1 600 m pour les ombrées et aux alentours de 1 750 m en soulane. La limite supérieure est estimée à 2 200-2 300 m.

Le pâturage extensif est présent sur l'ensemble de l'étage et contribue depuis son origine au maintien de ces milieux riches en espèces.

Cet étage est donc régulièrement parcouru par les rapaces et notamment les grands rapaces tels que l'Aigle Royal, le Gypaète Barbu et le Vautour Fauve.

#### Etage alpin

La limite inférieure de cet étage se situe vers 2 200 m en versant nord et 2 400 m en versant sud.

Dans la partie supérieure de l'étage alpin, la neige fond tardivement dans les creux (dépressions, vallons). Dans ces combes à neige, on rencontre des formations végétales différentes selon la nature du substrat, calcaire ou siliceux.

Enfin, les falaises et éboulis sont très présents sur le site. La représentation cartographique plane rend mal compte de leur réelle importance.

Ces milieux constituent un excellent habitat pour le Lagopède alpin qui y trouve gîte et nourriture.

## 1.4. Principales activités présentes

A l'image de l'ensemble des communes du Couserans, celles des cantons d'Oust et de Castillon étaient très peuplées jusqu'au XXe siècle.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la population vivait (souvent fort mal) de l'agro-pastoralisme. Mines (fer, cuivre, plomb, tungstène, blende, galène), marbreries, usines de pâte à papier, fours à chaux, fruitières constituaient les principales activités industrielles du site.

Puis, la dureté des conditions de vie et le passage d'une économie quasi autarcique à une économie de marché ont favorisé l'exode rural. Parallèlement, la fermeture progressive des sites miniers à vidé les villages d'une grande partie de ses habitants. Le dernier site -la mine de tungstène de Couflens- a cessé ses extractions en 1986 (Tableau 1). Les cantons d'Oust et de Castillon ont connu alors plusieurs décennies de forte déprise.

Depuis les années 1980, ce territoire semble revivre grâce au tourisme qui se développe : villages de vacances, auberges, gîtes, campings et hôtels accueillent les touristes de passage.

Aujourd'hui, les maisons sont de nouveau ouvertes et occupées essentiellement par des résidents secondaires (Tableau 2) et la population des résidents permanents diminue toujours (Tableau 1). Malgré cela, le tissu économique se reconstitue progressivement avec l'installation récente d'exploitants agricoles et d'artisans. La réouverture de la marbrerie présente dans la vallée d'Estours permettra peut être la création de nouveaux emplois.

Commune	1982	1990	1999	2004/2007
Arrien-en-Bethmale	89	89	110	(111)
Bethmale	95	96	84	(83)
Bonac-Irazein		64	98	137
Couflens	260	70	63	80
Les-Bordes-sur-Lez	175	158	164	160
Seix	953	813	702	806
Sentenac d'Oust	98	98	97	89
Total 7 Communes	1 670	1324	1 220	Environ 1 466

**Tableau 1.** Evolution du nombre d'habitants pour les 7 communes du site Natura 2000 entre 1982 et 2007 (Source INSEE RP2008).

7 Communes	1990	1999
Résidences principales	602	611
Résidences secondaires	1 858	1 327

**Tableau 2.** Evolution du nombre de résidences principales et secondaires sur les 7 communes du site Natura 2000 entre 1990 et 1999 (*Source INSEE RP99*).

L'estimation ne peut pas être réalisée car les données de Bethmale et d'Arrien en Bethmale ne sont pas actualisées.

## 1.5. Principaux organismes concernés par le site

Le but de ces sous-parties est de faire une liste, non exhaustive, des principaux organismes pouvant prendre part à cette démarche. Pour chacun des organismes cités, une présentation brève sera faite. Ces structures peuvent être nationales comme intercommunales.

#### 1.5.1. La Direction Départementale des Territoires (DDT)

Sous l'autorité du Préfet, ce service assure, dans le domaine de l'environnement, la mise en œuvre des aides de l'Etat, de la Région et de l'Europe ainsi que l'instruction des dossiers de demandes de subventions. Par conséquent, cette structure reste notre interlocuteur principal dans la gestion des dossiers Natura 2000.

La DDT exerce des missions de contrôle et de police vis-à-vis des lois et règlements, en particulier en ce qui concerne le défrichement, les coupes en forêt privée, l'amendement "Monichon", les Plans Simples de Gestion, etc...

Elle a la responsabilité de la gestion des boisements ayant bénéficié de prêts sous forme de travaux ("contrats FFN"). Il existe encore dans le département des surfaces forestières significatives sous cette forme de gestion, notamment des groupements forestiers dits de «petits propriétaires».

Elle intervient également dans le dispositif de prévention des feux de forêts.

#### 1.5.2. Le Conseil Général de l'Ariège

Les principales compétences du Conseil Général sont :

- l'aide sociale.
- la voirie,
- l'éducation (collèges),
- la culture (archives et bibliothèques départementales, châteaux, musées...),
- le développement local (aides aux associations et aux communes),
- le développement des transports,
- les actions sociales,
- les aides pour le logement.

En Ariège, son Président est Monsieur Bonrepaux.

#### 1.5.3. Conseil Régional de Midi-Pyrénées

De nouvelles compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement ont été confiées ou transférées aux Conseils Régionaux. Après le Grenelle de l'Environnement et dans le cadre de «la pleine optimisation du processus de décentralisation», ces derniers ont par la voix de l'Association des régions de France (ARF) publié le 6 décembre 2007 un «Livre blanc des régions sur le développement durable», dans lequel est proposé que les régions aient un rôle de coordinateur et chef de file en matière d'environnement.

En septembre 2009, le gouvernement a engagé une réforme des collectivités territoriales qui prévoit la suppression des conseillers régionaux et généraux qui seront remplacés par des conseillers territoriaux.

En Midi Pyrénées, il est présidé par Monsieur Malvy.

#### 1.5.4. Le Pays Couserans

Le Pays est une structure rassemblant les acteurs locaux d'un même bassin de vie pour mutualiser les moyens humains et financiers afin de favoriser l'émergence et la coordination de projets de développement durable.

En ce sens, le Pays est le partenaire et l'interlocuteur local privilégié de l'Union Européenne, de l'État, de la Région et du Département avec lesquels il met en place la politique de développement local au travers d'un document fondateur : la «charte de Pays». Elle exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que les solidarités réciproques entre la ville centre et l'espace rural. Le Pays est donc l'échelon approprié pour imaginer et concrétiser un projet durable pour le Couserans.

Au travail depuis 1997, le Pays Couserans a été reconnu officiellement le 05 avril 2002. Il est constitué de huit Communautés de Communes regroupant 95 communes (30 000 habitants) et est présidé par Monsieur Murillo.

Le syndicat de Pays appuie les procédures d'aides aux porteurs de projet pour les actions de développement, l'amélioration de l'habitat, les projets d'économie solidaire, la charte forestière ...

Sur le site, ce sont les Communautés de Communes du Castillonais et celle du canton d'Oust qui le représentent.

#### 1.5.5. Le Parc Naturel Régional d'Ariège

Le Parc Naturel Régional d'Ariège, présidé par Monsieur Rouch, couvre une superficie d'environ 2 500 km² et regroupe 145 communes du Couserans, du Volvestre, de la Vallée de la Lèze, du Séronnais, du Val d'Ariège et du Vicdessos. Il a été créé en 2009.

La totalité du site Natura 2000 du Massif du Mont Valier est incluse dans le périmètre du projet de PNR.

Le Parc prône un développement économique basé sur la valorisation et la préservation de son patrimoine en favorisant des actions de protection de la faune et de la flore, en participant à la restauration du patrimoine rural, en préservant les paysages, en développant les énergies renouvelables et en encourageant les économies d'énergies, en valorisant les forêts, en éduquant les gens, en participant à la promotion des produits locaux et en développant le tourisme durable.

Son action repose sur une Charte qui a été adoptée par les collectivités locales (communes, Département, Région) et qui fixe ses objectifs et ses moyens d'actions. Géré par les collectivités grâce à un "Syndicat mixte "qui lui est propre, le Parc n'a pas vocation à règlementer, ne contraint pas, mais au contraire agit par engagement volontaire et par conviction. La devise des Parcs régionaux étant : "Convaincre plutôt que contraindre".

#### 1.5.6. L'Office National des Forêts (ONF)

L'ONF est l'opérateur local de ce site Natura 2000. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle de l'Etat et plus précisément du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) et du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Il a succédé en 1966 à l'Administration des Eaux et Forêts, créée en 1291 par Philippe Le Bel. L'ONF est, donc, l'héritier de huit siècles de gestion forestière.

C'est dans le cadre d'une politique forestière nationale définie par le législateur que la mise en valeur et la protection de la forêt sont reconnues d'intérêt général. La gestion et l'équipement des forêts de l'Etat constituent, aux termes de la loi, les missions fondamentales de l'ONF.

L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt bois et le développement des territoires.

#### 1.5.7. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Le Directeur Général de l'ONCFS, M. Poly, est représenté par un Délégué régional sud-ouest, M. Fouquet. L'ONCFS a plusieurs missions qui sont les suivantes :

- La réalisation d'études, de recherches et d'expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- La surveillance de la faune sauvage et l'application de la réglementation relative à la police de la chasse et de l'environnement,
- L'appui technique à l'Etat pour l'évaluation de l'état de la faune sauvage ainsi que le suivi de sa gestion, l'élaboration des orientations régionales ainsi que l'évaluation des documents de gestion de la faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses habitats.
- L'organisation matérielle de l'examen du permis de chasser et la tenue du fichier national cynégétique.

#### 1.5.8. Les Projets en cours

#### 1.5.8.1. Réserve Naturelle du Milieu Souterrain

En août 2008, l'Etat a envisagé le classement ou l'extension de 8 nouvelles Réserves Naturelles nationales d'ici 2010, dont la réserve souterraine de l'Ariège (La Gazette des communes, 25/08/2008). Ce projet de Réserve Naturelle est la première application de la politique qu'il conviendrait de mener pour une protection adaptée des habitats et des espèces souterraines : à ce titre, la Réserve Naturelle éclatée de l'Ariège pourrait servir de référence nationale pour ce type de projet.

Le but est également de couvrir l'ensemble des types d'habitats souterrains en Ariège, en ne se limitant pas aux seules grottes, et de prendre en compte un échantillon représentatif des espèces protégées, souterraines strictes ou n'utilisant le milieu souterrain que durant une partie de leur cycle vital. Au total, 23 sites ont été sélectionnés ; ils sont concentrés en majorité dans la moitié occidentale de l'Ariège (Couserans), la plus riche de ce point de vue et la mieux connue. Les cavités présentes sur le Valier y seraient incluses.

#### 1.5.8.2. L'approche forêt patrimoine

«Forêt patrimoine» vient dans la continuité du projet «Grands Sites Forestiers», qui était une démarche volontaire et novatrice initiée en 1997 par l'ONF et l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement) et associait l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, associations, groupements pastoraux...). Le but du projet «Grands sites Forestiers» était de permettre la valorisation des forêts remarquables au niveau régional.

«Forêt patrimoine» est un projet porté par l'ONF, qui reprend ses objectifs à un échelon national. Le site du massif du Mont Valier a été retenu comme l'un des trois sites pilotes nationaux (avec la forêt de Fontainebleau et les forêts périurbaines de Rouen) de la démarche «Forêt Patrimoine» que la Direction Générale de l'ONF a initiée pour la période 2007-2011, dans le cadre du projet d'établissement découlant du contrat Etat-ONF.

Les forêts domaniales comprennent beaucoup de sites emblématiques à haute valeur patrimoniale, culturelle et touristique. L'Office National des Forêts, à qui l'Etat a confié la gestion, souhaite faire connaître et valoriser ce patrimoine au travers d'une politique de «Forêt Patrimoine».

La présente charte donne les fondements de cette politique que l'ONF entend mener en liaison étroite avec les collectivités.

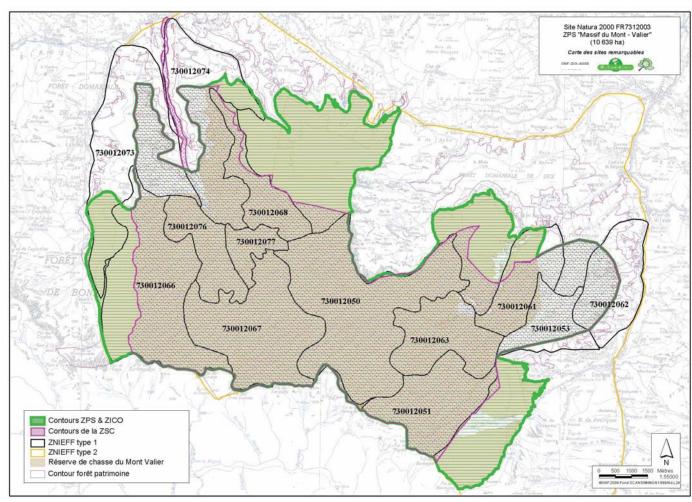
- 1. L'ONF crée un label «Forêt Patrimoine», pour valoriser le patrimoine forestier.
- 2. «Forêt Patrimoine» doit être un réseau de forêts domaniales françaises synonyme de biodiversité, paysages, éléments culturels ou sylvicoles, patrimoine social.
- 3. «Forêt Patrimoine» doit contribuer au développement de l'écocitoyenneté.
- 4. «Forêt Patrimoine» doit faire partie intégrante d'un territoire. L'accueil du public, la préservation et la mise en valeur du patrimoine forestier doivent être au cœur de ce projet, tout en y intégrant l'ensemble des autres fonctions et usages qui s'y exercent.
- 5. Les projets de valorisation, établis pour chaque forêt en fonction de sa tonalité propre et des enjeux repérés, respectent, voire renforcent le caractère et l'esprit des lieux.
- 6. La gestion forestière, via l'aménagement forestier, fait partie du projet et contribue à sa dimension économique et patrimoniale.
- 7. «Forêt Patrimoine» constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion des milieux, de gestion sylvicole adaptée aux enjeux.
- 8. Le pilotage du projet, de la décision à sa réalisation, s'adapte au contexte local. Il s'appuie toujours sur des partenariats et sur une concertation formalisée. Un pilote unique assure la coordination du projet.
- 9. Le projet partagé comprend un plan stratégique, une charte des valeurs, un programme d'actions et un plan de financement.
- 10. Sur chaque «Forêt Patrimoine», un système de suivi et d'évaluation est institué.
- 11. Le label (la marque déposée) «Forêt Patrimoine» consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation.

Les forêts domaniales concernées par le site Forêt Patrimoine Valier sont :

- La forêt domaniale de Seix,
- La forêt domaniale de Bethmale,
- La forêt domaniale de Bonac,
- La forêt domaniale de Bordes sur Lez.

## 1.6. Statuts de protection, inventaires

#### 1.6.1. Les zonages écologiques



Carte des zonages écologiques

#### 1.6.1.1. Réserve de Chasse et Faune Sauvage du Mont Valier

La Réserve Domaniale de Chasse du Mont Valier a été créée en 1937 pour la protection et la reconstitution du gibier de haute montagne (Isard, Grand Tétras, Lagopède) dont la destruction inconsidérée a mis en péril l'avenir de la chasse dans les montagnes ariégeoises. Plusieurs arrêtés ont donné un statut particulier à cette réserve. Le dernier arrêté préfectoral du 19-09-2006 renouvelle pour une durée de 6 ans le statut de Réserve de Chasse et Faune Sauvage du Mont Valier.

Cette réserve qui fait partie intégrante du site Natura 2000 (ZPS), a une surface de 9 300 ha et est gérée par l'ONF.

#### 1.6.1.2. Zone de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)

Le site Natura 2000 est entièrement inclus dans la Z.I.C.O. de l'Union Européenne MP03 «Vallée des Melles, cols d'Aouéran et d'Artigascou, Mont Valien», qui porte sur une surface de 44 000 ha. Les oiseaux inscrits à l'inventaire de la Z.I.C.O. ne sont pas tous nicheurs sur le site Natura 2000. Parmi les 12 espèces d'oiseaux étudiées, sont nicheurs sur le site :

- l'Aigle royal,
- la Bondrée apivore,
- le Circaète Jean-le-Blanc,
- le Grand Tétras,

- le Lagopède alpin,
- la Perdrix grise des montagnes,
- le Pic noir,
- le Gypaète barbu,
- le Faucon pèlerin.

Ne sont pas nicheurs mais présents sur le site :

- le Milan royal,
- la Vautour fauve.

La Zone de Protection Spéciale s'appuie sur une partie de ce périmètre.

1.6.1.3. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.) Le territoire du site Natura 2000 comporte également de nombreuses Z.N.I.E.F.F., décrites en 1989 (Tableau 3). L'ensemble de ces Z.N.I.E.F.F. couvre tout le territoire de la Réserve de Chasse et de Faune sauvage.

ırt			
urf. Ia)	Intérêt faunistique	Intérêt floristique	Intérêt écologique et paysager
250	Isard, Grand Tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise des montagnes, Aigle royal, Gypaète barbu. Zone d'alimentation du Vautour fauve. Données de présence sporadique d'Ours.	Flore calcicole de montagne ; Polystichum Braunii dans les forêts exposées au nord ; Diphasium alpinum sur les pâturages.	Zones karstiques, lacs, névés, parois rocheuses, tourbières.
20	Isard et Grand Tétras.		Hêtraie pure.
10	Isard et Grand Tétras.		Hêtraie pure.
03	Isard, Grand Tétras, Euprocte.		Hêtraies. Une des rares sapinières du secteur.
B4	Isard, Grand Tétras (hivernage), Euprocte. Zone de présence potentielle de l'Ours.	Polystichum Braunii.	Hêtraie-sapinière.
210	Isard et Grand Tétras. Zone de chasse de l'Aigle royal.	Lys Martagon.	Chênaies-hêtraies formant un vaste ensemble favorable à l'Ours. Hêtraies pures.
61	Isard et Grand Tétras. Une donnée de présence de l'Ours en 1986.	Parois rocheuses en partie haute avec flore typique.	Hêtraie. Sapinière (rare dans le massif).
30	Isard et Grand Tétras. Une donnée de présence de l'Ours certaine en 1978. Zone de chasse de l'Aigle royal.		Parois rocheuses et vallons suspendus.
20	Lagopèdes, grands rapaces Présence de l'Ours signalée dans les années 70.	Flore des hautes montagnes calcaires (Geranium pyrenaicum, Oxytropis pyrenaicum).	
67	Isard, grands rapaces, Lagopède, Euprocte.		Succession de barres rocheuses, étangs.
	23		

Eléments de classement en Z.N.I.E.F.F.

23 Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003

ırf.	Eléments de classement en Z.N.I.E.F.F.						
la)	Intérêt faunistique	Intérêt floristique	Intérêt écologique et paysager				
54	Isard, Perdrix grise.						
76	Isard, Marmotte, grands rapaces, Lagopède		Parois rocheuses, zones humides et lacs.				
500	Isard, Marmotte, grands rapaces, Lagopède, corvidés nicheurs, Tichodromme échelette.	Plantes endémiques (Saxifraga practermissa, Rhapunticum cynaroïdes, Pedicularis rosea) et typique de milieux en mouvement (Crepis pigmaea, Galium cometerhizon).	Haute montagne calcaire et schisteuse. Une des randonnées les plus connues d'Ariège.				
61	Isard, Marmotte, grands rapaces, Lagopède, Niverolle. Zone de passage occasionnel de l'Ours.	Aquilegia pyrenaïca, Geranium cinereum, plantes de haute montagne calcaire, plantes d'éboulis (Crepis pygmea) ou rares comme Dethawa tenuifolia ou esthétiques peu communes comme Campanula speciosa, Saxifraga media ou Draba pyrenaïca.	Hautes montagnes calcaires.				
39	Isard, Marmotte, grands rapaces, Lagopède, Perdrix grise. Zone de passage occasionnel de l'Ours.	Ranunculus gouanii, Salix reticula,					

d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) présentes sur le territoire du site Natura 2000 du Massif du Mont Valier.

Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003

## 1.7. Le foncier : répartition par grand type de propriété

La majorité du site est propriété privée de l'Etat. En effet, 90 % du territoire est domanial alors que 10 % des terres sont privées ou communales.

Le non domanial correspond à des parcelles communales contenant des pelouses pâturées et quelques terrains privés dans la vallée du Ribérot. Une partie du fond de vallée d'Estours et l'enclave de l'Abrech appartiennent à la commune de Seix.

Le territoire domanial est divisé en forêts domaniales grevées de droits d'usage qui furent accordés par un Jugement Souverain de la Réformation du 27 juillet 1668 et confirmés à la suite d'une instance judiciaire par un Arrêt de la Cour Royale de Toulouse du 26 mars 1834. Ces droits d'usage concernent le bois et le pâturage.

Forêt Domaniale	Communes usagères
Seix	Seix.
Bethmale	Bethmale, Arrien-en-Bethmale, Arret, Ayet, Samortein, Tournac, Villargien.
Bordes sur Lez	Arrout, Audressein, Bordes, Castillon, Cescau, Engomer, Salsein, Sor.
Bonac	Bonac-Irazein.

**Tableau 4.** Communes bénéficiant des droits d'usage des forêts domaniales sur le site "Massif du Mont Valier".

## 2. Diagnostic écologique

## 2.1. <u>Liste des habitats et espèces cités dans le FSD</u>

L'habitat d'une espèce est défini par les conditions physiques et biotiques dans lesquelles cette espèce se maintient à l'état spontané. Les caractéristiques biogéographiques (type de sol, étage altitudinal, climat...) et la faune et flore associées définissent de manière conjointe et indissociable ces habitats.

#### 2.1.1. Espèces de la directive «Oiseaux» présentes sur le site

CODE	FCDEOE	D11	Disc History	C 1:	C	C 1:	CITEC/CEE	12.4.
CODE	ESPECE	Protection	Directive	Convention	Convention	Convention	CITES/CEE	Liste
		nationale	Oiseaux	Berne	Bonn	Washington		rouge FRANCE
A072	Bondrée apivore							FRANCE
A0/2	Pernis apivorus	N° 1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 2	Annexe C 1	_
A074	Milan royal	11 1	7 IIII CAC I	7 THIORE Z	7 THIORE 2	7 THIORE Z	7 THIORE C. I	
1 70/4	Milvus milvus	N° 1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 2	Annexe C 1	_
A073	Milan Noir	11 1	74111070 1	71111020 2	74111070 2	71111070 2	71111000 0 1	
70/0	Milvius migrans	N° 1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 2	Annexe C 1	
A076	Gypaète barbu	11 1	74111070 1	71111020 2	74111070 2	71111070 2	71111000 0 1	Е
1 7070	Gypaetus barbatus	N° 1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 2	Annexe C 1	espèce en
	0,600.00.00.00.00	., .	7	7	,	7 2	7	danger
A078	Vautour fauve							R
	Gyps fulvus	N° 1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 2	Annexe C 1	espèce rare
A080	Circaète Jean-le-Blanc							
	Circaetus gallicus	N° 1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 2	Annexe C 1	-
A082	Busard Saint-Martin							
	Circus cyaneus	N°1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 2	Annexe C 1	à surveiller
A091	Aigle royal							R
AUYI	Aguila chrysaetos	N° 1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 2	Annexe C 1	espèce rare
A103	Faucon pèlerin	IN I	Alliexe I	Alliexe 2	Alliexe 2	Alliexe 2	Allilexe C I	R
AIUS	Falco peregrinus	N° 1	Annexe I	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 1	_	espèce rare
A108	Grand Tétras	IN I	Annexe I	ATTIONE 2	ATTIONE 2	Alliexe	_	espece raie
AIOO	Tetrao urogallus	N° 3	Annexe II 2	Annexe 3	_	_	_	_
	aquitanicus	chasse	7 THICKE II Z	7 THIORE 3				
A215	Grand-duc d'Europe	CHOSSE						R
1 /12.0	Bubo bubo	N° 1	Annexe I	Annexe 2	_	Annexe 2	Annexe C 1	espèce rare
A223	Chouette de	.,	7	7		Annexe 2	Annexe A	00 0000100
/	Tengmalm	N° 1	Annexe I	Annexe 2	-	7 2	7 11 11 10 7 10 7 1	-
	Aegolius funereus							
A236	Pic noir							
	Dryocopus martius	N° 1	Annexe I	Annexe 2	-	-	-	-
A280	Monticole de roche							
	Monticola saxatilis	N° 1	Annexe I	Annexe 2	-	-	-	-
A282	Merle à plastron							
	Turdus torquatus	N° 1	Annexe I	Annexe 2	-	-	-	-
A338	Pie-grièche écorcheur	N° 1						espèce en
	Lanius collurio		Annexe I	Annexe 2	-	-	-	déclin
A346	Crave à bec rouge			_				
	Pyrrhocorax	N° 1	Annexe I	Annexe 2	-	-	-	-
	pyrrhocorax							
A407	Lagopède alpin	-1-	Annexe I	A				
	Lagopus mutus	chasse	Annexe II 1	Annexe 3	-	-	-	-
	pyrenaïcus		Annexe III 2					
A415	Perdrix grise des	-l:	Annexe II 1	A 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10				
	Pyrénées  Pordiv pordiv	chasse	Annexe III 1	Annexe 3	-	-	-	-
	Perdix perdix							
	hispanensis							

**Tableau 5**. Liste des 19 espèces susceptibles d'être présentes sur le site du Mont Valier. Ces espèces sont présentées sous forme de fiches, dans la partie concernant les résultats des inventaires.

#### 2.1.2. Les habitats naturels

L'identification des habitats naturels présents sur le site a été réalisée dans le cadre de la directive «Habitats» et s'est appuyée sur la typologie «Corine biotopes». Le tableau ci-dessous décrit l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.

CODE N2000	LEGENDE	Surf. (% du site)	
■ P	Pelouses et prairies		
6140	Pelouses siliceuses pyrénéennes à Gispet	5,20	
6170	Pelouses à Laîche sempervirente	2,31	
	Pelouses des crêtes à Elyne	0,69	
6210	Pelouses dominées par le Brachypode penné	5,47	
6230*	Pelouses à Canche flexueuse	0,66	
6410	Zones humides à Molinie bleuâtre	0,25	
6430	Mégaphorbiaies	0,30	
6520	Prairies de fauche	0,52	
- Lo	andes	24,17	
4030	Landes montagnardes à Myrtille	1,33	
	Landes à Callune et Genêt	9,35	
4060	Landes à Rhododendron	12,95	
5130	Formations à Genévrier	0,54	
• Fo	orêts	7,16	
9120	Hêtraie acidiphile	4,16	
	Hêtraie calcicole	2,22	
9430	Forêts de Pin à crochets à Rhododendron	0,66	
	Forêts de Pin à crochets des soulanes pyrénéennes	0,11	
	Reboisement de Pin à crochets	0,01	
• EI	boulis, falaises, grottes	11,10	
8110	Eboulis siliceux	4,28	
8130	Eboulis calcaires	2,85	
8210	Falaises calcaires	2,32	
	Falaises siliceuses	1,65	
	Grottes non exploitées par le tourisme	_	

**Tableau 6.** Liste des habitats d'intérêt communautaires décrits par l'Annexe I de la directive «Habitats» présents sur le site Natura 2000, surfaces et représentativité. L'habitat suivi d'une astérisque (\*) est dit prioritaire.

#### 2.1.3. Les espèces animales d'intérêt communautaire

Espèce	Code EUR15
Le Desman des Pyrénées	1301
Le Grand Rhinolophe	1304
Le Petit Rhinolophe	1303
Le Petit Murin	1307
La Barbastelle	1308
Le Minioptère de Schreibers	1310
Le Lézard des Pyrénées	1995
*La Rosalie des Alpes	1087*

**Tableau 7.** Liste des espèces animales d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire et prioritaire (précédés d'un astérisque\*) rencontrées sur le site Natura 2000 du Massif du Mont Valier.

#### 2.1.4. Les autres espèces animales

Sans dresser une liste exhaustive de l'ensemble des espèces faunistiques remarquables présentes sur ce site, nous pouvons néanmoins citer :

- <u>L'Isard</u> (*Rupricapra pyreneaica*) : espèce phare de la Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage du Mont Valier, sa survie n'est actuellement plus menacée.
- <u>L'Ours brun</u> (*Ursus arctos*) : le site est régulièrement fréquenté par les individus réintroduits.
- <u>La Genette des bois</u> (Genetta genetta) : espèce assez courante en Ariège.
- <u>Les Chiroptères</u>: de nombreuses espèces, différentes des espèces de la directive «Habitats», ont été recensées.
- Les oiseaux (hors directive): sur le site sont présents l'Epervier d'Europe, l'Autour des Palombes, le Faucon crécerelle, la Chouette hulotte.
  De nombreux passereaux ont également été observés: Tichodrome échelette, Pipit spioncelle, Traquet motteux, Accenteur alpin, Rouge-queue noir, Cincle plongeur, Hirondelle des rochers, Bergeronnette des ruisseaux, Grive litorne, Grive musicienne, Venturon montagnard, Pic vert, Pic épeiche et Niverolle alpine.
- <u>Amphibiens et reptiles protégés</u>: sur les 31 espèces indigènes connues en Ariège, 15 sont présentes sur le site dont 13 totalement protégées. Aucune menace ne semble peser sur ces espèces souvent très abondantes (Salamandre dont on trouve fréquemment les larves dans les ruisselets, Triton palmé dans les mares et les ornières, Vipère aspic sur toutes les soulanes, ...). L'espèce la plus remarquable est l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), endémique des Pyrénées et typique des cours d'eau de montagne.

## 2.2. <u>Méthodologie générale et méthodologie de terrain</u>

#### 2.2.1. Méthode employée pour effectuer les inventaires

Avant d'effectuer les inventaires de terrain, l'ONF a fait une synthèse bibliographique. Ce site a été très étudié par le groupe technique du Mont Valier, constitué des forestiers de la réserve du Mont Valier et de personnes extérieures. Leurs nombreux écrits ont permis de fonder des bases de travail solides, la mise au point de techniques d'inventaire efficaces a permis d'être opérationnel rapidement. D'autres ouvrages comme l' «Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées», «Les rapaces nicheurs de France», «Le guide des rapaces diurnes», «Le guide pratique : principales méthodes d'inventaire et de suivi de la biodiversité (RNF)»... ont complété nos connaissances sur les espèces et leurs habitats. Un pré-inventaire des habitats potentiels a pu être réalisé grâce à l'existence des fiches habitats de la ZSC et les cartographies présentes dans les comptes-rendus de la Réserve du Mont Valier.

Il est cependant important de souligner que l'ensemble des données fournies dans ce document provient d'observations issues des inventaires 2008/2009/2010. Ces renseignements ont été reportés sur des fiches de prospection sur lesquelles sont mentionnées la date, l'heure, les conditions météorologiques, les conditions d'observation, le parcours effectué par l'oiseau, son comportement et le mode d'observation employé. Par ailleurs, une carte associée à cette fiche permet de localiser l'observation et la trajectoire de l'oiseau.

#### 2.2.2. Méthode employée pour la cartographie

À l'aide des fiches de prospection, toutes les observations ont été répertoriées, géo-référencées et décrites. Chacune des observations a été digitalisée puis renseignée dans le système d'information géographique (SIG) de l'ONF. Il apparaît un nuage de points qui correspond à l'ensemble des observations que nous avons pu effectuer sur le terrain.

Le regroupement des données par espèce permet d'en déduire l'habitat correspondant.

La localisation des aires des grands rapaces ne sera révélée qu'en cas de nécessité ou sur demande auprès de la structure animatrice.

L'utilisation du SIG permet également le croisement de données avec d'autres types d'informations (équipements du site, répartition du foncier, données de la directive «Habitats»…) déjà intégrées dans les tables de données.

## 2.3. Résultats d'inventaires

Les résultats de l'ensemble de nos inventaires sont reportés dans une base de données, qui nous a permis de réaliser les cartes annexées aux fiches oiseaux. Chaque donnée y est géo-référencée, datée et commentée. Il est important de noter que le Journal Officiel ne mentionnait pas la présence du Crave à bec rouge, de la Pie-grièche écorcheur, ni du Busard Saint-Martin qui ont pourtant été observés. Les inventaires, nous ont donc permis d'affiner nos connaissances sur les espèces fréquentant le site.

Pour connaître, en détail, ces résultats, reportez vous aux cartographies, sur lesquelles sont représentés les points contacts et les habitats potentiels.

La base de données quand à elle sera transmise en annexe du document de compilation, car certaines données sont confidentiels.

## 3. Diagnostic humain

## 3.1. <u>Méthodologie utilisée</u>

Pour réaliser le diagnostic des activités humaines, nous nous sommes appuyés en grande partie sur le diagnostic présent dans le DOCOB de la directive «Habitats».

Ce diagnostic a été réactualisé grâce :

- à la connaissance des agents de l'ONF présents sur les différentes parties du site,
- à des données bibliographiques,
- à la rencontre d'acteurs locaux lors de réunions en mairies, sur le site...

Par ailleurs, des sources d'information comme Internet ou les Offices de tourisme procurent de nombreux renseignements sur le site et les activités qui y sont développées.

### 3.2. Historique du site

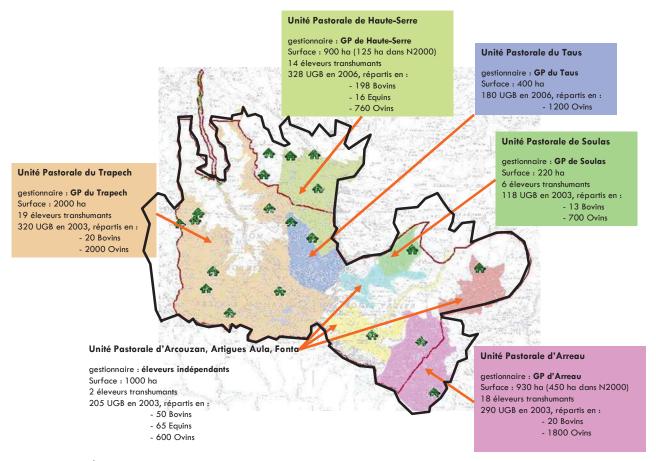
Concernant la zone d'étude, quatre temps forts peuvent être distingués :

- La première étape (entre 4 500 et 3 800 av J-C) correspond à l'installation des premiers agropasteurs dans les parties basses de la vallée. Celle-ci s'accompagne de déforestations localisées tandis que des excursions dans des zones d'altitude sont probables.
- La deuxième étape (entre 3 300 et 2 900 av J-C) est marquée par la colonisation du milieu montagnard. Elle se traduit par une augmentation des pratiques pastorales, tant au niveau des vallées qu'en altitude. Les déboisements de cette période entraînent le clairièrage des espaces forestiers.
- La troisième étape (Age du bronze) se caractérise par une extension des pratiques humaines à tout l'espace montagnard et s'accompagne d'importantes transformations de l'environnement. C'est durant cette période que s'organisent les espaces dévolus aux différentes pratiques : en bas de la vallée, un espace agraire ; dans les niveaux intermédiaires, des espaces pastoraux spécialisés ; au-dessus de la forêt, des zones pastorales d'altitude (estives). Concernant les peuplements forestiers, on assiste à une diversification des essences, liée principalement à l'action anthropique.
- La quatrième étape (du Moyen Age au 20e siècle), la plus intense, se caractérise par un essor des activités agro-pastorales et une exploitation maximale du milieu montagnard. Des défrichements culturaux et pastoraux, la conquête agricole des versants, le charbonnage et l'exploitation des forêts rythment la vie de ces vallées. Les vestiges des charbonnières sont présents dans toutes les forêts du site, au niveau des ruptures de pentes ou au niveau des replats. Il suffit de gratter la pellicule de terre pour trouver des restes de charbon. Par rapport à l'exploitation forestière, des témoignages (M. Anglade) et des écrits nous apprennent qu'une scierie hydraulique fonctionnait au-dessus de la cascade de Peyrelade. Les femmes redescendaient les planches dans la vallée (à pied) et ce jusqu'à la fin du 20e siècle.

## 3.3. Les acteurs et les activités

#### 3.3.1. Agriculture et pastoralisme

#### 3.3.1.1. Les activités pastorales



Carte: Activités pastorales sur la ZPS FR 7312003

Ces activités sont largement répandues sur le site Natura 2000 et sont considérées comme une activité de gestion du territoire.

Les éleveurs utilisent leur droit d'usage dans les différentes forêts domaniales. Des éleveurs non usagers sont aussi admis sur les terres domaniales par une autorisation de pâturage accordée par l'ONF.

#### 3.3.1.2. Nature des milieux utilisés

Le domaine pastoral d'altitude, appelé «estives», est situé au-dessus des zones d'habitation (1 200 à 1 500 m) et est utilisé en période estivale.

Des zones intermédiaires correspondent à des parcours d'intersaison situés au niveau ou légèrement au-dessus de la limite d'habitat permanent. Elles sont utilisées traditionnellement en début et fin de saison et sont des milieux à fort risque d'enfrichement.

#### 3.3.1.3. Organisation du pastoralisme

#### - Les groupements pastoraux

L'utilisation des pâturages a de plus en plus tendance à s'agencer sous la forme de groupements pastoraux correspondant à une Association (Loi 1901) d'éleveurs transhumant sur un même territoire, dans le but d'organiser la bonne gestion de ce territoire. Ces éleveurs exploitent chacun une zone bien précise et emploient en général un berger qui surveillent les bêtes de plusieurs propriétaires. Les bergers montent les troupeaux sur les estives au printemps et les redescendent en début d'automne.

En réalité, sur la zone Natura 2000, la moitié du bétail n'est pas gardée. Il pâture donc de façon diffuse, ce qui peut poser des problèmes au niveau de l'entretien des estives. Les animaux placés en estive sont des brebis, des vaches ou des chevaux.

#### Les éleveurs indépendants

Des éleveurs indépendants possèdent aussi quelques animaux placés en estive, non gardés, mais qu'ils passent voir régulièrement.

#### 3.3.1.4. L'activité pastorale aujourd'hui

Depuis 1960, on observe une nette diminution de la charge pastorale liée à la réduction des effectifs ovins et bovins. Au contraire, le nombre d'équins a augmenté, grâce aux primes pour l'agriculture en zone de montagne.

Les éleveurs usagers n'étant plus assez nombreux pour entretenir les terres, des éleveurs non usagers sont alors venus faire pâturer leurs troupeaux dans les estives domaniales.

Ce manque de fréquentation pastorale des estives n'est pas sans conséquence sur le milieu. Celles-ci sont d'abord envahies par la lande (Fougère aigle, Genêt, Rhododendron selon les conditions stationnelles), puis les milieux se ferment avec l'apparition d'arbustes puis d'arbres (Sorbier, Bouleau puis Hêtre, voire Epicéa et Sapin). Cette évolution ne peut être limitée que par une augmentation de la charge pastorale ou par des travaux d'entretien (débroussaillage ou écobuage contrôlé).

En 1992, une étude sur la valeur pastorale de l'estive d'Arreau a été réalisée. Le diagnostic pastoral a mis en évidence une sous-utilisation du potentiel fourrager, surtout dans les zones de basse altitude (embroussaillement, boisement).

### storales présentes sur le site

Soulas	Artigue	Arcouzan	Fonta	Taus	Haute Serre	Trappech	Herechet le Lazie	Bonac- Vallée d'orle
223	433	200	380	408	720 dont 124 dans le site	2000	331	Ce GP a été créé
GP Soulas	Eleve	eurs indépend	ants	GP du Taus	GP de Haute- Serre	GP du Trappech	Eleveurs indépendants	en 2009 et est
1		2		1	2	17	Ś	Présidé
5		0		5	3	2	Ś	par
700		600		1030	525	2000	300	Monsieur
13		50		0	74	20	0	Estrémé (p.gs
0		65		0	3	0	0	(pas d'informa
1		0		0	0	1	0	tion pour
1		1		1	1	5	1	le
1				1		3		moment)
1				1	1	1 3		
1				1	•	1		
	Artigue-Aulo la zone de F Les bovins d'abord au déplacent d'Aula. D	et équins plateau d'Al ensuite vers lès mi-septe ans les zones	puis dans pâturent rtigue et se la Cabane embre, ils			Le troupeau passe par le col de Port en juin et se dirige vers Barlonguère en août. Il repart au col de Port en septembre.		

 Tableau 8. Les différentes unités pastorales présentes sur la ZPS FR7312003

\$33\$ Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003

Le groupement pastoral de Bonac/vallée d'Orle ne venant pas pâturer sur le versant est de la vallée d'Orle, une autorisation de pâturage a été accordée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> octobre 2008, au groupement pastoral du Trappech. La durée de l'estive est évaluée à 15 jours et concerne 1 533 ovins.

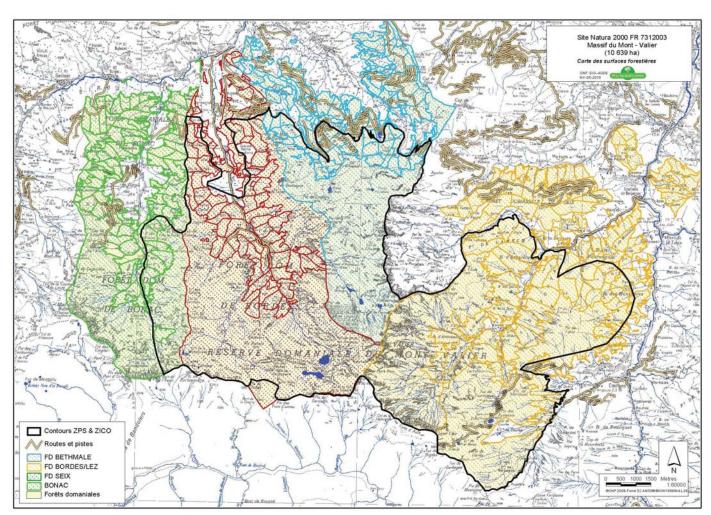
## 3.3.1.6. La transhumance

La transhumance en Couserans fait partie des rendez-vous incontournables sur le site. De plus en plus de monde y participe, que se soit dans le Haut Salat (au niveau de l'estive du Port d'Aula ou d'Aréou) ou en Bethmale (estives de Campuls ou d'Orle). La musique et les costumes traditionnels égaillent la fête, le tout autour d'un bon repas. Voila un bon moyen de faire découvrir à un public varié une petite partie de la vie des bergers (se renseigner au près des Offices de tourismes du secteur).

# 3.3.1.7. Les activités agricoles

En dehors des estives, les autres surfaces agricoles se limitent aux prairies de fauche situées dans les vallées, en périphérie du site. Les prairies les moins accessibles ne sont plus fauchées. Les autres le sont toujours, mécaniquement.

# 3.3.2. Activités sylvicoles



Carte des surfaces forestières

# 3.3.2.1. Gestion forestière

La majorité du territoire du site Natura 2000 appartient au domaine privé de l'Etat. Le milieu est alors géré par l'Office National des Forêts. Ce dernier élabore des aménagements précisant la gestion forestière de chaque forêt domaniale, pour une durée d'environ 15 ans. Dans le site, 4 forêts sont concernées : Bethmale, Bordes, Seix et Bonac.

L'aménagement prévoit différents types de séries précisant les objectifs déterminants de la gestion du milieu (tableau 11) :

Type de série	Objectif déterminant la gestion				
Série d'intérêt écologique général	Protection générale des milieux et des paysages ne nécessitant aucun acte de sylviculture				
Série d'intérêt écologique particulier	Conservation de milieux ou d'espèces remarquables				
Série de production, tout en assurant la Production ligneuse orientée vers des essent protection générale des milieux et des qualités définies					
Série de protection physique ou paysagère	Protection du milieu vis-à-vis des risques naturels identifiés d'ordre physique				
Série de protection physique ou paysagère et de production	Production ligneuse orientée vers des essences et des qualités définies Protection du milieu vis-à-vis des risques naturels identifiés d'ordre physique				

Tableau 9. Les différents types de séries

Le site Natura 2000 comporte peu de peuplements forestiers exploitables. Il fait davantage l'objet d'une valorisation écologique que d'une valorisation économique, via des études scientifiques, des suivis d'espèces animales...

Les zones en série de production sont limitées. Au contraire, les zones de série de protection sont nombreuses : aucune exploitation forestière n'est prévue, sauf à caractère cultural pour des impératifs principalement de protection physique (érosion, avalanche) et parfois biologiques (refuges ou zones de nourrissage d'animaux). Il est important de remarquer que malgré l'absence d'exploitation dans ces forêts, les espèces dites forestières ne sont pas en surnombre et leurs habitats parfois dégradés.

La majorité du territoire correspond aux séries d'intérêt écologique général ou particulier. Il s'agit essentiellement de pelouses d'altitude et de rochers.

La mise en application des modalités de l'aménagement est assurée sur le terrain par les agents et techniciens forestiers.

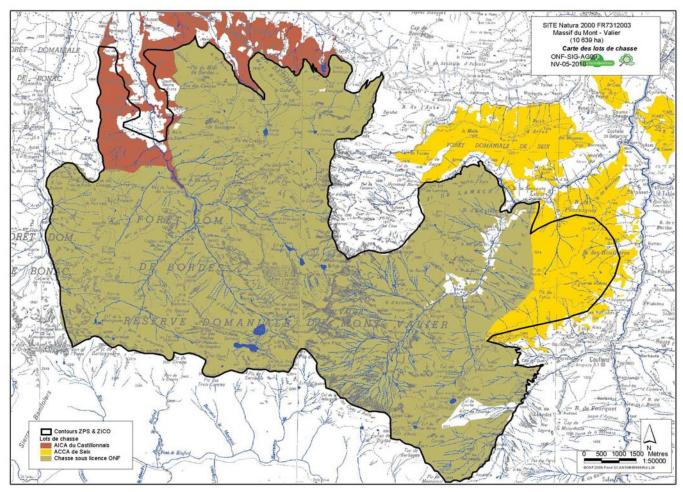
# 3.3.2.2. Surfaces boisées (représente 30 % du site soit 3 200 ha)

Les données présentées dans le Tableau 12 sont issues des aménagements des forêts domaniales de Seix, Bordes sur Lez, Bethmale et Bonac. Les données concernent uniquement les surfaces boisées ; les milieux ouverts ne sont pas comptés.

Occupation du sol	Pourcentage des différents milieux forestiers	Surface des	peuplements (ha)
		Sylviculture	Hors sylviculture
Hêtre	78,3 %	210,17	1 647,00
Sapin	7,7 %	2,80	44,14
Hêtre-Sapin	11,5 %	1,00	369,00
Pins	1,3 %	1,40	42,60
Autres feuillus	1,5 %		32,80
Total		215,37	2 135,54

**Tableau 10.** Surface et description des milieux boisés sur les forêts domaniales du site Natura 2000 FR7312003. Données issues des aménagements (ONF).

# 3.3.3. Activités cynégétiques



Carte des activités cynégétiques

Les activités cynégétiques diffèrent au sein du site Natura 2000, selon qu'elles se produisent à l'intérieur de la Réserve de Chasse ou non.

# 3.3.3.1. Réserve domaniale de Chasse et de Faune Sauvage

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2006 portant approbation de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage stipule que «tout acte de chasse est interdit en tout temps dans la Réserve ainsi constituée. Par dérogation à cette mesure, l'exécution d'un plan de chasse pour certaines espèces de grands gibiers pourra s'y exercer lorsqu'il est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et/ou agro-sylvo-cynégétiques.»

Depuis 1993, l'ONF propose sur le territoire de la Réserve du Mont Valier un type de chasse à l'approche de l'Isard bien particulier. Un agent forestier accompagne un ou deux chasseurs et choisit avec eux l'animal à tirer. Ce mode de chasse à l'Isard est une «chasse sous licence guidée» et permet de chasser dans un lieu où toute approche nécessite souvent plusieurs heures. Ce type de chasse est très apprécié, notamment des personnes qui ne sont pas propriétaires dans les communes avoisinantes et qui, de ce fait, ne peuvent chasser sur ces montagnes. Cette activité ne se déroule pas sur la totalité du territoire de la Réserve, mais bien sur les zones où elle ne contrarie pas les activités déjà présentes (pastoralisme, randonnée, études scientifiques...). De même, le rôle de la Réserve cynégétique du Mont Valier étant entre autre de servir de réservoir pour les lots de chasse périphériques, les prélèvements doivent rester faibles. Actuellement, le taux d'attribution de plan de chasse est voisin de 2,5 %, à comparer au taux de 15 % appliqué dans les terrains domaniaux hors Réserve. Ainsi, en 2007, sur les 43 isards octroyés au plan de chasse, 34 ont été prélevés.

Depuis 1997, l'O.N.F. propose des activités de chasse à l'arc sur le territoire de la Réserve. Ce type de chasse, autorisé depuis peu en France, attire quelques adeptes, venus parfois de loin (USA).

Mais il reste, compte tenu des difficultés d'approche de ce type de gibier à des distances très faibles (moins de 20 mètres), très marginal : 1 à 2 animaux par an.

# 3.3.3.2. Hors Réserve

## 3.3.3.2.1. Territoires domaniaux loués à des particuliers

L'O.N.F propose le plan de chasse qui est ensuite discuté en commission d'attribution des plans de chasse, sous la présidence de M. le Préfet du département.

Les agents O.N.F. contrôlent également les prélèvements effectués et surveillent le braconnage.

Le secteur est concerné par deux lots de chasse:

# • Le Lot de Fonta (n° 39) dans la forêt domaniale de Seix

Ce territoire est loué à l'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée) de Seix.

Plan de chasse 2007	Chevreuil	Isard	Perdrix
Attribué	18	25	5
Réalisé	12	25	0

Tableau 11. Plan de chasse pour la saison 2007/2008, pour le lot de Fonta en FD de Seix.

### • Le Lot n° 7 dans les forêts domaniales de Bethmale et de Bordes.

Ce secteur est loué à l'A.I.C.A. (Association Intercommunale de Chasse Agréée) du Castillonnais regroupant une vingtaine d'A.C.C.A. La chasse est réalisée de fin septembre à octobre pendant environ 4 week-ends.

Plan de chasse	Chevreuil	Isard
Attribué	13	6
Réalisé	11	6

**Tableau 12.** Plan de chasse pour la saison 2007/2008, pour le lot 7 des FD de Bethmale et Bordes.

# 3.3.3.2.2. Territoires communaux ou privés

La chasse est exercée par l'A.I.C.A. du Castillonnais ou par l'A.C.C.A. de Seix selon les secteurs du site Natura 2000. Un plan de chasse est établi par la Fédération de Chasse de l'Ariège.

Cette période de chasse correspond à 10 jours par an où l'Isard, le Grand Tétras, la Perdrix Grise de Montagne et le Lagopède alpin sont principalement chassés. Le prélèvement du Sanglier porte sur la saison de chasse entière. Elle n'est pas soumise à un plan de chasse.

# 3.3.4. Activités piscicoles

De nombreux étangs et rivières parsèment le site Natura 2000, ce qui en fait un territoire de choix pour la pêche.

Les cartes délivrées par les A.A.P.P.M.A. (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de la Fédération de l'Ariège donnent droit à leur détenteur de pêcher librement sur toute l'étendue du domaine piscicole propre à chacune des A.A.P.P.M.A.

Sur le site Natura 2000, plusieurs associations gèrent le domaine piscicole.

### 3.3.4.1. Territoires domaniaux

L'O.N.F. a la gestion de la pêche mais loue cette activité à la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture de l'Ariège. La location comprend :

- 5 plans d'eau : Milouga, Arraouech, Cruzous, Rond, Long et Montagnette,
- tous les cours d'eau.

La Fédération s'occupe de l'alevinage (en truite Fario essentiellement environ tous les 2 ans dans les étangs) et de la police de la pêche, conjointement à l'O.N.F.

La Fédération de pêche loue à l'ONF les étangs d'Arreou et de Prat Matau, classés en Réserve et non pêchés, en raison d'études spécifiques sur la croissance des poissons, menées par ces deux organismes.

Malgré la qualité du territoire, les pêcheurs ne sont pas très nombreux. Seuls ceux connaissant bien le secteur montent pêcher dans les étangs les plus hauts. Mais le nombre de pêcheurs randonneurs semble en augmentation. Les étangs de Milouga et d'Arraouech sont beaucoup plus fréquentés que ceux de Cruzous, Rond et Long et Montagnette.

Tous les ruisseaux sont pêchés.

# 3.3.4.2. Territoires communaux et privés

La Fédération de Pêche de l'Ariège gère ces territoires.

Dans l'Ariège, le domaine piscicole privé représente environ 95 % des rivières présentant un intérêt pour la pêche. Ce domaine piscicole privé a été mis, en général, à la disposition des Associations. Toutefois, il existe actuellement des Sociétés de pêche privées détentrices des droits de pêche.

# 3.3.5. Cueillette des myrtilles et ramassage des champignons

### 3.3.5.1. Territoires domaniaux

Les landes à Myrtille présentent une faible superficie. La cueillette des baies est assez répandue mais se concentre sur une courte période : juillet, début août. Cette cueillette est à but familial, et ne peut être à objectif commercial sans l'autorisation de l'ONF sur les territoires domaniaux. Les quantités ramassées doivent donc être en relation avec cette obligation. Le secteur du Col de la Core est très prisé. Il en est de même au niveau du Col de Pause.

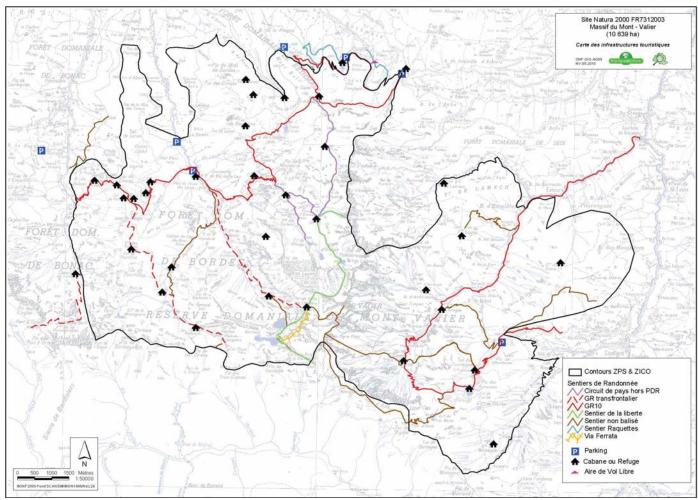
Le ramassage des champignons est pratiqué dans les chênaies-hêtraies et dans les hêtraies, de la fin de l'été au début de l'hiver. La quantité de champignons ramassés est réglementée à 3 kg maximum par personne.

Dans les deux cas, l'ONF gestionnaire peut décider d'autoriser la cueillette et le ramassage de plus grosses quantités, à condition que les ramasseurs paient les produits prélevés.

# 3.3.5.2. Territoires communaux et privés

Chaque propriétaire a le choix de la réglementation adoptée.

# 3.3.6. Activités sportives et touristiques



Carte des infrastructures du site FR 7312003

La Réserve Domaniale du Mont Valier est bien connue et appréciée depuis longtemps. L'accueil du public y est donc important compte tenu de la qualité des paysages et des diverses activités possibles.

3.3.6.1. Les infrastructures

3.3.6.1.1. Les accès

Il est possible d'accéder au site Natura 2000 par plusieurs routes:

# A l'est du site :

Une route part de Couflens jusqu'au Col de Pause où les voitures peuvent se garer. Elle se poursuit par une piste, fermée à la circulation, qui est utilisée par les pastoraux et les forestiers.

## Au nord

On peut accéder au site par la vallée d'Estours, par le Col de la Core ou par la piste qui part du Lac de Bethmale vers le cirque de Campulls. La dernière portion, fermée à la circulation, est utilisée par les pastoraux et les forestiers.

## • A l'ouest :

La route goudronnée passant par Ayer jusqu'au parking du Ribérot correspond à la seule voie de circulation motorisée autorisée au public à l'intérieur du site. Une autre route partant de Sentein atteint Elye, où existe le parking de la pucelle.

# 3.3.6.1.2. Les sentiers

Les sentiers sont nombreux sur le site. Dans le secteur ouest, des passerelles ont été installées pour franchir les cours d'eau en toute facilité.

Le site est traversé par deux chemins de Grande Randonnée : le GR 10 et le GR transfrontalier. Des sentiers de petite randonnée, balisés en jaune, sont également matérialisés sur le secteur. On compte également de nombreux sentiers non balisés. Les communes et l'ONF entretiennent régulièrement ces voies.

# 3.3.6.1.3. Une liaison terrestre, Via Ferrata

Il existe une liaison terrestre entre l'Etang Long et le refuge des Estagnous. Elle correspond à un itinéraire balisé de haute montagne, sécurisé avec une main courante. Il s'agit d'un cheminement pédestre de faible dénivelé se développant sur une longueur de 1 700 m.

# 3.3.6.1.4. Les cabanes et refuges

De nombreux refuges et cabanes sont implantés sur le site Natura 2000. Leur nombre est directement lié à l'étendue du site et aux difficultés d'accès. Historiquement utilisées par les pastoraux, ces bâtisses ont aujourd'hui plusieurs vocations :

- logement des bergers dont le troupeau se trouve en estive,
- logement de forestiers, de scientifiques,
- logement de clients des produits touristiques comme la chasse sous licence guidée,
- abri pour les randonneurs.

Le refuge des Estagnous est le seul à être gardé. Il est ouvert de juin à octobre et peut accueillir 60 personnes. Il est aujourd'hui le refuge de haute montagne d'Ariège le plus fréquenté.

Quelques cabanes ne sont plus fonctionnelles: la Cabane du Portillou a été emportée par une avalanche, la Cabane d'Arcouzan est en ruine (voir carte).

D'autres sont réhabilités ou en cours de réhabilitation : Cabane d'Espugues, de Bethmale, d'Arreou, d'Aula...

# 3.3.6.2. Types d'activité et répartition de la fréquentation

### 3.3.6.2.1. La randonnée pédestre

Le site est très fréquenté par les randonneurs pédestres du printemps à l'automne.

# Les circuits:

La pratique de la randonnée au Valier est très diversifiée: on trouve des itinéraires faciles (comme le GR 10) et des sentiers difficiles convenant aux personnes connaissant bien la montagne. Les petits marcheurs partent des aires de stationnement et se promènent dans un rayon de 500 mètres autour de leur véhicule. Pour les plus aventureux, les randonnées peuvent porter sur plusieurs jours grâce aux nombreux refuges et cabanes.

Le site est également un lieu privilégié pour les naturalistes car il renferme de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines sont peu communes, voire rares.

Quelques guides et accompagnateurs proposent des itinéraires. Ces randonnées durent de un à plusieurs jours et se font de manière sporadique, en fonction de la demande. Chaque année une manifestation "le chemin de la liberté" se déroule au mois de juillet en l'honneur de la libération de la seconde guerre mondiale. Un groupe de personnes, accompagné d'un guide, emprunte un sentier passant par la cabane des Espugues, l'étang de Cruzous, le Col de Pécouch, le refuge des Estagnous, les étangs Long et Rond, allant jusqu'au col de la Clauere.

# La fréquentation :

La fréquentation par les randonneurs est surtout concentrée sur la période estivale et n'est pas égale sur l'ensemble du territoire.

La Vallée du Ribérot est la plus fréquentée. Elle constitue le principal chemin d'accès au Mont Valier (point culminant de la Réserve) et au refuge gardé des Estagnous.

Le Col de Pause, le Col de la Core et l'aire située avant la barrière sur la route forestière du Mount Ner à Bethmale constituent les seules zones de stationnement en altitude (1 500 m) dans le site Natura 2000. Ils sont le point de départ de nombreuses randonnées. La piste du Port d'Aula est notamment très visitée. Ces chemins sont carrossables, et permettent donc à des personnes n'ayant pas le pied sûr en montagne ou aux familles ayant des enfants de pouvoir marcher et profiter du paysage en toute sécurité. Durant la période estivale, il est possible d'y observer 25 à 30 véhicules.

La Vallée de Bethmale et la Vallée d'Estours sont un peu moins fréquentées.

Il est important de signaler que de nombreux randonneurs et promeneurs parcourent le site accompagnés de leur chien. L'O.N.F. a décidé de les tolérer, maintenus toutefois en laisse afin de ne pas déranger la faune et le bétail.

Le bivouac est également admis sur le site.

# 3.3.6.2.2. Ski de randonnée, ski de fond, raquettes

Durant la période hivernale, on note quelques randonneurs (très occasionnels) à skis de randonnée ou de fond, en raquettes au niveau du Port d'Aula, du Valier, de Barlonguère et dans la zone de la cabane des Espugues. Le relief accidenté du Valier ne permet de pratiquer ces sports que sur des zones restreintes.

## 3.3.6.2.3. Via Ferrata: liaison terrestre Refuge des Estagnous - Etang Long

Cet itinéraire doit être exclusivement utilisé par des randonneurs équipés d'un matériel de sécurité (baudrier, longes, casque).

## 3.3.6.2.4. Randonnée à cheval

Un parcours équestre transfrontalier est mis en place du village d'Estours au Port d'Aula, empruntant une partie importante du GR 10.

### 3.3.6.2.5. VTT

Quelques personnes pratiquent la randonnée à VTT sur la piste du Port d'Aula.

# 3.3.6.2.6. Escalade

Au cap de Pouech, deux voies d'escalade sont empruntées. La face est du Mont Valier est également utilisée par les grimpeurs.

# 3.3.6.2.7. Spéléologie

Elle est pratiquée vers le col de Portillou et à la grotte d'Espugues, par des spéléologues amateurs ou professionnels, locaux ou étrangers.

# 3.3.6.2.8. Activités aériennes

Le parapente est très rarement pratiqué sur le site car il n'existe pas d'espace de décollage aménagé. Quelques avions de tourisme et des planeurs parcourent la zone.

# 3.3.6.2.9. Activités aquatiques

Il existe quelques équipements de canyoning au ruisseau de la Peyralade. Toutefois, aucune convention entre l'ONF et la FFME ne réglemente cette pratique.

### 3.3.6.3. Les projets touristiques

# 3.3.6.3.1. GR transfrontalier

Un second GR transfrontalier devrait être balisé entre le refuge des Caussis, les étangs Long et Rond, le pic de la Pâle de la Clauere.

# 3.3.6.3.2. Aménagement du secteur «Col de Pause - Port d'Aula»

La piste du Port d'Aula et le Col de Pause sont des secteurs actuellement très fréquentés. Un parking se trouve au niveau du Col de Pause à une altitude de 1 530 m environ. Il est relativement mal intégré au paysage et constitue de plus un point d'intrusion des véhicules dans le site Natura 2000.

La solution la plus appropriée semble être celle de la création d'un ou de plusieurs petits parkings en contrebas dans des lacets. Cette création ne nécessiterait que peu de terrassement et serait nettement mieux intégrée dans le paysage. En outre, ces parkings seraient situés en bordure mais à l'extérieur du

site. L'accueil du public au niveau du Col de Pause en serait amélioré et les conditions de randonnée jusqu'au Port d'Aula optimisées.

# Le projet prévoit :

- au niveau du Col de Pause :
- l'aménagement d'une aire de départ qui comprend une aire d'accueil,
- la création d'un ou plusieurs petits parkings intermédiaires,
- la réalisation d'une liaison du premier parking au Col de Pause par un sentier,
- la création d'une aire de pique-nique,
- la mise en place de panneaux d'information.
- au niveau du sentier:
- le reprofilage du sentier entre l'aire d'accueil et le Col de Pause avec traitement des zones mouilleuses.

# 3.3.6.3.3. Le projet Retrouvance du Valier

L'ONF cherche à diversifier ses activités et se lance dans une valorisation touristique des espaces dont il a la gestion, en collaboration avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, syndicats mixtes de gestion des espaces naturels). Pour cela il s'appuie sur un patrimoine foncier et immobilier qui présente de forts intérêts

Le produit Retrouvance est un produit ancré territorialement qui valorise un patrimoine, joue une part importante dans l'éducation et la sensibilisation du public et apporte des retombées économiques directes pour les populations locales.

Ce projet sur le Valier propose un itinéraire de randonnée pédestre, de 7 jours et 6 nuits, avec hébergement dans des refuges forestiers réhabilités en gîtes d'accueil (de type gîte d'étape) et encadrement des randonneurs par des accompagnateurs. Le trajet prend son départ en Castillonnais, passe par le Haut-Salat et rejoint le Pallas Soubira, le Val d'Aran en Catalogne, puis retour côté français par la Vallée d'Orle. Ce projet devrait voir le jour en 2010.

# 3.3.7. Autres activités

# 3.3.7.1. Météorologie

Une station météorologique située au Port d'Aula ainsi qu'un pluviomètre au refuge des Caussis permettent de connaître régulièrement les conditions climatiques du secteur.

### 3.3.7.2. Activités hydroélectriques

Un barrage géré par E.D.F. est présent en aval du Ribérot. Une autre centrale hydroélectrique existe en vallée d'Estours.

# 3.3.7.3. Activités minières

Depuis fin juin 2008, le MAP (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) a donné un avis favorable au projet de réouverture de la marbrière d'Estours, en forêt domaniale de Seix. Ce site est confié à la SARL «Marble Stone Pyrénées». La DIREN a donné un avis sur le sujet, préconisant des mesures permettant de préserver les espèces faunistiques et floristiques présentes en périphérie de la zone d'exploitation. Cette exploitation se fera à ciel ouvert, pour une durée de 5 ans puis se poursuivra pour 15 ans en galeries souterraines.

### 3.3.7.4. Habitations

Dans la vallée du Ribérot, on compte de nombreuses habitations, rattachées principalement au hameau de Ayer (commune de Bordes). Quelques personnes habitent cette vallée de façon permanente alors que certaines maisons servent de résidence secondaire ou sont louées pour le tourisme. Une récente ligne électrique alimente la plupart de ces habitations.

La vallée d'Estours, très encaissée, accueille quelques maisons.

En montant jusqu'au Col de Pause, des habitations et des fermes sont présentes de part et d'autre de la route, jusqu'à l'entrée de la route forestière.

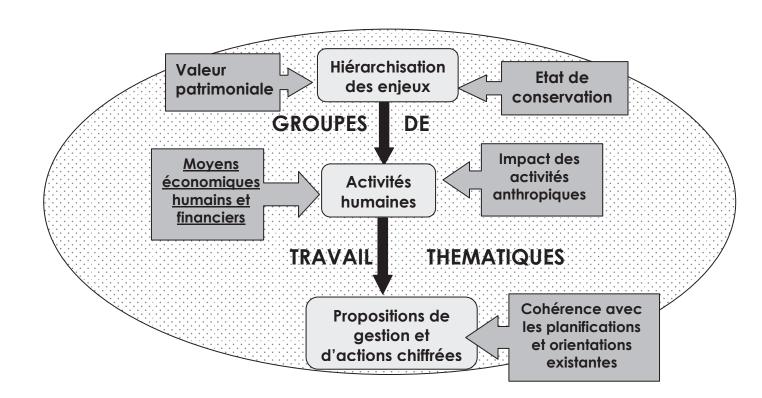
# Enjeux et objectifs de gestion

# 4. Définition des enjeux

# 4.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale

# Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

L'analyse de l'état de conservation des espèces et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire, l'étude des activités humaines qui s'exercent sur ces mêmes habitats permettent d'établir la liste des enjeux. Le croisement de données relatives aux caractéristiques écologiques des habitats (valeur patrimoniale, état de conservation...) avec celles relevant des activités humaines et de leurs impacts (négatif ou positif) réels ou potentiels, permet de définir l'importance de ces enjeux. Finalement, la définition des enjeux prend en compte l'état de conservation et le risque de dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire (dynamique naturelle ou impact des activités anthropiques). Enfin, elle évalue les possibilités de restauration et l'importance du maintien de l'habitat sur le site.



CODE	ESPECE	Etat de conservation de l'Habitat sur site	Abondance de l'espèce / surface	Importance du site pour l'espèce	Enjeux écologiques sur le site
A072	Bondrée apivore	Moyen	\$	Faible	Faibles
7072	Pernis apivorus	WOYCH	*	Taibio	T GIBICS
A073	Milan Noir	Moyen	Faible	Faible	faibles
7075	Milvius migrans		Taible	1 dibio	Taibles
A074	Milan royal	Moyen	Faible	Moyenne	Faibles
70/4	Milvus milvus	Wioyen	Taible	Moyerine	1 dibles
A076	Gypaète barbu	Bon	Forte	Forte	Forts
70/0	Gypaetus barbatus	BOIT	Torre	TONE	1 0113
A078	Vautour fauve	Bon	Forte mais ne nidifie	Forte	Forts
AU/6	Gyps fulvus	ВОП	pas	rone	FOIIS
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Bon	Faible	Moyenne	Forts
AUOU	Circaetus gallicus	БОП	raible	Moyenne	FOLIS
A082	Busard Saint-Martin	Bon	Faible	Mayanna	Mayana
AU62	Circus cyaneus	БОП	raible	Moyenne	Moyens
A 001	Aigle royal	D.o.o.	Forte	Forte	Forts
A091		Bon	гопе	Forte	FORTS
A 100	Aquila chrysaetos	D = v=	E - U- I -	1.4	F4-
A103	Faucon pèlerin	Bon	Faible	Moyenne	Forts
A 100	Falco peregrinus	Dava slava la casa da		Ft-	FI.
A108	Grand Tétras	Bon dans les zones	Moyenne	Forte	Forts
	Tetrao urogallus	retirées et dégradé			
4015	aquitanicus	sur zones fréquentées			
A215	Grand-duc d'Europe	Moyen	Faible	Moyenne	Moyens
	Bubo bubo				
A223	Chouette de Tengmalm	Bon mais peu de	Faible	Forte	Moyens à forts
	Aegolius funereus	données			
A236	Pic noir	Bon	Forte	Forte	Forts
	Dryocopus martius				
A280	Monticole de roche  Monticola saxatilis	Moyen à bon	Moyenne	Forte	Moyens
A282	Merle à plastron	Moyen (attention aux	Moyenne	Forte	Moyens
	Turdus torquatus	feux)	- / -		
A338	Pie grièche écorcheur	Moyen mais peu	Faible	Faible	Faibles
	Lanius collurio	représenté			
A346	Crave à Bec rouge	Bon	Forte	Forte	Forts
	Pyrrhocorax				
	pyrrhocorax				
A407	Lagopède alpin	Moyen à bon	Assez forte	Forte	Forts
71107	Lagopus mutus	moyerra berr	7 5302 10110	10110	1 3113
	pyrenaïcus				
A415	Perdrix grise des	Moyen à bon	Assez forte	Forte	Forts
74.0	Pyrénées	1410 7011 0 0011	7 13302 10110	10110	10113
	Perdix perdix				
	hispanensis				
	HISPULICUSIS				

Tableau 13. Liste des espèces aviaires de l'Annexe I de la directive «Oiseaux» et importance sur le site.

# Menaces sur les habitats et les espèces

Il est important de savoir qu'il est difficile de hiérarchiser ces menaces par ordre croissant car elles sont différentes en fonction de la zone où elles se trouvent.

# Les menaces anthropiques :

- le piétinement peut dégrader certains habitats fragiles ou occasionner l'écrasement d'œufs ou de poussins (Lagopède alpin, Perdrix grise des montagnes...)
- le pâturage est globalement très favorable au maintien des espèces. Cependant, certaines zones peuvent s'embroussailler et devenir moins propices aux rapaces (Aigle royal, Gypaète barbu, Circaète, ...) ou au contraire être trop pâturées et devenir moins favorables aux galliformes. L'équilibre parfait est très difficile à trouver (établir un compromis entre les acteurs locaux : éleveurs, naturalistes). Certains milieux ont tendance à se fermer, d'autres non. Des actions d'entretien de ces milieux ont été ciblées dans le DOCOB.
- les rapaces rupestres peuvent directement être dérangés par la présence de personnes pratiquant l'escalade ou la photographie.

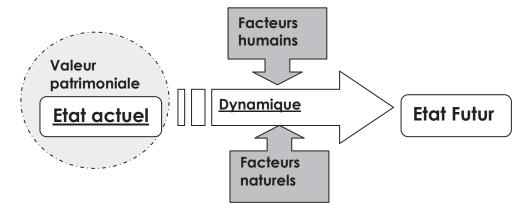
- en période de reproduction, le survol aérien, comme toutes les activités bruyantes, peut perturber les grands rapaces et conduire à l'abandon d'une aire, voire entraîner le désairage d'un jeune.
- l'utilisation de produits à forte rémanence occasionne des dégâts sur l'entomofaune. Les oiseaux s'intoxiquent indirectement en ingérant les insectes. Il est donc important de sensibiliser les éleveurs aux conséquences de l'usage de ces produits (une action est prévue dans le DOCOB).
- l'intoxication volontaire ou involontaire de certains oiseaux (en particulier les oiseaux charognards qui se nourrissent de carcasses empoisonnées).
- le tir, le braconnage d'oiseaux ou les collectionneurs d'œufs restent une menace pour certaines espèces.
- l'exploitation d'une forêt peut perturber certaines espèces si elle est pratiquée en période de nidification et/ou à proximité d'une aire. De plus, cette activité agit directement sur les habitats, en les fragmentant, en rajeunissant les peuplements, en diminuant la présence de gros bois, d'arbres sénescents ou à cavités. Une des actions financées par Natura 2000 sera de conserver ces arbres importants pour de nombreuses espèces (Pic noir, Chouette de Tengmalm, Grand Tétras...)
- la création de pistes permet à un large public d'accéder à des zones de sensibilité autrefois difficiles d'accès. Ce dérangement peut se traduire par la présence de skieurs, de promeneurs en raquettes, de randonneurs et/ou de leur chien, de chercheurs de champignons et de ramasseurs de myrtilles et peut avoir de réels impacts sur les espèces et leurs habitats (abandon progressif de certaines zones sur-fréquentées, dérangement en période d'hivernage ou de reproduction)
- les clôtures, lignes à hautes tensions, câbles aériens présentent de réels dangers de collision (blessures ou mort directe...)
- les feux sont une menace directe pour de nombreuses espèces nichant au sol (Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, Busard Saint-Martin, Monticole de roche, ....) et pour leurs habitats. Il est important de noter que le brûlage dirigé est une pratique courante dans les Pyrénées qui, si elle est pratiquée en dehors de la période (mi-avril, mi-septembre), peut permettre d'ouvrir des zones favorables aux rapaces. Si une action de brûlage est menée dans le cadre du DOCOB,
  - la zone devra être parcourue bruyamment juste avant le passage du feu pour faire fuir les oiseaux,
  - le brûlage devra être contrôlé et pratiqué sur de petites surfaces, pour offrir une mosaïque d'habitats,
  - la zone devra se situer à plus de 500 m à 1 000 m des aires de grands rapaces pour éviter d'incommoder ces derniers en période de reproduction. Si une aire de grand rapace est présente dans la zone à brûler, il est préférable de réaliser ces brûlages en fin d'année (de miseptembre à début novembre).

# Les menaces non anthropiques :

- la prédation est naturelle, mais agit sur l'ensemble de ces espèces. Les rapaces, certains mammifères (renards, mustélidés, sangliers, blaireaux, chiens errants...) prédatent les individus ou leurs œufs. A noter que les corvidés et renards sont liés à la présence de l'homme. Plus la zone est fréquentée plus ces prédateurs se développent. Il est important de noter que les cervidés (en plus d'animaux domestiques) peuvent dégrader des zones de nourrissage de certains oiseaux (Grand Tétras...). Les sangliers sont, depuis peu, observés en permanence sur les habitats utilisées par le Grand Tétras (y compris en hiver ou au printemps). Il est probable que cette espèce ai un impact non négligeable sur les couvées.
- le changement climatique (variations saisonnières) agit directement sur le succès reproducteur des oiseaux. Les grands rapaces dépendent de l'abondance en proies (cela nécessite des conditions climatiques favorables). Les galliformes sont très sensibles aux pluies de printemps (les mauvaises années, l'indice de reproduction est inférieur à 1).
- l'appauvrissement génétique peut intervenir sur certaines espèces de faible effectif. Si les populations ne sont pas interconnectées au niveau du site ou à l'échelle du massif, elles sont menacées de disparaitre (grands rapaces, galliformes...).

# 4.2. Enjeux humains

Les enjeux s'évaluent pour chaque habitat en fonction de différents facteurs schématisés ci-dessous.



Objectifs de conservation et acteurs concernés

Aussi s'intéresse-t-on pour chaque habitat d'espèce d'intérêt communautaire à :

- -son état actuel : typicité et exemplarité, surface couverte, dégradations observées
- -sa dynamique naturelle, sa vulnérabilité et sa capacité de régénération
- -<u>aux facteurs d'influence potentiels</u> : sur fréquentation, érosion, colonisation par des ligneux ou herbacées non typiques de l'habitat, activités humaines
- -sa valeur patrimoniale : communautaire ou prioritaire au niveau européen et importance régionale

Les premières actions à mettre en place après la validation du document d'objectifs concernent la réalisation d'un plan de gestion des estives et la modification du périmètre du site Natura 2000. Ces actions sont indispensables à la mise en place des autres actions qui en découlent. Une amélioration de nos connaissances sur les différentes espèces d'intérêt communautaire serait un plus.

Les études menées lors de l'élaboration du DOCOB ont fait ressortir une fermeture du milieu (embroussaillement) due essentiellement à la déprise pastorale qui s'opère sur l'ensemble de la chaîne depuis une cinquantaine d'années. Le maintien des activités pastorales apparaît comme une des priorités. Les zones de refus servent d'abris pour les galliformes, alors que les zones pâturées sont d'excellents territoires de chasse pour les rapaces fréquentant la zone.

Une part importante des perspectives de développement économique concerne le développement touristique. Il est apparu important d'informer et sensibiliser sur l'intérêt de préserver un tel site, par le biais de médias, de bulletins d'information, de panneaux ou de journées de formation. Cependant, celui-ci doit s'inscrire dans une démarche de développement durable afin qu'il puisse perdurer. Par conséquent, ce tourisme doit être compatible avec la préservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Au niveau de la gestion de la faune sauvage, il est apparu important de sensibiliser les populations locales sur la présence sur le site d'espèces rares.

Le dernier objectif consiste à animer le DOCOB.

# Liaison avec les préconisations de gestion du document d'objectifs

Le document d'application propose un programme d'actions permettant de mettre en œuvre les préconisations de gestion inscrites dans le document d'objectifs.

Une fois le document d'objectifs approuvé, le Préfet désignera une structure animatrice qui sera chargée du suivi de l'ensemble du dispositif ainsi que de la mise en place des contractualisations. Elle aura pour mission en particulier de recenser les bénéficiaires potentiels disposés à mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion prévus dans le document d'objectifs.

Ainsi, ce document d'application a été conçu dans l'optique de favoriser le travail ultérieur d'animation et de rendre le document d'objectifs le plus opérationnel possible.

# 4.3. <u>Interactions enjeux écologiques et enjeux humains</u>

Code	ESPECE	Incidence des activités agricoles / élevage	Incidence des activités sylvicoles	Incidence des activités	Incidence des activités aériennes
4.070			ŕ	sportives	
A072	Bondrée apivore Pernis apivorus	positive pour l'ouverture des milieux	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Faible
A073	<b>Milan Noir</b> Milvius migrans	positive pour l'ouverture des milieux	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Moyenne
A074	<b>Milan royal</b> Milvus milvus	positive pour l'ouverture des milieux	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Moyenne
A076	<b>Gypaète barbu</b> Gypaetus barbatus	positive pour l'ouverture des milieux	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Attention aux randonneurs ou aux feux près des aires	Forte
A078	<b>Vautour fauve</b> Gyps fulvus	positive pour l'ouverture des milieux	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible car pas de nidification	Moyenne
A080	Circaète Jean-le- Blanc Circaetus gallicus	positive pour l'ouverture des milieux	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Moyenne
A082	Busard Saint-Martin Circus cyaneus	positive pour l'ouverture des milieux mais laisser des milieux embroussaillés (nidifie)	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Attention aux randonneurs ou aux feux	Moyenne
A091	<b>Aigle royal</b> Aquila chrysaetos	positive pour l'ouverture des milieux	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Attention aux randonneurs ou aux feux près des aires	Moyenne à forte
A103	Faucon pèlerin Falco peregrinus	positive pour l'ouverture des milieux	Moyenne car permet l'ouverture des milieux	Préserver les zones rupestres où il nidifie	Moyenne
A108	<b>Grand Tétras</b> Tetrao urogallus aquitanicus	Bonne pour ouvrir des milieux moins bonne quand la strate basse disparait	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Randonnée, ski, raquettes, chiens	Faible
A215	Grand-duc d'Europe Bubo bubo	positive pour l'ouverture des milieux	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Préserver les zones rupestres où il nidifie	Moyenne
A223	Chouette de Tengmalm Aegolius funereus	Faible	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Faible
A236	Pic noir Dryocopus martius	Faible	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Faible
A280	Monticole de roche Monticola saxatilis	positive pour l'ouverture des milieux mais attention aux antiparasitaires	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Faible
A282	<b>Merle à plastron</b> Turdus torquatus	positive pour l'ouverture des milieux mais attention aux antiparasitaires	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Faible
A338	Pie grièche écorcheur Lanius collurio	positive pour l'ouverture des milieux mais attention aux antiparasitaires	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Faible	Faible
A346	Crave à Bec rouge Pyrrhocorax pyrrhocorax	positive pour l'ouverture des milieux mais attention aux antiparasitaires	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Préserver les zones rupestres où il nidifie	Faible
A407	Lagopède alpin Lagopus mutus pyrenaïcus	Moyenne	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Randonnée, ski, raquettes, chiens	Faible
A415	Perdrix grise des Pyrénées Perdix perdix	Moyenne car les habitats perdrix peuvent être endommagés par le feu	Faible car pas d'exploitation à ce niveau	Randonnée, ski, raquettes, chiens	Faible
	hispanensis .	- '			

Tableau 14. Incidences des activités sur les espèces aviaires de l'Annexe I de la directive «Oiseaux ».

POPULATION			1	EVALUATION DU SITE					
tatut p pulation icheuse	Statut population hivernante	Statut population en migration (étape)	Population	Degré de conservation des caractéristiques de l'habitat importants	Possibilités de restauration	Statut de conservation / statut de protection	Isolement	Evaluation globale du site pour l'espèce	Remarques
			Р	II	I	I	В	В	En limite altitudinale
Р			р	II	I	I (A surveiller)	В	В	En limite altitudinale
			Р	II	I	I (A surveiller)	В	В	En limite altitudinale
P			В	II	II	II (extinction)	С	В	3 couples fréquentent le site + ératiques
		>40 individus fréquente nt le site	С	II	I	I (Rare)	С	A	Individus espagnols
P		THE SHE	С	Ш	II	II (Rare)	В	В	En limite altitudinale
			С	II	II	II (A surveiller)	В	В	En limite altitudinale
			С	II	I	I (Rare)	С	A	
			С	II	I	I (Rare)	С	A	Manque de données
			С	II	III	П	С	В	La dégradation de certains habitats et la fréquentation limitent le potentiel de ce site
			С	П	I	I (Rare)	С	А	En limite altitudinale
			Ś	II	II	II (A surveiller)	В	В	Manque d'information

18

Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003

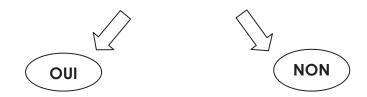
		С	_		I	С	A	
·10i		С	II	I	I (A surveiller)	С	A	Attention aux antiparasitaires
		С	II	II	П	С	В	Attention aux antiparasitaires
·2i		D	l		I	В	В	En limite altitudinale et attention aux antiparasitaires
		В	I	I	I (A surveiller)	С	A	Attention aux antiparasitaires
		С	II	III	П	С	В	
		С	II	III	П	С	В	La dégradation de certains habitats et la fréquentation limitent le potentiel de ce site

lpine, l'Alouette des champs, Bruant fou sont présents sur le site. sont assez communs.

Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003

# Quels projets seront soumis à une étude d'incidence?

# Le projet est-il soumis à autorisation ou approbation?



Le projet est-il susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire ?



Le projet est soumis à une évaluation des incidences

Le projet n'est pas soumis à une évaluation des incidences

# Les actions

# 5. Le programme d'action

# 5.1. Fiches action

# Lecture des fiches action

Action	Intitulé de l'action			
Nom de la iche action	Niveau de priorité de la fiche action			
Habitats et espèces concernés :  Il s'agit des codes Natura 2000 compris dans le périmètre du site				
Objectifs :	Les objectifs à atteindre durant les 6 années de validité du DOCOB			
Pratiques actuelles: Etat des lieux des pratiques pouvant influencer les objectifs à atteindre				
Changements attendus: Etat vers lequel on veut que le milieu et/ou les espèces évoluent				
Périmètre d'application: Localisé sur une annexe cartographique				

Descriptif des engagements :

	Description succincte de l'action et des mesures à mettre en place
Nom de l'action.1	
Nom de l'action.2	

Nature de l'action :	Aide, animation, formation, sensibilisation, suivis, mesures contractuelles
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant, gestionnaire, autre
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; contrat NATURA 2000 ou MAE dans CAD
Montant de l'aide :	
Outils financiers :	Fonds et pourcentage
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain
Indicateurs de suivi :	
Quantitatifs et qualitatifs	Surfaces engagées / surfaces contractualisées ; évolution de ces milieux.

Propositions élaborées

dans le cadre : Dates des réunions

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE:

Action	Am.con	Améliorer nos connaissances concernant les espèces d'intérêt	+++
1		communautaire et leur habitat	

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive (en particulier : Chouette de Tengmalm autour du Ribérot, Merle à plastron, Faucon Pèlerin)
Objectifs :	Mieux connaître pour mieux protéger
Pratiques actuelles :	Données du diagnostic Natura 2000
Changements attendus :	Avoir une meilleure connaissance du site
Périmètre d'application :	L'ensemble du site

	_
Am.con.1.1	Renforcement et organisation de la pression d'observation  - Réaliser des diagnostics avifaunistiques complémentaires des diagnostics pastoraux  - Repérer les habitats potentiels de chaque espèce recherchée  - Réaliser des inventaires sur des périodes adaptées au recensement de l'espèce  - Organiser des journées d'observations simultanées (plusieurs observateurs répartis simultanément sur différents secteurs contigus) afin d'estimer le nombre d'individus et préciser les zones de nidification (y associer la population locale si possible) de l'espèce recherchée  - Suivi de l'impact des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire  - Mesurer l'impact des actions engagées sur les espèces d'intérêt communautaire  - Faire un bilan à l'année N+5, de l'état de conservation des habitats et des espèces  Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert  Coût estimatif: Peut varier en fonction en fonction de la disponibilité de chacun (environ 7 000 €/an= entre 15 et 20 jours)
	Actualiser la cartographie des habitats d'espèce
Am.con.1.2	- Préciser la localisation de certaines aires
	- Affiner le périmètre des habitats des espèces d'intérêt communautaire
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
	Coût estimatif : 500 € /an

Nature de l'action :	Inventaires	
Maître d'ouvrage :	Animateur du site, ONF (maître d'ouvrage dans le domanial)	
Modalité de l'aide :	Animation	
Montant de l'aide :	Coût estimatif : 7 500 €/an	
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités, autofinancement	
Durée de mise en œuvre :	Durée d'animation du DOCOB	
Objets de contrôles :	Bilan des inventaires	
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Indicateurs de réalisation : - Fiches d'observation Indicateurs de résultats : - Synthèse à l'année N+6	

# Voir le compte rendu des groupes de travail

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Am.con.1	Am.con.1	Am.con.1	Am.con.1	Am.con.1	Am.con.1

Action	An.Fonc	Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations
2		agricoles et des Groupements Pastoraux

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces
Objectifs :	Développer la mise en place de titres de location du foncier
Pratiques actuelles :	Maîtrise foncière parfois insuffisante par rapport aux surfaces utilisées
Changements attendus :	Mise en place de titres de location Organisation des propriétaires
Périmètre d'application :	Sur le périmètre du site

An.Fonc 2.1	Réalisation d'un diagnostic agro-foncier
	Réalisation de l'état des lieux du milieu / de la propriété foncière / des exploitations et des utilisateurs
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
	Coût estimatif : 5 000 €
An.Fonc 2.2	Animation foncière en vue de l'organisation collective des surfaces Animation foncière en vue de : - la répartition fonctionnelle des surfaces entre utilisateurs - la mise en place de titres de location entre propriétaires et utilisateurs (convention de pâturage ou autre)
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
	Coût estimatif : 5 000 €

Nature de l'action :	Information, sensibilisation, communication
Maître d'ouvrage:  L'animateur du site peut faire appel à des structures compétentes (Féde Pastorale, Chambre d'Agriculture)	
Modalité de l'aide :	Animation
Montant de l'aide :	Coût estimatif : 10 000 €
Outils financiers :	Animation pastorale - collectivités 100 %
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Mise en place de nouveaux GP
Indicateurs de suivi :	Nombre de GP créés

# Voir le compte rendu des groupes de travail

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
An.Fonc.2	An.Fonc2	An.Fonc.2	An.Fonc.2	An.Fonc.2	An.Fonc.2

# Gestion des milieux et des espèces

Action	GM-cond	Gestion pastorale par conduite de troupeau	+++
3			

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive
Objectifs :	Adaptation de la pression de pâturage sur des milieux qui présentent des enjeux particuliers pour la conservation d'espèces de la directive. Pour les mesures collectives, ceci peut notamment consister en la mise en place d'un plan de gestion pastoral permettant d'envisager de façon globale la gestion de grandes formations végétales intéressantes pour la conservation de différentes espèces
Pratiques actuelles :	Gestion pastorale pas toujours adaptée au maintien des espèces d'intérêt communautaire ou de leur habitat
Changements attendus :	Par une gestion pastorale adaptée du milieu, maintien de certains habitats d'espèces présentant des enjeux particuliers de conservation
Périmètre d'application :	Ensemble du site

GM-cond 3.1	Utilisation adaptée d'une estive selon un plan de gestion – mesure collective	
	- Conduite des animaux évitant sous et sur-pâturage, intégrant les enjeux de conservation d'habitats d'espèces particuliers	
	- Intégration dans un plan de gestion de l'estive	
	- Utilisation de produits phytosanitaires interdite	
	Cette action devra être précédée de l'Action AN concert	
GM-cond 3.2	Utilisation raisonnée de surfaces pastorales – mesure individuelle	
	Cette action devra être précédée de l'Action AN concert	

Nature de l'action :	Amélioration des habitats d'espèce	
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire, utilisateurs (Groupement pastoral + accord du propriétaire (ONF dans le domanial))	
Modalité de l'aide :	MAET, PSEM	
Montant de l'aide :	À voir après réunion <b>anim concert</b> (selon montage MAEt et socle PHAE; % de subvention)	
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités, autofinancement	
Durée de mise en œuvre	Pendant I'application du document d'objectifs	
Objets de contrôles :	de contrôles: Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles de terrain	
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Surfaces engagées dans des mesures de gestion. Surface et état de conservation de certains habitats. Évolution générale des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire	

# Voir le compte rendu des groupes de travail

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GM-cond3	GM-cond3	GM-cond3	GM-cond3	GM-cond3	GM-cond3

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive	
Objectifs :	Ouvrir des surfaces trop fortement embroussaillées qui présentent des enjeux particuliers pour la conservation d'espèces de la directive	
Pratiques actuelles :	tiques actuelles : Surfaces embroussaillées avec des végétations très denses	
Changements attendus :	Niveau d'ouverture sur certaines surfaces compatible avec la conservation des espèces	
Périmètre d'application :	Ensemble du site	

GM-ouver 4.1a	Travaux mécaniques de débroussaillement et d'ouverture - Identification de zones d'habitats d'espèces présentant un enjeu particulier, sur la
	base des cartographies d'habitats d'espèces
contexte agricole	- Diagnostic initial de la parcelle
agricolo	- La nature des travaux est liée aux caractéristiques techniques de la zone concernée
	Il peut s'agir de travaux d'ouverture en plein (interventions progressives et si possible en mosaïque sont à privilégier) ou de travaux très ponctuels pour éclaircir la végétation d'une zone donnée, créer des couloirs de circulation etc
	Les périodes d'intervention, le maintien de certains éléments fixes pouvant servir de perchoir, le maintien de Pins sylvestres ou Pins à crochets, ainsi que la conservation d'un taux de ligneux seront adaptés et précisés selon les exigences des espèces présentes.
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
GM-ouver	Brûlages dirigés visant à favoriser la création de mosaïques
4.2a	- Identification de zones d'habitats d'espèces présentant un enjeu particulier, sur la base des cartographies d'habitats d'espèces, des diagnostics pastoraux
contexte agricole	- Diagnostic initial de la parcelle
	- Brûlages dirigés et si possible en mosaïque (en fonction de la surface à brûler et de la disponibilité d'habitat favorable à l'espèce à proximité de la zone concernée)
	Préconisations :
	La surface des mosaïques, le parcours de la zone avant le brûlage, la nécessité de faire attention aux fumées à proximité de certains nids (elles peuvent nuire à la nidification) seront adaptés et précisés selon les exigences des espèces présentes
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Amélioration des habitats d'espèce	
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire, utilisateurs (Groupement pastoral + accord du propriétaire (ONF dans le domanial))	
Modalité de l'aide :	MAET OU PSEM	
Montant de l'aide :	A voir après réunion <b>anim concert</b> (selon montage MAEt et socle PHAE; % de subvention)	
Outils financiers :	Etat, Europe, autofinancement	
Durée de mise en œuvre	Sur la base des engagements PHAE; pendant la durée d'application du document d'objectifs	

Mesure GM- ouver 4.1b	Travaux de débroussaillement et de réouverture (A32301P)
HORS contexte agricole	Le cahier des charges est identique à celui de la mesure <b>GM ouver 1a</b> Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
Mesure GM- ouver 4.2b	Brûlages dirigés visant à favoriser la création de mosaïques (A32302P)
HORS contexte agricole	Le cahier des charges est identique à celui de la mesure GM ouver 2a Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Amélioration des habitats d'espèce
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, gestionnaire, utilisateurs avec accord du propriétaire (ONF en domanial)
Modalité de l'aide :	Contrat Natura 2000 (A32301P, A32302P)
Montant de l'aide :	À voir après réunion <b>anim concert</b>
Outils financiers :	Etat, Europe, autofinancement
Durée de mise en œuvre	Pendant la durée d'application du document d'objectifs

# En commun à ces 4 mesures :

Objets de contrôles	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles de terrain
O and the life and an all a life	Surfaces engagées dans des mesures de gestion. Surface et état de conservation de certains habitats. Évolution des populations d'oiseaux concernées.

# Voir le compte rendu des groupes de travail

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GM-ouver 4.					

Action	GM-entr	Entretien des milieux ouverts	++
5			

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive, mais en particulier Circaète Jean le Blanc, Pie-grièche écorcheur, Merle à plastron
Objectifs :	Entretien de milieux ouverts abritant des espèces d'intérêt communautaire
Pratiques actuelles :	Surfaces ayant tendance à se fermer
Changements attendus :	Maintien de l'avifaune en place
Périmètre d'application :	Sur le périmètre du site

GM-entr 5.1a	Gestion des milieux ouverts (prairie de fauche)
contexte	- Identification de zones d'habitats d'espèces présentant un enjeu particulier, sur la base des cartographies d'habitats d'espèces
agricole	
d.g.1.00.0	- Diagnostic initial de la parcelle
	- La nature des travaux est liée aux caractéristiques techniques de la zone concernée
	Les périodes d'intervention, le maintien de certains éléments fixes seront adaptés et précisés selon les exigences des espèces présentes
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
GM-entr 5.2a	Entretien mécanique et débroussaillage léger
contexte agricole	- Identification de zones d'habitats d'espèces présentant un enjeu particulier, sur la base des cartographies d'habitats d'espèces
agricole	- Diagnostic initial de la parcelle
	- La nature des travaux est liée aux caractéristiques techniques de la zone concernée
	Les périodes d'intervention et les modalités seront adaptées et précisées selon les exigences des espèces présentes
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Amélioration des habitats d'espèce		
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire, utilisateurs (Groupement pastoral + accord du propriétaire (ONF dans le domanial))		
Modalité de l'aide :	MAET, PSEM		
Montant de l'aide :	A voir après réunion <b>anim concert</b> (selon montage MAEt et socle PHAE; % de subvention)		
Outils financiers : Etat, Europe, autofinancement			
Durée de mise en œuvre	Sur la base des engagements PHAE; pendant la durée d'application du document d'objectifs		

Mesure GM- entr 5.1b	Gestion des milieux ouverts (A32304R)  - Identification de zones d'habitats d'espèces présentant un enjeu particulier, sur la base des cartographies d'habitats d'espèces
HORS contexte agricole	<ul> <li>Diagnostic initial de la parcelle</li> <li>La nature des travaux est liée aux caractéristiques techniques de la zone concernée</li> <li>Les périodes d'intervention, le maintien de certains éléments fixes seront adaptés et</li> </ul>
	précisés selon les exigences des espèces présentes  Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

# Mesure GMentr 5.2b

HORS contexte agricole

# Entretien mécanique et débroussaillage léger (A32305R)

- Identification de zones d'habitats d'espèces présentant un enjeu particulier, sur la base des cartographies d'habitats d'espèces
- Diagnostic initial de la parcelle
- La nature des travaux est liée aux caractéristiques techniques de la zone concernée Les périodes d'intervention, le maintien de certains éléments fixes seront adaptés et précisés selon les exigences des espèces présentes

Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Amélioration des habitats d'espèce	
Maître d'ouvrage:  Propriétaire, gestionnaire, utilisateurs avec accord du propriétaire (O domanial)		
Modalité de l'aide : Contrat Natura 2000 (A32304R, A32305R)		
Montant de l'aide : A voir après réunion anim concert		
Outils financiers: Etat, Europe, autofinancement		
Durée de mise en œuvre	Pendant la durée d'application du document d'objectifs	

# En commun à ces 4 mesures :

Objets de contrôles	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles de terrain
	Surfaces engagées dans des mesures de gestion. Surface et état de conservation de certains habitats. Évolution des populations d'oiseaux concernées.

# Voir le compte rendu des groupes de travail

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GM-entr5	GM-entr5	GM-entr5	GM-entr5	GM-entr5	GM-entr5

Action	GM-équip	Restauration ou mise en place d'équipements pastoraux structurants sur	++
6		les surfaces non agricoles et non forestières	

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive
Objectifs :	Utiliser des équipements pastoraux permettant d'avoir une utilisation raisonnée des surfaces
Pratiques actuelles :	Équipements pastoraux insuffisants ou mal adaptés
Changements attendus :	Création / aménagement d'équipements pastoraux permettant une gestion pastorale de l'estive adaptée à la conservation des différentes espèces
Périmètre d'application :	Ensemble du site

GM-équip 6.1	Mise en place ou aménagement d'équipements pastoraux structurants permettant une utilisation adaptée des surfaces et des habitats présentant des enjeux particuliers pour la conservation d'espèces de la directive par une amélioration des conditions de vie et de travail des éleveurs et des pâtres sur des zones où il n'y a pas de pâturage actuellement (A3203P):
	<ul> <li>clôture et franchissement, (si nécessaire mettre des dispositifs de visualisation),</li> <li>abreuvement,</li> <li>contention des animaux,</li> <li>etc</li> </ul>
	Cette action est obligatoirement accompagnée d'une gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R)  Cette action devra être précédée de l'Action AN concert
GM-équip 6.2	Adaptation des systèmes de clôtures aux éventuels enjeux de conservation des galliformes
	Pour les équipements existants :
	- identification de tronçons de clôtures pouvant poser problème pour les galliformes, - définition de solutions techniques pour aménager l'équipement : plaquettes de visualisation, déplacement d'équipement etc
	Pour les nouvelles clôtures (A32323P ou A32325P) :
	- identification des zones à enjeux pour les galliformes, - adaptation de la nature et de la localisation de l'équipement aux enjeux des espèces (la visualiser).
	Cette action devra être précédée de l'Action AN concert
	Cette action est obligatoirement accompagnée d'une gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R)

Nature de l'action :	Amélioration des habitats d'espèces		
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire, utilisateurs (Groupement pastoral + accord du propriétaire (ONF dans le domanial))		
Modalité de l'aide :	Contrat Natura 2000 (A32303P, A32303R, A32323P ou A32325P)		
Montant de l'aide :	A voir après réunion <b>anim concert</b>		
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités, autofinancement		
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles :	Dbjets de contrôles: Respect du cahier des charges		
Indicateurs de suivi :	<ul><li>- Mise en place des équipements</li><li>- Factures</li><li>- Cahier d'enregistrement</li></ul>		

Voir le compte rendu des groupes de travail

### Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GM-équip 6					

# Action GM. déf Travaux de mise en défens en faveur des espèces d'intérêt communautaire

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs :	Maîtriser la fréquentation humaine et animale sur des milieux qui présentent des enjeux particuliers pour la conservation d'espèces de la directive
Pratiques actuelles :	Perturbations des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire
Changements attendus :	Amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces

# Mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (A32324P, A32325P, A32326P, F22709): - Fourniture de poteaux, grillages, clôtures, dispositifs de visualisation dans les zones dangereuses - Mise en place d'obstacles ou d'ouvrages fixes ou temporaires (création de fossés ou talus interdisant l'accès, pose de barrière, ...), - Pose de panneaux d'interdiction - Création de linéaires de végétation... Pour la mise en défens contre les ongulés sauvages, il faut tenir compte de l'action concernant la gestion des ongulés sauvages. Cette action devra être précédée de l'Action AN concert

Nature de l'action :	Amélioration des habitats d'espèces		
Maître d'ouvrage:  Propriétaire, gestionnaire, utilisateurs avec accord du propriétaire (domanial)			
Modalité de l'aide :	e l'aide : Contrat Natura 2000 (A32324P, A32325P, A32326P, F22709)		
Montant de l'aide :	A voir après réunion anim concert		
Outils financiers :	Etat, Europe, Autofinancement		
Durée de mise en œuvre	Pendant I'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles de terrain		
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Respect du cahier des charaes		

### Voir le compte rendu des groupes de travail

# Calendrier de réalisation:

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GM. déf 7					

Action 8	GM. hab	Offrir des habitats favorables aux espèces forestières	++
	nab		

Habitats et espèces concernés :	Espèces forestières d'intérêt communautaire
Objectifs :	Favoriser le maintien, l'amélioration ou, le cas échéant, la restauration de biotopes favorables aux espèces forestières
Pratiques actuelles :	Les plans d'aménagements forestiers et les plans simples de gestion incluent des pratiques déjà favorables à certaines espèces de la directive mais pas toutes
Changements attendus :	Adaptation d'itinéraires sylvicoles pour améliorer la prise en compte des milieux et des espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Zone forestière du site

GM. hab 8.1	Recenser les arbres potentiellement intéressants et intégrer les recommandations et la
GM. Hab 6.1	cartographie des habitats des différentes espèces d'intérêt communautaire dans les
	aménagements forestiers
	Favoriser de manière volontaire ou contractuelle la prise en compte des espèces
GM. hab 8.2	
	d'intérêt communautaire.
	Les éventuels surcoûts ou perte de production seront évaluées en fonction des situations
	et pourront faire l'objet de contrats forestiers ou contrats Natura (F22712, F22705,
	F22715, F22701, F22709, F22713, F22710, F22714, A32325P, A32326P, A32327P)
	Exemple de recommandations :
	-Respecter la zone de combat de la forêt (100m au dessous de la lisière) et éviter de la marteler
	-Maintien d'îlots de sénescence en particulier autour des arbres portant des cavités (F22712)
	-Maintien des arbres porteurs de nid ou de cavités (respect des sites de nidification) (F22705)
	-Ne pas couper le lierre des arbres
	-Dans les zones à Grand tétras, éviter la fermeture excessive des peuplements à long terme en
	conservant l'entretien des pré – bois par un pâturage raisonné. Maintenir les petites ouvertures
	(clairières, tourbières, trouées de chablis) existantes en forêt, ou en créer lors des diverses
	opérations sylvicoles (par exemple travailler utilement au profit de la Myrtille). Objectif :
	recouvrement 30% minimum en myrtille au niveau de la strate herbacée sur les secteurs connus
	comme favorables à l'espèce (en particulier pour le Grand tétras mais ceci est profitable pour
	toutes les espèces de la directive) (F22715, F22701, F22713)
	-Réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709)
	-Mise en défens de certaines zones (zones à nichées) (F22710)
	-Informer les usagers forestiers (F22714)
	Cette action devra être précédée de l'Action AN concert

Nature de l'action :	Amélioration des habitats d'espèces
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant, gestionnaire, utilisateurs avec accord du propriétaire (ONF en domanial)
Modalité de l'aide : Contrats forestier ou Natura 2000 (F22712, F22705, F22715, F22701 F22713, F22710, F22714, A32325P, A32326P, A32327P)	
Montant de l'aide :	A voir après réunion anim concert
Outils financiers :	Etat, Europe, autofinancement, collectivités
Durée de mise en œuvre Pendant l'application du DOCOB	
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain.
- Cahier d'enregistrement des interventions - Respect du cahier des charges - Vérification des factures	

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GM. hab 8					

### - Animation -

Action 9	AN. concert	Concertation préalable à la mise en œuvre d'une action du DOCOB	+++

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive
Objectifs :	Préciser la mise en œuvre d'une action en présence des différents acteurs concernés (notamment via la rédaction concertée et adaptée au territoire des cahiers des charges liés aux espèces de la directive)
Pratiques actuelles :	Pas de cadrage précis pour la mise en œuvre d'une action
Changements attendus :	Chaque action doit être débattue avant sa mise en application. Pour vérifier que l'action est toujours aussi pertinente au moment de sa mise en place et pour veiller à ce que cette action réponde bien aux objectifs de Natura 2000

# AN. concert 9 Définir avec l'ensemble des acteurs concernés la mise en œuvre précise d'une action réalisée sur des milieux qui présentent des enjeux particuliers pour la conservation d'espèces de la directive (avec présence de l'ONF en domanial): - Réunir les acteurs concernés par l'action sur le secteur donné (usagers, naturalistes, propriétaires), - Etudier la faisabilité technique de l'action au regard des enjeux particuliers pour la conservation d'espèces de la directive et de ses habitats, - Définir et valider de façon concertée le cahier des charges de l'action adapté aux enjeux particuliers pour la conservation d'espèces de la directive et de ses habitats. Cette action devra être précédée de l'Action AN concert

Nature de l'action :	Mesure obligatoire, préalable à la mise en place d'une action
Maître d'ouvrage :	Animateur du site
Modalité de l'aide :	Animation
Montant de l'aide : Coût estimatif : 2 000 € pour prendre en compte des frais externes	
Outils financiers :	Etat, Europe
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du DOCOB
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles de terrain
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Indicateurs de réalisation : - Carte des zones de sensibilité définie - Cahier des charges discuté et validé Indicateurs de résultats : - Nombre de conventions passées avec les usagers - Nombre d'interférences activités humaines – oiseaux nicheurs observées sur les sites.

# Voir le compte rendu des groupes de travail

# Calendrier de réalisation:

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
AN. concert 9					

Action	Anim.	Animer le DOCOB et engager les acteurs locaux dans la voie de la	+++
10		contractualisation	

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces d'Intérêt Communautaire
Objectifs :	Mettre en œuvre le DOCOB
Changements attendus :	Faire vivre le site
Périmètre d'application :	Tout le site

Anim. 10.1	Préparer la fiche Anim Concert  - Choix de l'action à mettre en place (l'année n ou n+1)  - Assurer l'animation des fiches actions en rencontrant les principaux intéressés  - Rechercher des maîtres d'ouvrages pour les actions ne donnant pas lieu à des contrats  - Appuyer le montage financier des dossiers (montage des dossiers travaux, contrats de gestion, etc) - Coût estimatif: 1 500 €/an
Anim. 10.2	Informer - Information sur les possibilités d'être signataire de la charte et/ou de contrat : journées d'animation auprès des différents publics / bénéficiaires potentiels et information par l'intermédiaire des bulletins d'information (voir fiche Com bull)
Anim. 10.3	Appuyer  - Contribuer au montage de contrats Coût estimatif: 1 500 € / contrat  - Aider les propriétaires, utilisateurs et gestionnaires d'espace à intégrer les cartographies et préconisations de gestion liées à Natura 2000 dans leur document de gestion (Aménagement forestier, Plan simple de gestion, convention de pâturage, dossiers administratifs) - Coût estimatif: 1 000 €/an

Nature de l'action :	Animation
Maître d'ouvrage :	Animateur du site et/ou prestataire suivant la nature de l'action
Modalité de l'aide :	Animation
Montant de l'aide :	Coût estimatif : 2 500 €/an + 1 500 €/contrat
Outils financiers :	Etat, Europe
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du DOCOB
Objets de contrôles :	Nombre de signataires (charte/contrats), jours d'animations
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	<ul> <li>Nombre de signataires de la Charte</li> <li>Nombre de contrats signés</li> <li>Nombre de dossiers montés</li> <li>Nombre de sorties organisées</li> <li>Jours d'animation/COPIL</li> </ul>

# Voir le compte rendu des groupes de travail

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Anim. 10					

Action	Coord.	Coordination, mise en oeuvre et suivi du DOCOB	+++

Habitats et espèces concernés:  Toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site		
Objectifs :	Favoriser la contractualisation sur le site ; coordination et suivi des différents programmes	
Pratiques actuelles :	Pas de contractualisation	
Changements attendus :	Concertation, contractualisation	
Périmètre d'application :	Tout le site	

Coord.11.1	- Suivi des actions (animateur ou prestataire suivant la nature de l'action)
Coord.11.2	- Coordination annuelle des différents programmes liés au document d'objectifs, - Suivre et évaluer le DOCOB,
	- Proposer des actions pour actualiser le DOCOB,
	- Préparer, animer et rendre compte des réunions annuelles du comité de suivi,
	- Elaborer le bilan technique et financier des actions mises en œuvre et le programme prévisionnel annuel,
	- Faire la synthèse des mesures mises en œuvre en année 6.
	Coût estimatif : 3 000 €/an

Nature de l'action :	Mesure d'accompagnement
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice
Modalité de l'aide :	Animation
Montant de l'aide :	Coût estimatif : 3 000 €/an soit 18 000 € sur 6ans
Outils financiers :	Etat, Europe
Durée de mise en œuvre :	Durée de mise en œuvre du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Réunions, rapports de suivi
Indicateurs de suivi :	
Quantitatifs et qualitatifs	Programmes engagés, fonds mobilisés

# Voir le compte rendu des groupes de travail

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Coord.11	Coord.11	Coord.11	Coord.11	Coord.11	Coord.11

### Communication

Action Com. Réaliser et diffuser un bulletin d'information périodique en faveur des acteurs ++ 12 bull. locaux

Espèces concernés :	Toutes les espèces d'Intérêt Communautaire		
Objectifs :	Informer les acteurs locaux et faire le point sur la mise en œuvre du DOCOB		
Pratiques actuelles :	Pas de publication de bulletin d'information dans le cadre de la directive oiseaux		
Changements attendus :	Publication d'un bulletin d'information (1 fois par an) distribué aux communes concernées par le site, à tous les participants des groupes de travail, aux partenaires, au comité de suivi, aux populations locales pour les tenir informés de l'actualité du site.		
Périmètre d'application :	Périmètre du site		

# Com. bull. 12 | Conceptio

# Conception du bulletin (A3 couleur recto-verso) :

- Se documenter, rédiger, corriger, faire une recherche iconographique, réunir le comité de rédaction (éleveurs, naturalistes, acteurs du tourisme, gestionnaires d'espace...)
- Suivre le travail de mise en page et de l'impression
- Réaliser un envoi postal au comité de suivi et aux acteurs locaux

Préconisation: Ce bulletin doit être technique et doit prendre en compte des actions transversales (ex: maintien d'habitats Perdrix (approche naturaliste et études de l'ONCFS (C. Novoa)), brûlage dirigé et clôtures (éleveurs)...). Une partie du bulletin peut être reprise pour l'ensemble des sites animés par la structure animatrice.

# Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Coût estimatif: 3 300 €/an dont 300 € pour l'impression

Nature de l'action :	Document de communication	
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice. Si l'animateur le juge opportun, il peut s'appuyer sur les structures et les acteurs locaux (communes, communautés de communes, ONF, PNR, centre de formation, groupements pastoraux, chasseurs)	
Modalité de l'aide :	Subvention	
Montant de l'aide :	Coût estimatif : 3 300 €/an	
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités	
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs	
Objets de contrôles :	Bulletin d'information	
Indicateurs de suivi :	Nambra d'avamplaires diffusés	
Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'exemplaires diffusés	

# Voir le compte rendu des groupes de travail

### Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Com. bull. 12					

13	
Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site
Objectifs :	Développer l'information au départ des principaux sentiers sur les enjeux relatifs à la préservation des espèces et des habitats.
Pratiques actuelles :	Peu ou pas d'information sur Natura 2000
Changements attendus :	Mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation avec une charte graphique commune.
Périmètre d'application :	Ensemble du site Natura 2000

Mise en place d'une information Natura 2000 au départ des sentiers

Pan13.1	Restauration et entretien des panneaux existants et de leurs supports
Pan13.2	- Création de panneaux supplémentaires pour compléter le dispositif d'information auprès des différents publics utilisateurs, choix stratégique des emplacements - Entretien et/ou remplacement des panneaux et de leur support Préconisations: - recenser les différents projets d'installation de panneaux pour réaliser un panneau commun et éviter un sur panneautage, - définition et mise en œuvre d'une trame commune aux différents panneaux portant sur : . information générale Natura 2000, . informations spécifiques au site et au lieu concerné*: particularités locales, (ex: prévenir les touristes qu'il faut tenir les chiens en laisse et qu'il ne faut pas nourrir les animaux en pâture etc), . présentation de l'activité ou des activités présentes sur site, . règles générales de bonnes conduites (déchets etc), . information sur les pratiques respectueuses des habitats et des espèces, . intégration des objectifs et de la charte graphique relatifs aux conventions d'application locale de la charte «Alpinisme, Escalade et Biodiversité», dans le cadre des plans de restauration du Gypaète barbu. *La réglementation spécifique du site concerné doit être intégrée à ces panneaux d'information Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
	Total meters and processes so received the concent

Natura da Barakan	
Nature de l'action :	Communication / sensibilisation
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice. Si l'animateur le juge opportun, il peut s'appuyer sur les structures et les acteurs locaux (communes, communautés de communes, ONF, PNR, centre de formation, groupements pastoraux, offices de tourisme, chasseurs)
Modalité de l'aide :	Financement des différentes phases de l'action
Montant de l'aide :	A voir après réunion <b>anim concert mais compter entre</b> 4 000 et 8 000 € et 1 000€ pour un cofinancement soit environ 9 000 € sur 6 ans
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités, autofinancement, contrat forestier F22714
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée de mise en œuvre du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Facturation, réalisation, pose et entretien des panneaux
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	<ul> <li>Nombre de panneaux posés</li> <li>Nombre de panneaux en bon état</li> <li>Enquête sur la lecture et la compréhension des panneaux par le public</li> </ul>

# Voir le compte rendu des groupes de travail

# <u>Calendrier de réalisation</u>:

Action

Pan.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			Pan13		

Action 14	Info	Information auprès des professionnels et des usagers du site	++
14			

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site
Objectifs :	Faire connaître aux différents usagers du site, via le programme Natura 2000 les enjeux locaux de conservation d'espèces de la directive
Pratiques actuelles :	Pas d'information concernant la directive oiseaux jusqu'à maintenant hors groupes de travail et COPIL (cette formation peut être commune aux deux directives)
Changements attendus :	Appropriation du site par l'ensemble des acteurs
Périmètre d'application :	Périmètre du site

Info 14.1	Création d'animations, de formations, et de journées d'information et de rencontre avec les différents professionnels et usagers du site (éleveurs, forestiers,) : l'objectif est de favoriser une certaine appropriation de la problématique Natura 2000, auprès des différents utilisateurs.
	- Respect des sites de nidification ou d'hivernage lors des tracés de piste ou de sentiers.
	- Attention : Certains projets en zone Natura 2000 seront soumis à études d'incidence
Info 14.2	Information et formation auprès des accompagnateurs de moyenne montagne
Info 14.3	Journées d'information à destination des chasseurs sur le site et ses enjeux
Info 14.4	Journée d'information pour les services de secours : PGHM et pompiers, les utilisateurs d'hélicoptères et d'avions ainsi que les pratiquants de vol libre.  Journées sur le terrain avec ces acteurs (mieux comprendre leurs pratiques, leur expliquer les enjeux du site liés à la préservation des espèces de rapaces rupestres, essayer de limiter les causes de dérangement ex : survol des zones sensibles).
	<b>But =</b> prendre en compte les sites de nidification dans les plans de vol (convention avec l'Armée, héliportages). Eviter le survol de ces sites en vol libre. Editer un recueil des préconisations à destination des usagers du site concernant le survol des zones sensibles
Info 14.5	Information et sensibilisation auprès des professionnels du tourisme : Offices de tourisme, CDT, lieux d'accueil et d'hébergement, élus, communautés de communes, Conseil Général, FFRP, CAF, FFME etc.
	Cette mesure doit jouer un rôle préventif (mieux connaître les enjeux pour mieux protéger) et doit permettre de valoriser le site en présentant aux acteurs du tourisme les modalités de mise en relief des richesses naturelles.
	Préconisations : Eviter l'équipement de voies d'escalade dans les zones sensibles.
	Si l'animateur le juge opportun, il est possible de regrouper certaines de ces journées et d'informer en commun les différents utilisateurs du site.
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Formation / communication / sensibilisation
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice. Si l'animateur le juge opportun, il peut s'appuyer sur les structures et les acteurs locaux (communes, communautés de communes, ONF, PNR, centre de formation, groupements pastoraux, Offices de tourisme, chasseurs)
Modalité de l'aide :	Animation

Montant de l'aide :	Coût estimatif : 3 000 €
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités, autofinancement
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée de mise en œuvre du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Journées réalisées et publics contactés
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de personnes présentes aux journées d'information Nombre de journées réalisées.

# Voir le compte-rendu des groupes de travail

Anne	ée 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			Info 14		Info 14	

Action	Sens.	Valorisation du site Natura 2000	+
15	pop.		

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces d'intérêt communautaire et en particulier les rapaces
Objectifs :	Organiser des sorties à thème : découverte des espèces d'intérêt communautaire au travers d'observations ; découverte des pratiques actuelles (pastoralisme, sylviculture)
Pratiques actuelles :	Pas de sortie proposée sur la thématique Natura 2000 (oiseaux)
Changements attendus :	Vulgarisation de la démarche Natura 2000
Périmètre d'application :	Le site Natura 2000

Sens. pop. 15.1	Réalisation d'un diaporama ou d'un documentaire qui illustre les spécificités du site d'un point de vue ornithologique et qui présente brièvement Natura 2000 (possibilité d'y associer chasseurs, éleveurs, propriétaires forestiers, gestionnaires d'espace)  Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
Sens. pop. 15.2	Réalisation d'un site internet visant à informer les gens de l'actualité de ce site, ses enjeux et ses particularités  Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Communication/sensibilisation				
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice. Si l'animateur le juge opportun, il peut s'appuyer sur les structures et les acteurs locaux (communes, communautés de communes, ONF, PNR, centre de formation, groupements pastoraux, Offices de tourisme, chasseurs)				
Modalité de l'aide :	Etat, Europe, collectivités				
Montant de l'aide :	Coût estimatif: 2 500 € pour le diaporama, 2 500 € pour le site Internet et 1 000 €/an pour le réactualiser, soit environ 9 000 €/6 ans				
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités, autofinancement				
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs				
Objets de contrôles :	Mise en place des sorties accompagnées/ diaporama				
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de sorties accompagnées / nombre de participants				

# Voir le compte rendu des groupes de travail

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			Sens. pop. 15	Sens. pop. 15	Sens. pop. 15

Action 16	Init.	Initiation à l'observation des espèces d'intérêt communautaire	+
10			

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site
Objectifs :	Mesurer de façon légère l'évolution du peuplement ornithologique
Pratiques actuelles :	Données de l'inventaire écologique de la ZPS
Changements attendus :	Implication des gens en faveur d'une meilleure connaissance des espèces du site
Périmètre d'application :	Tout le périmètre

Init.16.1	Initier les acteurs locaux, lors de sorties sur le terrain, à l'observation des oiseaux avec diffusion d'un guide ornithologique simplifié et adapté au site ainsi qu'une fiche d'observations (ces fiches seront traitées séparément dans la base de données).  Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert
Init.16.2	Sur la base du bénévolat, les personnes le souhaitant pourront faire parvenir leurs observations à la structure animatrice qui sera chargée de les synthétiser tous les 2 ans.  Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental		
Maître d'ouvrage :	Animateur du site (action multi partenariale type journée Nature : ONF + centre de formation + PNR)		
Modalité de l'aide :	Animateur du site et/ou prestataire suivant la nature de l'action		
Montant de l'aide :	Coût estimatif: 2 000 €/an + 2 500 € pour la réalisation du guide (voir si on réalise cette action tous les ans ou tous les deux ans en changeant de zone) soit 8 500 €/6ans, si action tous les 2 ans		
Outils financiers :	Etat, Europe, Conseil Régional, Conseil Général, autofinancement		
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'animation du DOCOB		
Objets de contrôles :	Fiches d'observation		
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Indicateurs de réalisation : - Diffusion d'un guide Indicateurs de résultats : - Mise en place de l'action - Remontée d'informations		

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Init.16	Init.16	Init.16	Init.16

Action 17	 Sensibiliser les scolaires à Natura 2000	++

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces d'Intérêt Communautaire
Objectifs :	Sensibiliser les enfants des écoles des communes concernées par le site Natura 2000 à leur patrimoine naturel et à la richesse ornithologique, pour les initier au respect de l'environnement
Pratiques actuelles :	Pas de sensibilisation au niveau des écoles dans le cadre de la directive Oiseaux
Changements attendus :	Action effectuée
Périmètre d'application :	Scolaires des communes concernées par le site

Sens. école 17	- Préparer l'action (rechercher une classe, préparer la sortie ou l'action de sensibilisation (création de nichoirs))
	- Mettre en place des outils pédagogiques (utiliser le documentaire ou le diaporama ainsi que les plaquettes d'information voir fiche sens pop) - Réaliser l'action (interventions en classe + 1 à 2 sorties par an (prévoir le transport))
	Préconisations:  La pédagogie de projet et l'étalement des projets dans le temps seront préférés aux simples journées ponctuelles de sensibilisation. Il s'agira donc pour une même classe de prévoir plusieurs interventions au cours d'une année scolaire.  Le contenu de la formation sera conjointement détaillé entre le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert Coût estimatif : 9 000 €/an

Nature de l'action :	Education à l'environnement	
Maître d'ouvrage :	Animateur du site et/ou prestataire (centre de formation, accompagnateurs ayant suivi la formation, PNR)	
Modalité de l'aide :	Subvention	
Montant de l'aide :	Coût estimatif: 9 000 €/an (voir si on réalise l'action chaque année ou tous les 2ans). Cette action doit être commune (directive habitats/oiseaux)	
Outils financiers :	Etat, Europe, Collectivités, autofinancement	
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du DOCOB	
Objets de contrôles :	Outils pédagogiques/sorties réalisées	
Indicateurs de suivi :	Nombre d'antants/nombre d'écoles	
Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'enfants/nombre d'écoles	

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Sens. école 17					

Action	Sens Myrt	Sensibiliser les gens au ramassage de la Myrtille	+
18			

Habitats et espèces concernés :	Galliformes et espèces se nourrissant de Myrtille
Objectifs :	Conserver des Myrtilles dans les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Pratiques actuelles :	Le ramassage des Myrtilles est intensif dans certaines zones faciles d'accès
Changements attendus :	Ramassage raisonné
Périmètre d'application :	Col de pause, Col de la Core, Bethmale

Sens Myrt 18	Informer les gens sur l'utilité de conserver des zones à Myrtille (panneaux, brochures)
	- Préciser le nom des espèces de la Directive oiseaux se nourrissant de la Myrtille,
	- Expliquer comment limiter la détérioration des zones à Myrtille (guide d'utilisation du peigne).
	Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Communication/sensibilisation		
Maître d'ouvrage:  Structure animatrice. Si l'animateur le juge opportun, il peut s'appuyer sur structures et les acteurs locaux (communes, communautés de communes, C PNR, centre de formation, groupements pastoraux, Offices de tourisi chasseurs)			
Modalité de l'aide :	Etat, Europe, collectivités		
Montant de l'aide :	Coût estimatif : 2 000 €		
Outils financiers :	Etat, Europe, autofinancement		
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles :	ôles: Information concernant la nécessité de préserver quelques Myrtilles dans une brochure ou sur un panneau		
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs  Présence de Myrtilliers avec leurs feuilles et leurs fruits			

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Sens Myrt 18			

Action 19	Past. antipar.	Limiter l'impact des produits vétérinaires	++

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive, notamment les oiseaux insectivores (Piegrièche écorcheur, Merle à plastron, jeunes galliformes, Monticole des roches)
Objectifs :	Limiter les risques de pollution du milieu naturel. Conserver la qualité des habitats et les espèces qui y sont associées. Accroître les ressources trophiques en insectes
Pratiques actuelles :	Manque d'information sur les conséquences de l'utilisation de certains produits
Changements attendus :	Maintien des espèces insectivores. Aménagement des pratiques pour mise aux normes sanitaires du bétail en relation avec les vétérinaires locaux
Périmètre d'application :	L'ensemble du site Natura 2000

#### Past. antipar.19

**Etablir un guide des coûts et des modes d'administration des produits alternatifs** pour aider les éleveurs dans leur choix. Si celui-ci existe déjà, le diffuser aux éleveurs du site ou faire une publication dans le journal «Terre d'Ariège» distribué par la Chambre d'Agriculture et auprès de la confédération paysanne

Faire intervenir une personne sensibilisée à l'utilisation de ces produits (vétérinaire, éleveur, animateur...) lors d'une assemblée générale d'un groupement pastoral

**Ou** faire une demi-journée de sensibilisation avant la montée en estive (vétérinaire, éleveur, animateur...) avec repas

#### Préconisations:

- Préconiser une utilisation raisonnée des antiparasitaires (vermifuges, antitiques, ...), si possible un mois avant la mise à l'herbe. Préconiser une administration en saison froide et sèche et par voies orales ou sous-cutanées.
- Eviter l'utilisation de l'Invermectine durant la période allant (au minimum) du mois de juin au mois d'août
- Envisager des solutions alternatives avec les vétérinaires
- Préférer les produits à base de Moxidectine, Fendazole ou produits utilisés en agriculture biologique
- Si nécessaire et faisable, mise en place de produits de substitution

Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Animation, formation, sensibilisation
Maître d'ouvrage :	Animateur du site et/ou prestataire (structures de formation, éleveurs, PNR)
Modalité de l'aide :	Animation
Montant de l'aide :	Coût estimatif : 6 000 €, sachant que cette action est proposée sur d'autres sites et qu'il est possible de les grouper
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités, autofinancement
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Nombre de jours d'animation consacrés à l'action
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Jours de formation et nombre de bénéficiaires

#### Voir le compte rendu des groupes de travail

#### Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Past. antipar.19		Past. antipar.19	

#### Aménagement, entretien, protection

Action	Bénév	Agir en faveur des espèces d'intérêt communautaire	+++
20		par le biais du bénévolat	

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive				
Objectifs :	Action non lucrative dont le but est d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche Natura 2000				
Pratiques actuelles :	Pas d'action Natura 2000 à but non lucratif				
Changements attendus :	Cette action à pour but de démontrer que l'on peut agir en faveur de son environnement avec des moyens simples et peu coûteux.				

# Bénév 20 Lors des réunions de concertation (fiche action), étudier la possibilité de mettre en place cette action qui peut être complémentaire à d'autres actions

- Choix de l'action dont le but est d'améliorer les habitats d'espèce (ex : ramasser des ordures sur le site, aider un agriculteur à poser ou déposer des clôtures, mise en place de dispositifs de visualisation en faveur des galliformes, ouvrir des zones, planter des conifères en zone d'hivernage, poser des nichoirs, faire visiter le site ou participer à des journées « Nature »...)
- Communiquer pour mobiliser des bénévoles
- Préparer le matériel et le repas

#### Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Animation		
Maître d'ouvrage :	Animateur du site et/ou prestataire		
Modalité de l'aide :	Animation		
Montant de l'aide :	Cette action doit être basée sur le bénévolat (elle peut éventuellement prendre en compte des coûts d'achat de matériel ou de nourriture (repas) ou d'un technicien spécialisé nécessaire à la mise en place de l'action)  Coût maximum: 1 000 € tout compris		
Outils financiers :	Autofinancement, collectivités, Etat, Europe		
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du DOCOB		
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles de terrain		
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Nombre de participants - Amélioration d'un habitat d'espèce ou de la connaissance sur Natura 2000		

#### Voir le compte rendu des groupes de travail

#### Calendrier de réalisation:

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Bénév 20					

Action 21	Clôt.	Enlèvement de clôtures dangereuses	+
21			

Habitats et espèces concernés :	Toutes les espèces de la directive et en particulier les Galliformes			
Objectifs: Limiter les risques de collision				
Pratiques actuelles :	Des clôtures «dangereuses» et d'anciennes clôtures peuvent blesser ou tuer certains oiseaux			
Changements attendus :	Visualiser les clôtures ou les enlever			

Lors d'une réunion des acteurs locaux, faire le point sur les clôtures dangereuses ou inutilisées dans le but d'organiser des sorties de visualisation ou d'enlèvement de ces clôtures (ex : à proximité de la cabane de Soulas, vieux grillage de type Ursus)
Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Amélioration d'un habitat d'espèce en cours de détérioration	
Maître d'ouvrage :	ONF	
Modalité de l'aide :	Aide pour les travaux de restauration	
Montant de l'aide :	Voir si on peut intégrer cette action dans l'action bénévolat	
	Coût estimatif : 2 000 €/an maximum	
Outils financiers :	Etat, Europe, autofinancement (contrats Natura(A32323P ou A32325P))	
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs	
Objets de contrôles :	Accusé de réception des travaux	
Indicateurs de réalisation : - Mètres de clôtures visualisés - Nombre de clôtures enlevées		
Quantitatifs et qualitatifs	Indicateurs de résultats : - Absence d'oiseaux morts au niveau des zones travaillées	

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Clôt.21				

Action	lti.déc	Elaboration et mise en place d'un itinéraire de découverte	+
22			

Habitats et espèces concernés :	Espèces d'intérêt communautaire		
Objectifs:  Faire connaître aux pratiquants de la montagne, débutants ou contagne habitats et les espèces d'intérêt communautaire (avifaune + faune et			
Pratiques actuelles :	Pas d'information sur les espèces d'intérêt communautaire		
Changements attendus :	Respect des périmètres de protection		
Périmètre d'application :	L'ensemble du site Natura 2000		

# Mise en place d'un itinéraire de découverte auditif et/ou tactile sur le Riberot (au niveau du sentier pour handicapés) Préconisations: Définition des thèmes: - choix d'un secteur sans enjeu majeur de protection de la biodiversité: limitation maximale de l'impact négatif de l'installation sur le milieu. Accessibilité et mise en sécurité du parcours. Il fera l'objet d'une évaluation d'incidence, - définition des messages à véhiculer, - création des supports d'information: détermination des outils à installer sur site répondant au mieux à ce type de cheminement, - pose et entretien annuel des équipements. Cette mesure doit être précédée de l'action AN-concert

Nature de l'action :	Communication / sensibilisation								
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice, communes, communautés de communes et/ou prestataire								
Modalité de l'aide :	Financement des différentes phases de l'action								
Montant de l'aide :	A voir après réunion <b>anim concert</b> en fonction du type de sentier								
Outils financiers :	Etat, Europe, collectivités, autofinancement								
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée de mise en œuvre du document d'objectifs								
Objets de contrôles :	Réalisation, pose et entretien de l'itinéraire								
Indicateurs de suivi :	tion on almost division / Fué accordantion also soution								
Quantitatifs et qualitatifs	Mise en place du sentier / Fréquentation du sentier								

#### Voir le compte rendu des groupes de travail

#### Calendrier de réalisation:

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Iti.déc 22	

### 5.2. <u>Tableau de synthèse</u>

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DU DOCOB DU SITE FR7312003

Habitats ou Espèces	Mesure	Code Action Libellé		Coût/6ans	Priorité 1/2/3
MESURES DE	E GESTION RESTAL	JRATION / Agri-	-Environnement		
Toutes les Espèces	Gestion pastorale	GM-cond 3.1 GM-cond 3.2	Gestion pastorale par conduite de troupeau	dépend de <b>Ani</b> <b>Concert</b>	1
Toutes les Espèces	Entretien de milieux	GM-ouver 4.1a GM- ouver 4.2a	Ouverture de surfaces trop fortement embroussaillées	dépend de <b>Ani</b> <b>Concert</b>	2
Toutes les Espèces	Entretien de milieux	GM-entr5.1a GM-entr 5.2a	Entretien des milieux ouverts	dépend de <b>Ani</b> <b>Concert</b>	2
MESURES DE	E GESTION RESTAL	IRATION / Mes	ures forestières		
Espèces forestières	Amélioration d'habitat	GM. hab 8.1 GM.hab8.2	Offrir des habitats favorables aux espèces forestières	dépend de <b>Ani</b> <b>Concert</b>	2
Espèces					
MESURES de	e GESTION hors Ag	aro-environnem	nent et forêt/B		
Toutes les Espèces	Entretien de milieux	GM-ouver 4.1b GM- ouver 4.2b	Ouverture de surfaces trop fortement embroussaillées	dépend de <b>Ani</b> <b>Concert</b>	2
Toutes les Espèces	Entretien de milieux	GM-entr 5.1b GM-entr 5.2b	Entretien des milieux ouverts	dépend de <b>Ani</b> <b>Concert</b>	2
Toutes les Espèces	Equipements pastoraux	GM-équip 6.1 GM- équip 6.2	Restauration ou mise en place d'équipements pastoraux structurants sur les surfaces non agricoles et non forestières	dépend de <b>Ani</b> <b>Concert</b>	2
Toutes les Espèces	Mise en défens	GM. déf 7	Travaux de mise en défens en faveur des espèces d'intérêt communautaire	dépend de Ani Concert	2

	<u>ION — SENSIBILISATI</u>	ON - COMMUN	VICATION/C		
Tous les			Dá alicar at diffusar un bullatia		
habitats			Réaliser et diffuser un bulletin		
ou espèces	Information	Com. bull. 12	d'information périodique en faveur des acteurs locaux	19 800 €	2
Tous les	Iniomalion	Com. boil. 12	des acreois locaux	19 000 €	
habitats					
OU		Pan13.1	Mise en place d'une information		
espèces	Information	Pan13.2	Natura 2000 au départ des sentiers	9 000 €	3
		Info14.1			
Tous les		Info 14.1			
habitats		Info14.2			
OU		Info14.3	Information auprès des		
espèces	Information	Info14.5	professionnels et des usagers du site	3 000 €	2
Tous les	Internation	1111014.0	proressionnels et des esagers de sire	0 000 C	
habitats					
OU		Sens.pop.15.1		environ	
espèces	Information	Sens.pop.15.2	Valorisation du site Natura 2000	9 000 €	3
Tous les		•			
habitats					
OU		Init.16.1	Initiation à l'observation des		
espèces	Information	Init.16.2	espèces d'IC	8 500 €	3
Tous les					
habitats					
OU 、		Sens. école	Sensibiliser les scolaires à Natura	54000 6	
<u>espèces</u>	Information	17	2000	54 000 €	2
Tous les					
habitats			Consibilizar los gans qui ramassaga		
ou espèces	Information	Sens Myrt 18	Sensibiliser les gens au ramassage de la Myrtille	2 000 €	3
Tous les	Iniomanon	Selis Myll 10		2 000 €	
habitats					
OU		Past.	Limiter l'impact des produits		
espèces	Information	antipar.19	vétérinaires	6 000 €	2
'	•	•			
AUTRES AC	_				
Tous les	Amélioration				-
					I
habitats	des	Am.con.1.1	Améliorer nos connaissances		l
OU		Am.con.1.2	concernant les espèces d'intérêt	45.000.5	I
ou espèces	des connaissances	Am.con.1.2 Am.con.1.3	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat	45 000 €	 
ou espèces Tous les	des connaissances Animation	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat Animation foncière pour asseoir le	45 000 €	1
ou espèces Tous les habitats	des connaissances	Am.con.1.2 Am.con.1.3	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat  Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations	45 000 €	1
ou espèces Tous les habitats ou	des connaissances Animation	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat  Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements		1
ou espèces Tous les habitats ou espèces	des connaissances Animation	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat  Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations	10 000 €	1
ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les	des connaissances Animation	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements Pastoraux	10 000 € maximum	1
ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats	des connaissances Animation	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements Pastoraux  Agir en faveur des espèces	10 000 € maximum 6 000 €	1
ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats	des connaissances Animation foncière	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1 An.Fonc 2.2	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat  Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements  Pastoraux  Agir en faveur des espèces d'intérêt communautaire par le	10 000 € maximum 6 000 € si une	1
ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats ou espèces	des connaissances Animation	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1 An.Fonc 2.2	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements Pastoraux  Agir en faveur des espèces	10 000 € maximum 6 000 €	1
ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les	des connaissances Animation foncière	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1 An.Fonc 2.2	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat  Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements  Pastoraux  Agir en faveur des espèces d'intérêt communautaire par le	10 000 € maximum 6 000 € si une	1
ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats	des connaissances Animation foncière	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1 An.Fonc 2.2	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat  Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements  Pastoraux  Agir en faveur des espèces d'intérêt communautaire par le	10 000 € maximum 6 000 € si une	1
ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats ou espèces	des connaissances Animation foncière	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1 An.Fonc 2.2 Bénév 20	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements Pastoraux  Agir en faveur des espèces d'intérêt communautaire par le biais du bénévolat	10 000 € maximum 6 000 € si une	1 1 3
ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats ou espèces Tous les habitats ou espèces ou espèces	des connaissances  Animation foncière  Aménagement	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1 An.Fonc 2.2 Bénév 20	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements Pastoraux  Agir en faveur des espèces d'intérêt communautaire par le biais du bénévolat  Enlèvement de clôtures	10 000 € maximum 6 000 € si une action /an	1
habitats ou espèces Tous les habitats	des connaissances  Animation foncière  Aménagement	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1 An.Fonc 2.2 Bénév 20	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements Pastoraux  Agir en faveur des espèces d'intérêt communautaire par le biais du bénévolat  Enlèvement de clôtures	10 000 €  maximum 6 000 € si une action /an	1
ou espèces Tous les habitats ou espèces	des connaissances  Animation foncière  Aménagement	Am.con.1.2 Am.con.1.3 An.Fonc 2.1 An.Fonc 2.2 Bénév 20	concernant les espèces d'intérêt communautaire et leur habitat Animation foncière pour asseoir le fonctionnement des exploitations agricoles et des Groupements Pastoraux  Agir en faveur des espèces d'intérêt communautaire par le biais du bénévolat  Enlèvement de clôtures	10 000 €  maximum 6 000 €  si une action /an  12 000 €  dépend	1

ANIMATION	I DU DOCOB				
	Concertation		Concertation préalable à la		1
Toutes		AN. concert	mise en œuvre d'une action		
les actions		9	du DOCOB	12 000 €	
	Animation	Anim. 10.1	Animer le DOCOB et engager	15 000 €	1
Toutes		Anim. 10.2	les acteurs locaux dans la voie	+ 1 500 €	
les actions		Anim. 10.3	de la contractualisation	/contrat	
Toutes	Coordination	Coord.11.1	Coordination, mise en oeuvre		1
les actions		Coord.11.2	et suivi du DOCOB	18 000 €	
					+ 1 500 €
Total				229 300 €	/contrat

<sup>\*</sup> Les montants sont donnés à titre indicatif, chaque action donne lieu à établissement d'un plan de financement

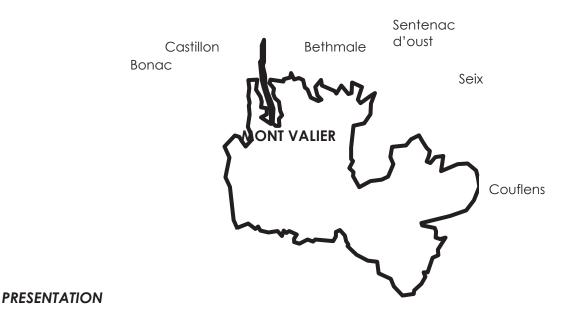
#### 5.3. <u>Calendrier prévisionnel des mises en œuvre des actions</u>

Le calendrier prévisionnel n'est là qu'à titre informatif afin de laisser le choix à l'animateur (qui peut être différent de l'opérateur) de mettre en place une action plutôt que telle autre, s'il le juge opportun. Il est important de remarquer que ces actions sont hiérarchisées par ordre de priorité. Par ailleurs, les enveloppes budgétaires variant, il est préférable de ne pas s'avancer trop sur le calendrier, mais plutôt de choisir les actions en fonction de l'enveloppe disponible.

Nom de l'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Am.con.1						
An.Fonc.2						
GM-cond3						
GM-ouver 4.						
GM-entr5						
GM-équip 6						
GM. déf 7						
GM. hab 8						
AN. concert 9						
Anim. 10						
Coord.11						
Com. bull. 12						
Pan13						
Info 14						
Sens. pop. 15						
Init.16						
Sens. école 17						
Sens Myrt 18						
Past. antipar.19						
Bénév 20						
Clôt.21						
Iti.déc 22						

#### 5.4. Charte Natura 2000

Formulaire de Charte Natura 2000 de la Zone de Conservation Spéciale FR 7300822 « Vallée du Ribérot et Massif du Valier » et de la Zone de Protection Spéciale FR7312003 « Mont Valier »



Les sites Natura 2000 sont situés au centre de la chaîne des Pyrénées, dans le département de l'Ariège. Sur ses 10 639 ha, on recense 19 espèces de la directive «Oiseaux». Au niveau de la directive «Habitat», il y a 8 espèces et 22 habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats sont présents sur différents types de milieux : forestiers, aquatiques, rocheux, pelouses et prairies, landes... Leur état de conservation est plutôt

bon mais il dépend, pour beaucoup d'entres eux, de l'activité pastorale.

Celle-ci ayant tendance à diminuer sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, ce sont de nombreux habitats qui s'en trouvent menacés. En effet, la déprise pastorale favorise leur dynamique de fermeture. De nombreux milieux ouverts, comme les prairies où les pelouses, s'embroussaillent et évoluent vers des landes ou des habitats forestiers dont l'intérêt est parfois moindre.

Le document d'objectifs tend à préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire par l'intermédiaire de fiches actions donnant lieu à une contrepartie financière, liée au surcoût de la mise en place de chacune d'entre elles.

Suite à la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, un nouvel outil d'adhésion a été introduit dans le document d'objectifs : la charte Natura 2000. Chaque propriétaire ou usager (si mandataire) doit signer la charte pour y adhérer. Par cet acte, il s'engage à respecter des recommandations et des engagements en faveur d'une gestion durable de son environnement, en accord avec les objectifs fixés par le document d'objectifs.

La charte ne donne pas lieu à une contrepartie financière contrairement aux contrats. Cependant, elle procure des avantages fiscaux aux signataires : exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties, exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations, déduction de revenu net imposable des charges de propriété rurale, garantie de gestion durable des forêts.

La charte est valable pour une durée de 5 ou 10 ans. Les signataires s'engagent sur des engagements généraux et sur des engagements par milieux, sur les parcelles de leur choix comprises intégralement dans le site. L'adhérent peut être une personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels. En fonction du type de milieux naturels présents sur ses parcelles, il souscrit aux engagements qui lui sont rattachés.

Les engagements permettant de bénéficier d'avantages fiscaux peuvent être soumis à des contrôles par l'administration (sur place ou sur pièces, le signataire étant prévenu une semaine à l'avance). L'adhésion peut être alors suspendue ou résiliée par décision du préfet, en cas de non-respect de la charte. Par conséquent, l'adhérent perd ses avantages fiscaux.

#### L'intérêt de ces deux sites

Plusieurs éléments ont concouru au classement de cette zone en sites d'intérêt communautaire :

Pour la directive «Habitat»:

- Les habitats rocheux d'intérêt communautaire représentent 11,1 % du site (falaises ou éboulis calcaires ou siliceux).
- Les pelouses et Prairies d'intérêt communautaire représentent 15,4 % du site (pelouses des crêtes, pelouses à Brachypode, pelouses à laiche, pelouses pyrénéennes, prairies à molinie, prairies de fauche, mégaphorbiaies).
- Les landes d'intérêt communautaire couvrent 24,2 % du site (landes montagnardes ou sub-montagnardes, landes à Rhododendron, à Myrtille, à Callune et Genêt ou à Genévriers).
- Les milieux aquatiques dont les tourbières et bas marais d'intérêt communautaire représentent 0,18 % du site (zone humide à Molinie Bleuâtre).
- Les milieux Forestiers d'intérêt communautaire couvrent 7,2 % du site (hêtraies calcaires, acidiphiles ou forêts de Pins des montagnes).
- De nombreuses espèces d'intérêt communautaire ont été repérées sur la zone : Desman des Pyrénées, Rosalie des Alpes, Lézard des Pyrénées, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Petit Murin, Barbastelle, Minioptère de Schreibers.

Ces habitats d'intérêt communautaire représentent 58 % de la superficie du site.

#### Pour la Directive «Oiseau »:

- L'Aigle royal
- La Bondrée apivore
- La chouette de Tengmalm
- o Le Circaète Jean-Le-Blanc
- o Le Crave à bec rouge
- Le Faucon pèlerin
- Le Grand-duc
- Le Grand Tétras
- Le Gypaète Barbu

- o Le lagopède alpin
- o Le Merle à plastron
- Le Monticole des roches
- La Perdrix grise des montagnes
- o Le Pic noir
- La Pie-grièche écorcheur
- Le Vautour fauve
- Les Milans noir et royal
- Le Busard-Saint-Martin

#### Formulaire de Charte Natura 2000 de la Zone de Conservation Spéciale FR 7300822 « Vallée du Ribérot et Massif du Valier » et de la Zone de Protection Spéciale FR7312003 « Mont Valier »

#### **<u>LISTE DES RECOMMENDATIONS</u>** (concerne les deux périmètres)

Code R	Recommandations
R1	Recommandation R1: conserver des arbres morts, arbres creux ou à cavité (sauf zones qui doivent être mises en sécurité)
R2	Recommandation R2 : avertir la structure animatrice de la présence d'espèces envahissantes (Buddleia, Renouée du Japon, Robinier Faux acacia, Ailante glanduleux, Balsamine de l'Himalaya)
R3	Recommandation R3 : fauche centrifuge
R4	Recommandation R4 : utilisation d'huile biodégradable pour matériel de coupe
R5	Recommandation R5 : pas de stockage de bois à proximité des cours d'eau sur une bande de 10 m
R6	Recommandation 6 : établir une convention d'utilisation avec grimpeurs

LISTE DES ENGAGEMENTS GENERAUX (concerne tout le site)			
	<b>Engagement 11</b> : Permettre l'accès au site aux naturalistes et aux animateurs du document d'objectifs pour les opérations d'inventaires, de suivi et les actions évaluation. La structure animatrice assurera l'information du propriétaire au moins une semaine avant des prospections et études qui interviendront sur sa propriété en indiquant la nature de l'étude et l'identité de l'agent. Les résultats seront communiqués au propriétaire.		
$\square$	<b>Engagement 12</b> : Ne pas empoisonner les espèces nuisibles sauf dans le cadre d'opérations collectives déclarées.		
Ø	<b>Engagement 13</b> : Pas de dépôts de déchets sur la propriété (excepté des déchets compostables et les fumières).		
	<b>Engagement 14:</b> Conserver les éléments fixes du paysage repérés au moment de l'adhésion: haies, mares, ripisylve, bosquets, arbres isolés, talus, rigoles, canaux (sauf actions de comblement prévues par le DOCOB). Ces éléments seront localisés sur fond orthophotographique au 1/5 000ème.		
	<b>Engagement 15:</b> Ne pas intervenir dans le lit des cours d'eau sauf dans le cadre des actions collectives (contrat de rivière ou actions prévues par le DOCOB) ou dans le cadre d'action expressément autorisées par les services de l'Etat ou d'exploitations forestières mettant en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles.		
Ø	<b>Engagement 16</b> : Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement non prévu par des documents de gestion agréés ou approuvés.		
	<b>Engagement 17 :</b> Intégrer les engagements de la charte dans les baux ruraux ou conventions de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement.		
Ø	<b>Engagement 18:</b> Avertir la structure animatrice de la présence d'une zone de nidification ou de reproduction d'une espèce d'intérêt communautaire.		
$\square$	<b>Engagement 19:</b> Avertir la structure animatrice de la réalisation de travaux à l'intérieur du périmètre Natura 2000, afin qu'elle détermine ou non la nécessité de		

réaliser une étude d'incidence.

#### LISTE DES ENGAGEMENTS PAR MILIEUX

#### PELOUSES - PRAIRIES - TOURBIERES - LANDES

Habitats d'intérêt communautaire, lieu de nourrissage des Chauves-souris et de nombreux oiseaux de la directive

**Engagement 21** : Pas de plantation forestière.

Engagement 22 : Pas de nivellement ou dépôt de remblais.

**Engagement 23 :** Pas d'assainissement par drains enterrés.

 $\square$  Engagement 24 : Pas de produits phytosanitaires sauf sous clôtures ou pour éliminer

de façon localisée des espèces indésirables, après discussion avec la structure

animatrice (rumex...).

**Engagement 25:** Pas d'affouragement permanent sur les habitats d'intérêt commu-

nautaire.

#### HAIES, BOSQUETS, ARBRES ISOLES

Habitats des espèces de Chauve-souris et habitat des insectes (Rosalie des Alpes)

 $\square$  Engagement 31: Pas de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé

conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (chenilles).

**Engagement 32**: Intervention de coupe ou d'entretien entre le 1er octobre et le 31

mars, sauf opérations de formation des arbres et taille en vert.

#### **ETANGS - POINTS D'EAU**

Habitats d'intérêt communautaire

 $\square$  Engagement 42 : Si intervention de curage, à réaliser entre le 15 septembre et le 31

décembre.

Engagement 43 : Pas de phytosanitaire sur une bande de 10 m en périphérie du

point d'eau.

#### **COURS D'EAU**

Habitats d'espèces (Desman des Pyrénées)

**Engagement 51**: Interventions d'entretien entre le 15 août et début octobre.

**Engagement 52** : Respecter une zone tampon non-traitée (pas de fertilisation et

de phytosanitaires sur une bande de 10 m à partir du haut de la berge).

#### **FALAISE**

Habitats et habitats d'espèces : ce sont des zones de nidification pour la majorité des rapaces diurnes et nocturnes (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc, ...)

 $\square$ 

**Engagement 61**: Les signataires s'engagent à ne pas autoriser de voies d'escalade nouvelles, sauf dans le cadre de programmes annuels ou pluriannuels de travaux d'équipement (ou d'entretien d'équipement) de sites d'escalade ou dans le cadre des plans raisonnés d'escalade établis à l'échelle des sites, des PNR ou du département.

 $\square$ 

**Engagement 62**: Ne pas réaliser de purge entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre sauf urgence en matière de sécurité.

#### **EBOULIS**

Habitats d'espèces végétales mais aussi du Monticole des roches ou du Lagopède alpin

**Engagement 71** : Ne pas effectuer de prélèvement de matériaux.

#### **GROTTES**

Habitats d'espèces et notamment des Chiroptères

**Engagement 81**: Ne pas obstruer les entrées de grottes (sauf action de fermeture prévue par le DOCOB).

 $\square$ 

**Engagement 82** : Pas d'installation d'éclairage à proximité des grottes à moins de 200 m.

#### **MILIEUX FORESTIERS**

Habitats d'espèces végétales mais aussi du Grand Tétras, du Pic noir et de la Chouette de Tengmalm

**Engagement 92**: Intégrer les engagements de la charte dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière.

#### LISTE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIRECTIVE OISEAUX

Habitats de pelouses, prairies ou de landes (hors prairies de fauche) - Espèces nichant au sol : Galliformes, ...)

**Engagement 26 :** Pas d'opération d'ouverture du milieu sur ces surfaces pendant la période du 15 Avril au 15 Aout pour les ouvertures mécaniques et du 15 avril au 16 Septembre pour le brûlage, sauf autorisation de la structure animatrice.

Habitats de haies, bosquets, arbres isolés utilisés par de nombreux oiseaux (Pie-grièche écorcheur...)

 $\square$ 

**Engagement 32**: Intervention de coupe ou d'entretien entre le 1er septembre et le 31 mars afin de préserver les oiseaux utilisant ces milieux dans leur cycle de reproduction.

Habitats d'espèces rupestres : Gypaète Barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc ...

Engagement 61: Les signataires s'engagent à ne pas autoriser de voies d'escalade nouvelles sauf dans le cadre de programmes annuels ou pluriannuels de travaux d'équipement (ou d'entretien d'équipement) de sites d'escalade ou dans le cadre des plans raisonnés d'escalade établis à l'échelle des sites, des PNR ou du département.

**Engagement 62**: Ne pas réaliser de purge entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre (à proximité d'une aire de Gypaète, cette date doit être avancée au 1<sup>er</sup> octobre), sauf urgence en matière de sécurité.

Engagement 63: En cas de découverte d'une nouvelle aire, avertir la structure animatrice qui listera les préconisations nécessaires à la préservation de ce site de reproduction. Ceci peut aboutir à la mise en place d'une convention d'escalade précisant les périodes d'utilisation de la paroi n'occasionnant pas de dérangement sur les oiseaux.

Habitats d'espèces forestières : Grand Tétras, Pic noir, Chouette de Tengmalm et certains rapaces

**Engagement 93**: Pas d'exploitation forestière pendant les périodes de reproduction d'oiseaux d'intérêt communautaire, pour des zones de nidification avérée pour lesquelles le propriétaire ou l'exploitant aura reçu une information de la structure animatrice.

**Engagement 94 :** En cas de découverte d'une nouvelle aire par le propriétaire ou l'exploitant, avertir la structure animatrice qui listera les préconisations nécessaires à la préservation de ce site de reproduction et intégrera cette nouvelle donnée.

**Engagement 95 :** En cas de mise en exploitation d'une parcelle, avertir la structure animatrice qui identifiera les espèces susceptibles d'être dérangées et listera les préconisations nécessaires à la préservation de celles-ci (s'il ya en a).

Ces mesures s'appliquent conformément à la loi en vigueur.

 $\square$ 

M

M

M

#### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### L'eau et la biodiversité bénéficient d'une protection sur tout le territoire national

#### 1- Eau et milieux humides

- o L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis (article 1er loi sur l'eau du 3/01/92).
- o Les zones humides assurent des fonctions essentielles: réservoir de biodiversité, zone tampon qui permettent de piéger les matières en suspension et de retenir, transformer, dégrader, l'azote, le phosphore, les métaux lourds et des micropolluants organiques, mais aussi rôle d'éponge et d'expansion des crues.
- o Le maintien de la qualité de l'eau est primordial pour assurer la pérennité des espèces et des milieux aquatiques. Ces milieux sont très sensibles aux pollutions agricoles et domestiques. Aussi, tout apport de substance toxique aura pour conséquence de banaliser le milieu et d'amoindrir son rôle écologique. Supprimer les risques de pollution, c'est éviter tout apport de substances toxiques.
- o Pour la préservation des milieux humides (petits cours d'eau, prairies humides, tourbières) les plus grandes menaces sont le recalibrage, le drainage, la conversion en cultures ou d'autres aménagements et perturbations (piétinement, passage répété d'engins mécaniques) qui les banalisent et les perturbent. Les plantations de résineux, de peupleraies aux abords des cours d'eau, peuvent également concourir à la disparition des milieux à forte valeur patrimoniale. Pour la préservation des milieux propices aux espèces, il convient de ne pas perturber le libre écoulement des eaux.
- o L'introduction d'espèces envahissantes (Calicoba, Tortue de Floride) peut constituer une menace réelle pour les espèces à préserver.

#### 2- Le patrimoine naturel

De nombreuses espèces bénéficient d'une protection nationale ou régionale

- Espèces végétales protégées
  - Il est interdit de détruire, de colporter, de vendre, d'acheter ou d'utiliser les spécimens de flore sauvage dont la liste est fixée par arrêté. Les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont toutefois pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées. Pour d'autres spécimens sauvages, le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du Ministre chargé de la protection de la nature, après avis du comité permanent du conseil national de la protection de la nature.
- o Pour certaines espèces animales, dont les listes sont fixées par arrêtés, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture et la naturalisation des spécimens peuvent être interdits. Le transport, le colportage, l'utilisation, la vente ou l'achat des spécimens de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, peuvent également être interdits.
- o Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces la circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors-piste est donc strictement interdite. Des exceptions sont accordées notamment aux services publics à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droit et aux manifestations sportives autorisées.
- Les projets, dans ou hors de sites Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leur incidence dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact notable sur un ou des sites Natura 2000.

#### AVANTAGES DE L'ADHESION à UNE CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000.

Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

#### • Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Le bénéfice de l'exonération et de tout autre avantage fiscal n'est possible que pour des sites désignés, avec une charte validée et avec un arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB. La totalité de la TFNB est exonérée.

La cotisation pour la Chambre d'Agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération de la TFNB (article 146 de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et article 1395 E code général des impôts), dès lors que le propriétaire signe une Charte ou un Contrat Natura 2000 ou un CAD (selon les dispositions validées pour le site).

Les services de l'État font parvenir aux services fiscaux la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération au 1er janvier de l'année suivante, avant le 1er septembre.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, l'engagement souscrit sur les parcelles inscrites dans la liste des parcelles établie par les services de l'État (cf. schéma en annexe 2).

#### Règles communes d'application de l'exonération TNFB:

Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération (condition nécessaire),
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération (condition suffisante).

#### • Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations

L'exonération porte sur les ¾ des droits de mutations.

#### Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

#### • Garantie de gestion durable des forêts

L'adhésion à la charte permet d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

La Charte Natura 2000 apporte par ailleurs la reconnaissance de la qualité des milieux naturels présents sur ces sites (<u>labellisation du territoire</u>) et également des pratiques favorables à la conservation de ces milieux (<u>valorisation des pratiques respectueuses</u>).

## Conclusion

Cette Zone de Protection Spéciale est située au centre des Pyrénées, au niveau de la haute chaîne, dans le département de l'Ariège. Sur ses 10 639 ha, on recense 19 espèces de la directive «Oiseaux», dont des espèces très rares. C'est donc un site très riche qui mérite d'être préservé.

Si ce territoire abrite une telle diversité d'espèces, c'est que les milieux façonnés par l'homme depuis des siècles, permettent d'y trouver gîte et nourriture. Il est donc crucial, pour préserver au mieux ces espèces, d'y associer l'ensemble des acteurs locaux, qui sont les seuls garants d'une action efficace et pérenne.

Les inventaires, bien qu'ils puissent être complétés, montrent que le site est dans un relativement bon état de conservation. Localement certains habitats peuvent s'embroussailler, du fait de la déprise pastorale. D'autres sont abroutis ou dégradés par le passage du feu.

Au niveau des espèces elles-mêmes, il est important de limiter la fréquentation de certaines zones sensibles pour éviter d'impacter sur leur reproduction et leur quiétude. Le Gypaète barbu, le Grand Tétras, ... sont des espèces extrêmement sensibles au dérangement, pouvant occasionner l'abandon du nid ou conduire à la mort d'individus. Ces sources de dérangement sont diverses et peuvent intervenir à différentes périodes de l'année. Il n'est pas toujours aisé de limiter ces perturbations.

Ce site étant classé (en partie) au titre de la directive «Habitat», il est très important que le ou les animateurs se concertent régulièrement afin que chacune des actions réalisées à l'intérieur de ce périmètre profite aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

Pour mener à bien ce DOCOB, il sera très important d'associer un maximum d'acteurs locaux (éleveurs, forestiers, chasseurs, représentants du tourisme, naturalistes...) à cette démarche. Pour cela, l'animateur du site se doit de les rencontrer, les informer, les faire participer et adhérer à ce beau projet.

# Glossaire

Annexe I	L'annexe I de la directive « Oiseaux » liste les oiseaux d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale
Base de données	Ensemble de tables ayant un rapport entre elles et organisées de manière à optimiser l'efficacité de l'extraction des données. Les bases de données d'un SIG sont l'ensemble des thèmes cartographiques, entités et attributs, organisés de manière à optimiser l'efficacité du stockage et de la récupération des données par de multiples utilisateurs.
Directive Européenne	Texte adopté par les Etats membres de l'Union européenne prévoyant une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir. Chaque Etat doit rendre son droit national conforme à une directive européenne (site Internet : http://natura 2000.environnement.gouv.fr/).
Complexe d'habitats	Ensemble de communautés végétales coexistant en un lieu donné sous forme d'éléments étroitement imbriqués les uns avec les autres.
Directive « Habitats »	Directive 92/43 du Conseil du 21 mai 1992, dont l'objectif est de contribuer à la préservation de la biodiversité, par le biais de la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages, dans les territoires européens des Etats membres de l'Union européenne.
Directive « Oiseaux »	Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les Etats membres et celle de leurs habitats (site Internet: http://natura 2000.environnement.gouv.fr/).
Diversité Biologique	Expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes, (site Internet: http://natura 2000.environnement.gouv.fr/).
Dynamique des populations	Système biologique fonctionnel intégrant une biocénose (ensemble des êtres vivants, animaux, végétaux et microorganismes, présents dans une station) et son biotope (ensemble des facteurs physiques caractérisant une station) (DELPECH et al 1985).
Ecologie	Partie de la Biologie étudiant les relations existant entre les être vivants et entre ceux-ci et leur environnement (DELPECH et al 1985).
Endémique	Se dit d'une espèce (animale ou végétale) présente uniquement dans une région déterminée (MANNEVILLE et al., 1999).
Espèce d'intérêt communautaire	Espèces en danger ou vulnérables ou rares ou endémiques (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité) énumérées à l'annexe I de la directive et pour lesquelles doivent être désignées des Zones de Protection Spéciale

Habitat Naturel	Selon le référentiel français des habitats forestiers ou associés, la notion d'habitat peut se décrire par l'unité présentée décrite ci-dessous :  Faune (espèces ayant tout ou partie de leurs niches écologique sur l'espace considéré)  Végétation (individu d'association végétale)  Compartiment stationnel (conditions climatiques, sol, matériau parental)
Mosaïque d'habitats	Correspond à une zone constituée par un ensemble d'habitats élémentaires distincts et identifiables. Ce terme est utilisé lorsque les habitats élémentaires ont une taille inférieure à 2 500 m².
Orthophotographie	Document photographique sur lequel ont été corrigées les déformations dues au relief du terrain, à l'inclinaison de l'axe de prise de vue et à la distorsion de l'objectif. Ce document a l'aspect d'une photographie aérienne et les qualités métriques d'une carte topographique.
Photo-interprétation	Examen visuel d'une ou plusieurs photographies aériennes, orthophotographie ou image satellitale, destiné à reconnaître les objets et à les analyser en vue d'une étude thématique.
ZICO= Zone Importante pour la Conservation des oiseaux	Le nom zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO en français, IBA en anglais pour Important Bird Area), renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. En Europe ZICO peut aussi signifier Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux.
	L'appellation ZICO est donnée suite à l'application d'un ensemble de critères définis à un niveau international. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :
	pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger;
	être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer ;
	être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.
	Les critères de sélection font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants. De façon générale, les ZICO doivent aussi permettre d'assurer la conservation et la gestion des espèces

ZNIEFF = Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique	Ce sont des zones naturelles de grand intérêt biologique référencées dans une banque de données nationales qui a été élaborée à l'initiative du Ministère de l'Environnement dans chaque région de France.
	Cet inventaire a pour but «d'identifier, de localiser et de décrire par région administrative de France métropolitaine, les portions de territoire comportant le patrimoine biologique le plus riche, nécessitant donc les mesures de préservation et de suivi les plus urgentes» (Instruction du Secrétariat de la Faune et de la Flore n°305).
	Ces zones n'ont aucune valeur réglementaire, mais elles constituent une source d'information sur le patrimoine naturel français à partir de laquelle peuvent être argumentés les dossiers de protection ou de négociation concernant un projet d'aménagement (choix de site, mesure compensatoires) ou Plan d'Occupation des Sols (POS).
	Cet inventaire est réalisé par des équipes scientifiques régionales qui définissent :
	- A l'échelle régionale, des ensembles de milieux les plus riches ou ZNIEFF de type II, dans lesquels toute modification des conditions écologiques doit être évité et dont l'exploitation éventuelle doit être limitée.
	- A l'échelle locale, des sous-ensembles ou ZNIEFF de type I, inclus dans les précédents, correspondant à des types de milieux d'intérêt remarquable, notamment du fait de la présence d'espèces rares ou menacées, caractéristiques ou indicatrices, nécessitant des mesures de protection renforcées.
ZPS = Zone de Protection Spéciale	Sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 79-409 / CEE dite directive "Oiseaux" (site Internet : http://natura 2000.environnement.gouv.fr/).
Système d'information géographique (SIG)	Ensemble de données repérées dans l'espace, structuré de façon à pouvoir en extraire des informations utiles à la décision.
Table attributaire	Stockage sous forme de lignes et de colonnes des informations renseignant les entités d'une carte. Chaque ligne correspond à une seule entité; chaque colonne contient les valeurs d'une seule caractéristique.
Zone spéciale de conservation (ZSC)	« Site d'importance communautaire désigné par les États membres [au titre de la directive « Habitats »] par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné » (directive « Habitats », art. 1 er). En France, sont considérés comme ZSC les sites ayant fait l'objet d'une décision de la Commission européenne et d'un arrêté national.
Zone de Protection Spécial (ZPS)	« Site d'importance communautaire désigné par les États membres [au titre de la directive « Oiseaux »] par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats d'espèces pour lesquels le site est désigné » En France, sont considérés comme ZPS les sites ayant fait l'objet d'une décision de la Commission européenne et d'un arrêté national.

# Liste des sigles et abréviations

AFP: Association Foncière Pastorale

A.N.A.: Association des Naturalistes de l'Ariège

COPIL: Comité de Pilotage Local

DDT: Direction des Territoires

D.H.: Directive Habitats

D.O.: Directive Oiseaux

DOCOB: Document d'objectifs

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

EPIC: Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

FPA: Fédération Pastorale de l'Ariège

GP: Groupement Pastoral

MAEt: Mesure Agro – Environnementale Territoriale

MEEDDM: Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement Durable et de la

Mer

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF: Office National des Forêts

pSIC: Proposition de Site d'Intérêt Communautaire

PDRH: Plan de Développement Rural Hexagonal

SIG: Système d'Information Géographique

ZPS: Zone de Protection Spéciale

ZSC: Zone de Conservation Spéciale

# **Bibliographie**

ABDULHAK S., (1998). Etude des milieux fréquentés par la PERDRIX PERDRIX HISPANIENSIS, en vue d'une éventuelle gestion dans la Réserve Domaniale du Mont Vallier (1996, 1998). Office National des Forêts.

BERDUCOU CI., ENSAT, (1979). La faune de la réserve du Mont Valier (1977-1979). ONF/ENSAT

BERDUCOU CI., NEBEL D., (1990). Inventaire et suivi de 1987 à 1990, des places de chant du Grand Tétras dans la Réserve Domaniale du Mont Vallier. Office National des Forêts

BOUCARD M. (2002). Le cadre juridique de la gestion des sites Natura 2000. Paris. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

BOURCET J., BRACQUE P., NONANCOURT P., SAPOR C. (2003). Evaluation des risques liés à l'augmentation des densités des sangliers sauvages en France.

CARRON Ph. (1993). Le Gypaète barbu (Gypaetus barbatus). Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse.

CHEVALIER M. (1980). La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises. Tarascon / Ariège. Ed. Résonances, 2ème Ed. 1060p.

COUTURIER M., (1964). Le gibier des montagnes françaises. Belle garde, Arthaud, 464P.

DENDALETCHE CI. (1997). Les Pyrénées. La vie sauvage en montagne et celles des hommes. Paris. Delachaux et Niestlé, 337p, coll. La bibliothèque du naturaliste.

DOREE A. (1995). Flore pastorale de montagne. T1 : les graminées. T2 : les légumineuses. Ed. Boubée. Cemagref Ed.

DURIEZ O., E. MENONI, 2008. Le Grand Tétras Tetrao urogallus en France : biologie, écologie et systématique. Ornithos 15-4 : 233-243.

DURIEZ O., LECLERCQ B., LEFRANC N., MENONI E., NAPPEE C. & PREISS F. (2008). Le Grand Tétras Tetrao urogallus en France: biologie, écologie et systématique; statut actuel de l'espèce dans les Vosges, le Jura et les Pyrénées; disparition dans les Alpes; réintroduction dans les Cévennes, Ornithos (ISSN 1254-2962), 15 (4): 233-293,

GENSBOL B. (2005). Guide des rapaces diurnes, Delachaux et Niestlé, 403 pages

GEROUDET P. (1984). Les passereaux d'Europe II : des mésanges aux fauvettes. Delachaux et Niestlé, 318 p.

GEROUDET P. (1979). Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé, 426 p.

GOODERS (2006) Les oiseaux de nos régions. Nathan

HUBE R., LESAFFRE G., DUQUET M. (2002). Oiseaux de France et d'Europe, Larousse, 448pages

JALUT G. (1974). Evolution de la végétation et variations climatiques durant les 15 derniers millénaires dans l'extrémité orientale des Pyrénées. Thèse doct. Es – sciences, UPS, Toulouse, 166p.

JALUT G. (1988). Les principales étapes de l'histoire de la forêt pyrénéenne française depuis 15000 ans. Monographias del instituto pyrenaico de ecologia 4, pp. 609-615.

JALUT G., METAILIE J.-P. et al. (1991). La forêt charbonnée, histoire des forêts et impacts de la métallurgie dans les Pyrénées ariégeoises au cours des deux derniers millénaires. Rapport final P.I.R.E.N. – C.N.R.S., C.I.M.A. – Univ. Toulouse le Mirail, 220p.

JOACHIM J., BOUSQUET J-F. et FAURE C. (1997). Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP, 262 p.

LECLERCQ B. (1988). Le grand coq de bruyère ou Grand Tétras. Edition le sang de la Terre. 196p.

LEFRANC N. (1999). La pie-grièche écorcheur, Lanius collurio. Pp 320-321.

Menaces. Conservation. Société d'études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

MENONI E. et Duriez O. (2008). Le Grand Tétras Tetrao urogallus dans les Pyrénées : historique et statut actuel. Ornithos 15-4: 272-281.

MENONI E., LUIGI N., DELFINO F. (2001). Grand Tétras et conservation de la biodiversité en forêt de montagne. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Rapport scientifique 2001, Paris, 128 p. (pp. 56-61).

MENONI E., CATUSSE M., NOVOA C. (1991). Mortalité par prédation du grand Tétras (Tetrao urogallus aquitanicus) dans les Pyrénées. Résultats d'une enquête. Gibier faune sauvage 8: 251-269.

MENONI E., DEFOS DU RAU P., BRUSTEL H., BRIN A., VALLADARES L., CORIOL G., DE HARVENC L., J-L Castel, (2004). Amélioration des habitats en faveur du grand tetras et bénéfices escomptés sur la biodiversité. ONCFS rapport scientifique 2004. 65-68.

MENONI E., ILARD D., VERHEYDEN H., MORELLET N., LARRIEU L., CONSTANTIN E., SAINT-HILAIRE K., Dubreuil D. (2008). Cerfs, troupeaux domestiques – Quels impacts sur l'habitat des galliformes de montagne ? Faune sauvage 281 : 32-38.

MENONI E., NOVOA C. (2007). Les effets des changements climatiques sur les oiseaux : l'exemple des galliformes de montagne en France. RDV techniques hors-série n°3 - 2007 – ONF :53-61.

MENONI E., NOVOA C., BERDUCOU C., CANUT J., MOSSOLTORRES M., MONTA M., MARIN S., PIQUE J., CAMPION D. (2004a). Évaluation transfrontalière de la population de Grand Tétras des Pyrénées. Faune Sauvage 263 : 19-24.

METAILIE J.- P., FAERBER J. (1998). La Callune et le feu dans les Pyrénées. Le modèle de la lande pastorale d'Estive. Association française de pastoralisme. Pastum n° spécial « Brûlages dirigés ». Ed. de la Cardère. P. 25-30.

METAILIE J.-P. (1978). Le feu pastoral dans les Pyrénées centrales (Barousse, Oueil, Larboust). Toulouse. Ed. CNRS., 292p.

METAILIE J.-P., (2000). Quand les forestiers aménageaient les pâturages. Aux origines du sylvo pastoralisme et des améliorations pastorales dans les Pyrénées. Association française de pastoralisme. Pastum Hors série « le pastoralisme en France à l'aube des années 2000 ». Ed. de la Cardère. p. 143-146.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Paris. MATE.

MORSCHEIDT J., (1993). Etude du Lagopède alpin sur la Réserve du Mont Vallier. Compte rendu et Bilan pour 1992. Office National de Forêts.

MORSCHEIDT J., (1993). Utilisation de l'espace et biologie de la reproduction du Lagopède alpin dans les Pyrénées centrales. Réserve du Mont Vallier. Office National de Forêts.

NEBEL D. (1992). Inventaire de la faune de montagne (1987, 1992). Office national des forêts, 25P.

NOVOA CI., GONZALEZ G. (1988). Comparaison des biotopes sélectionnés par le Lagopède Alpin Lagopus Mutus et la Perdrix Grise de Pyrénées Perdix perdix hispaniensis sur le massif du Carlit. Gibier Faune Sauvage.

OGM, 2006. Percussion des oiseaux dans les câbles aériens des domaines skiables

PETERSON R. & al, 1993 réimprimé en (2007), Guide Peterson des oiseaux de France et d'Europe, Delachaux et Niestlé, 534pages

PETERSON R., MOUNTFORT G., HOLLOM P.A.D. et GEROUDET P., (2004). Guide des oiseaux de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, 460 p.

PUECH N., (1995). Etude d'une population de Perdrix grises des Pyrénées en vue de la mesure d'impact d'un écobuage dans la Réserve Domaniale du Mont Vallier (1993, 1995). Office National des Forêts.

RAMEAU J-Cl. et al., (1997). Nomenclature CORINE Biotopes, Types d'habitats français. ENGREF, MNHN, 217 p.

Réseau d'observation de la Faune Vertébrée en Franche-Comté, G.N.F.C, Diren Franche-Comté. 115 p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances.

ROMAO C., (1997). Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, version EUR 15. DG. XI – D.2, 109p.

SAULE M., (1992). La grande flore illustrée des Pyrénées. Milan éd., 763p.

SAVOIE J.-M., (1995). Les types de stations forestières des Pyrénées centrales. Front pyrénéen et haute chaîne. Vallée d'Aure, Haut Comminges et Couserans, O.N.F. MPY, 507p.

SEMENENE GUITART S. (1996). Ecologie comportementale et biologie de la conservation. Cas du Gypaète barbu (Gypaetus barbatus) dans les Pyrénées. Université de Montpellier II.

Service des Forêts de la Protection de la Nature et du Paysage, 2005. Impact des chiens dans la nature et sur la faune en particulier – Apports théoriques, constats et analyse, mise en place d'une politique cantonale, bilan 2000-2005.

SVENSSON, GRANT, MULLARNAY, ZETTERSTROM, (1999). Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé

UICN et Muséum National d'Histoire Naturelle, (2008). La liste rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

WEIDMANN J.C. & MORIN C., (2002). Répartition régionale de 80 espèces d'oiseaux prioritaires. Données 1990-1999.

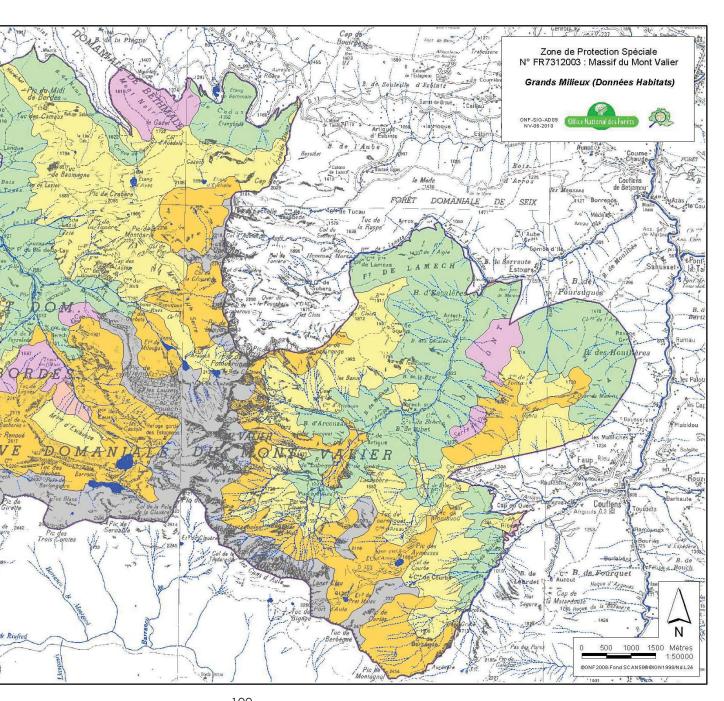
YEATMAN-BERTHELOT D et JARRY G.- coord., (1994). Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. MNHF, Soc. Ornitho. De France, 776p.

# **Annexes**

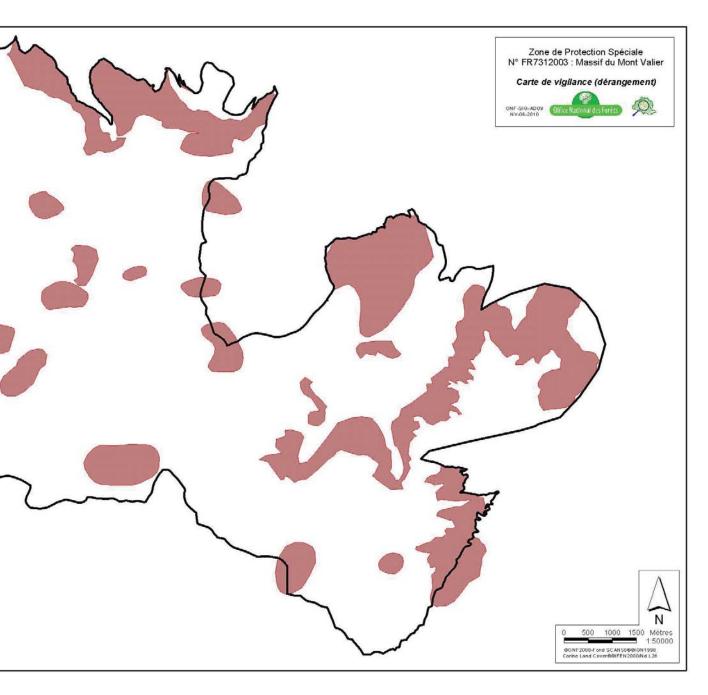
## 6. Cartographie

#### Sommaire des cartes

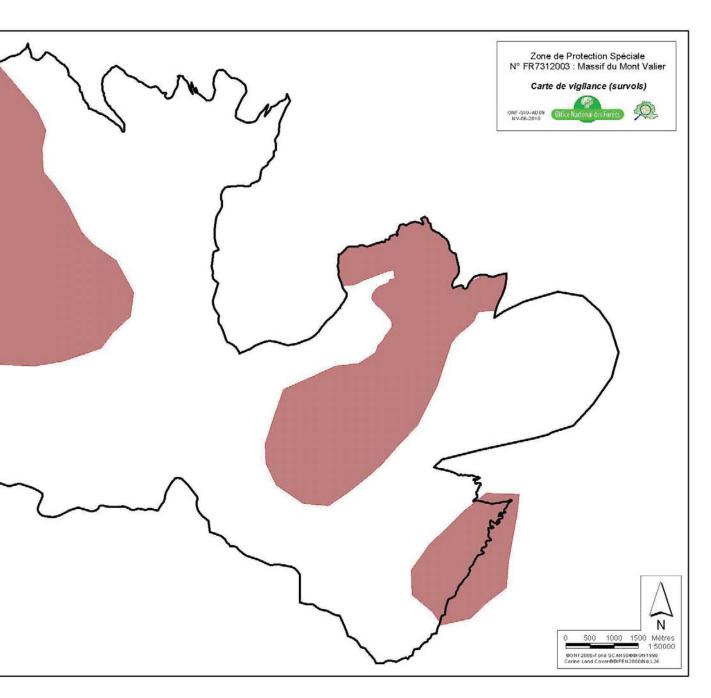
Carte des milieux
Carte de vigilance (dérangement)
Carte de vigilance (survols)
Carte de vigilance (brûlages dirigés)
Carte des travaux d'amélioration



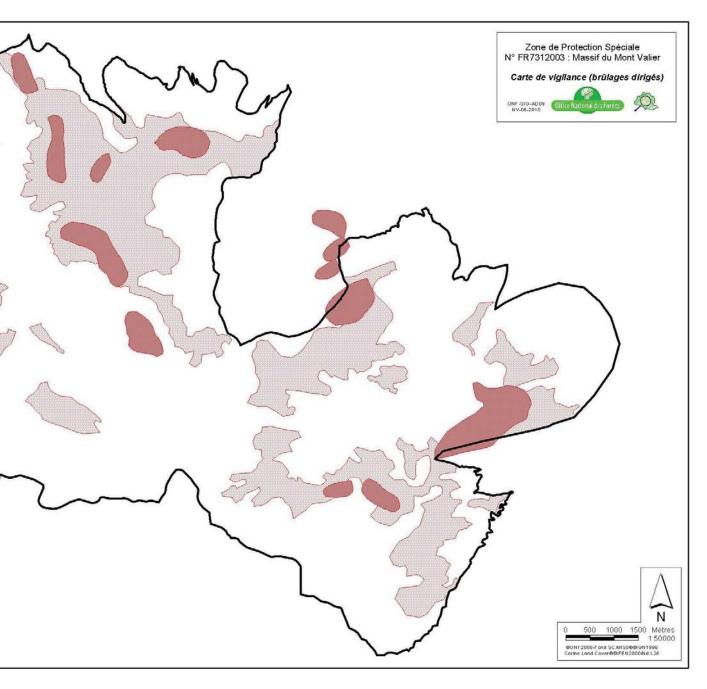
100 Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003



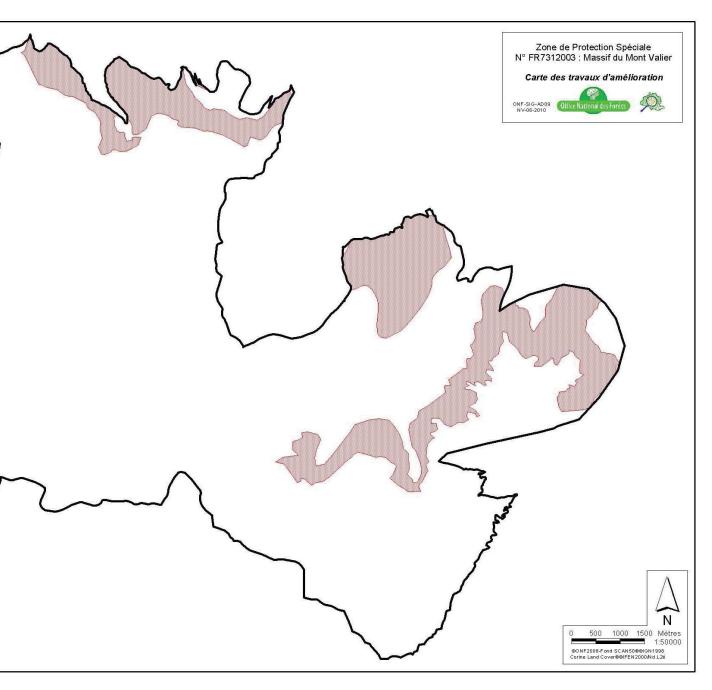
101 Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003



102 Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003



103 Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003



104 Document d'objectif du site « Massif du Mont Valier » FR7312003

# 7. Fiches espèces

# Statuts de protections et de menaces

**Annexe(s) directive Oiseaux**: Annexe I de la directive oiseaux

Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 07/02/2002).

**Protection nationale:** Oui : PN n°1 Oui, arrêté du 17 avril 1981.

**Livres rouges:** R:espèce rare

UICN : LC : préoccupation mineure En Europe : en danger, catégorie SPEC3, En France : rare, catégorie CMAP3

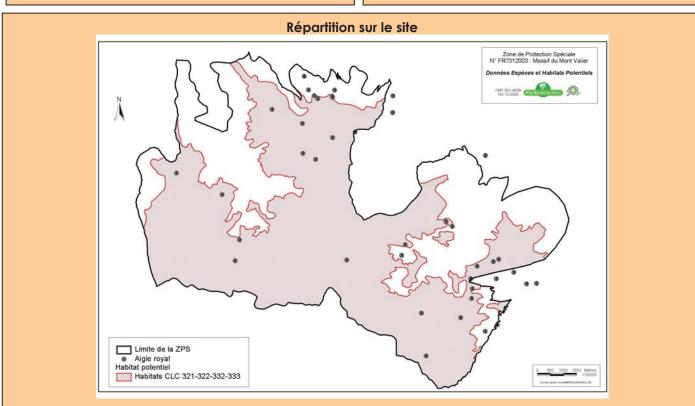
**Tendances des populations :** Stable (420 couples) National : faible augmentation

Européen: stabilité ou légère augmentation selon les pays

Conventions internationales: Berne: Annexe 2; Bonn: Annexe 2; Washington: Annexe 2







# AIGLE ROYAL Aquila chrysaetos A091

#### **GENERALITES**

# Description de l'espèce

**Envergure**: 1,9 à 2,3 m **longueur**: 76 à 90 cm **Poids**: entre 4 kg et 6 kg
Bon planeur sachant mettre à profit les ascendances, il est également capable de tenir le vol battu.
Dans ce cas, sa silhouette est proche de celle de la buse variable et la distinction entre les deux espèces n'est pas toujours immédiate en dépit de la différence de taille.

Sa tête est proéminente et ses ailes sont longues et digitées. Vue de face ou de l'arrière, sa silhouette en « accolade » le caractérise.

Adulte : sombre, presque uniforme. Plumes jaunâtres derrière la tête et aux couvertures alaires.

Immature : queue blanche barrée ; « cocardes » blanches sous les ailes ainsi qu'une queue bordée de sombre.

# Ecologie générale de l'espèce

Il niche sur un **replat abrité d'une falaise forestière rocheuse autour de 1 500 m d'altitude**. La surface utilisée, au niveau de la ZPS du Mont Valier est de l'ordre de 35 à 75 km² par couple.

Il a un domaine vital assez large et son territoire englobe de vastes terrains de chasse à végétation ouverte. Il s'alimente de mammifères (marmottes, lièvres...) et d'oiseaux, dans des milieux ouverts ou peu boisés, surtout de la limite supérieure des forêts jusqu'aux crêtes (estives, éboulis et versants rocailleux).

En hiver, il est le plus souvent charognard. Le reste du temps, c'est un prédateur redoutable qui s'attaque aux jeunes isards, renards...

La déprise agricole dans les zones plus extensives qui conduit au boisement des milieux peut réduire l'abondance ou l'accessibilité des proies pour cette espèce.

Il est présent sur le site toute l'année et se reproduit de janvier à fin juillet (sédentaire)

#### **STATUT SUR LE SITE**

#### Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2010 Date d'observation la plus ancienne connue :

Observateur(s): M Geraud, L Lesprit, F Loss, D Restoueix, P Lapine, Q Giry (ONF)ANA, NMP,

#### Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : très important car 4 couples fréquentent la zone

Tendance d'évolution des populations : stable Synthèse globale sur l'état de conservation : bon

# Habitats de l'espèce sur le site

**Principaux habitats utilisés**: Il nidifie sur le Riberot, la Vallée d'Estours, Angouls et à proximité du Col de la Core. Il prospecte l'ensemble des zones ouvertes du site à la recherche de ses proies.

# Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

#### **PRATIQUES ACTUELLES:**

#### **Pastoralisme**

Fréquentation touristique importante en saison estivale.

Chasse sur certains secteurs.

#### MENACES : Identifiées et potentielles

- Diminution des territoires de chasse (déprise agricole, fermeture des milieux)
- Diminution des ressources alimentaires (déprise pastorale, diminution de la densité des ongulés sauvages (maladies comme la pestivirose...))
- > Dérangement pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes (survols avec engins motorisés ou non, travaux d'infrastructures et d'exploitation, activités touristiques et sportives).
  - > Diminution de la ressource alimentaire.
    - Collision
    - > Empoisonnement et tir.

# Objectifs conservatoires sur le site

- Maintenir les ressources alimentaires et les conditions d'accueil
- Limiter les causes de dérangement à proximité des aires
- Suivre les populations
- Communiquer
- Conserver des milieux ouverts
- Neutraliser certaines parties du réseau électrique
- Réaliser des comptages Isards
- Mettre en place une zone de protection intensive de 300 m
- Favoriser le maintien du pastoralisme
- Mettre en place des accords avec les vols aériens

#### Sources documentaires

- Géroudet P. (1979) Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé, 426 p.
- Svensson, Grant, Mullarnay, Zetterström (1999) Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé
- Gooders (2006) **Les oiseaux de nos régions.** Nathan
- Joachim J., J-F. Bousquet et C. Faure (1997) Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP, 262 p.
- Peterson R., G Mountfort, P.A.D. Hollom et P. Géroudet (2004) **Guide des oiseaux de France et d'Europe.** Delachaux et Niestlé, 460 p.
- Yeatman-Berthelot D et G. Jarry coord. (1994) **Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989.** MNHF, Soc. Ornitho. De France, 776p.

Pernis apivorus (Linné, 1766)

# Statuts de protections et de menaces

**Annexe(s) directive Oiseaux :** Annexe 1 de la directive oiseaux

**Protection nationale:** Non

**Livres rouges :** UICN et niveau de menace

National et niveau de menace

**Tendances des populations :** Légère progression (12600 couples)

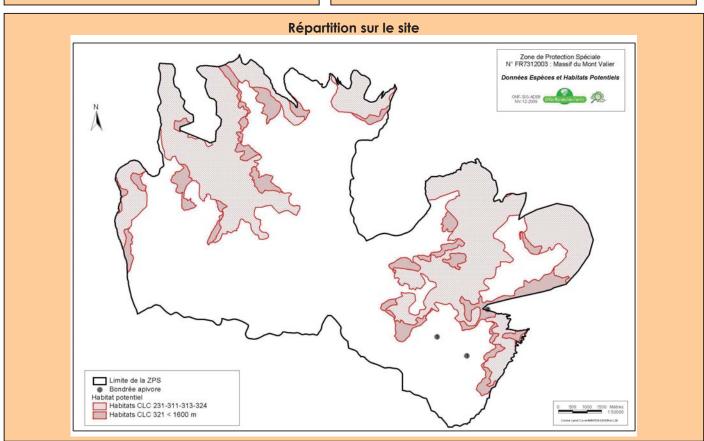
**Conventions internationales:** Bern: Annexe 2; Bonn: Annexe 2; Washington: Annexe2

**Annexe(s) directive Habitats:** Annexe 1 de la directive oiseaux





A 072



2/3

# **BONDREE APIVORE**

Pernis apivorus (Linné, 1766)

A 072

#### **GENERALITES**

# Description de l'espèce

Envergure : 1,35 à 1,5 m Longueur : 50 à 60 cm Poids : entre 0,6kg et 1,1 kg La Bondrée ressemble à la Buse et s'en distingue par sa « petite tête de pigeon sur un cou plus étroit, ses ailes plus étroites et sa queue plus longue ». Sous les ailes, les adultes montrent des couvertures fortement barrées et une bordure sombre. La queue possède des barres sombres, 2 étroites vers la base et une large au bout.

# Ecologie générale de l'espèce

Ce rapace n'hiverne pas en Europe et migre en troupe vers l'Afrique tropicale, c'est un visiteur d'été (mai à septembre).

Elle niche sur des arbres à l'intérieur des massifs forestiers à des altitudes généralement **inférieures à 1 300 m** (1 400 m maxi). Son nid, garni de feuillage frais, est rechargé régulièrement. La femelle pond 1 à 3 œufs mouchetés de roux et de marron et couve pendant 30-35 jours. L'envol de jeunes a lieu après 40-45 jours. Elle se nourrit de petits mammifères et reptiles, larves, cire, miel et d'adultes et pupes de guêpes et bourdons (hyménoptères), au niveau d'une mosaïque de terrains découverts et parcelles boisées. Elle est **présente en piémont** et dans les **fonds de vallées pyrénéennes**. Elle fréquente les forêts à clairières

et coupes, champs avec bosquets et lieux humides. **Migrateur**, présent sur le site de mai à fin août. Nidification de juin à août. Espèce sur le site en limite d'aire altitudinale.

Population française: régression significative de la population sur les 8 dernières années (Vigie-Nature

**Densités en général :** un couple pour 400 à 600 ha (optimales) ou pour 1 000 à 2 000 ha (satisfaisantes). **Population française :** 12 600 couples (10 600 à 15 000 couples, Thiollay et al. 2004) variations interannuelle fortes, en régression probable, l'estimation de 1984 (FIR-UNAO) était cependant de 8 000 à 12 000 couples.

#### **STATUT SUR LE SITE**

#### Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : Seulement en migration

Date d'observation la plus ancienne connue :

STOC) malgré de fortes variations interannuelles.

Observateur(s): Q. Giry

#### Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : inconnu Abondance sur le site Natura 2000 : inconnue Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : faible Tendance d'évolution des populations : inconnue Synthèse globale sur l'état de conservation : inconnue

# Habitats de l'espèce sur le site

**Principaux habitats utilisés**: Elle fréquente les secteurs boisés du site. Elle préfère les bois de feuillus, mais utilise aussi les conifères.

# Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

#### **PRATIQUES ACTUELLES:**

Pastoralisme (Ecobuage).

Massif forestier majoritairement hors sylviculture

#### **Tourisme**

# <u>MENACES</u>: Identifiées et potentielles

- Raréfaction des sites de reproduction.
- Dérangement pendant la période de nidification.
- > Collision avec lignes électriques et câbles aériens.
- > Diminution des territoires de chasse (déprise agricole, fermeture des milieux)
- Dérangement pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes (survols avec engins motorisés ou non, travaux d'infrastructures et d'exploitation, activités touristiques et sportives).
  - Désairage des jeunes

# Objectifs conservatoires sur le site

Meilleur suivi de l'espèce et des oiseaux en général, maintien des milieux ouverts de basse et moyenne montagne, préservation des habitats propices aux hyménoptères sociaux.

Il est important que les forestiers préservent les arbres porteurs de nids et préservent une zone de sensibilité autour de ceux-ci afin d'améliorer le succès de reproduction.

#### Sources documentaires

Le guide ornitho. Svensson, Grant, Mullarnay, Zetterström. Delachaux et Niestlé. 1999 2000 Les oiseaux de nos régions. Gooders. Nathan. 2006 Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine. Nathan. 2000

Géroudet P. (1979) – Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé, 426 p.

Joachim J., J-F. Bousquet et C. Faure (1997) - *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. AROMP, 262 p.

Peterson R., G Mountfort, P.A.D. Hollom et P. Géroudet (2004) - **Guide des oiseaux de France et d'Europe.** Delachaux et Niestlé, 460 p.

Yeatman-Berthelot D et G. Jarry – coord. (1994) – **Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989.** MNHF, Soc. Ornitho. De France, 776p.

Gyps fulvus

# Statuts de protections et de menaces

**Annexe(s) directive Oiseaux :** Annexe 1 de la directive oiseaux

**Protection nationale:** Oui: PN n°1

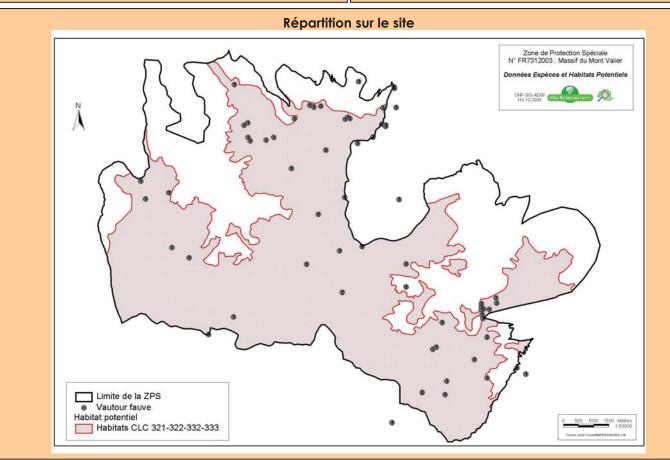
Livres rouges: R: espèce rare

Tendances des populations : Légère hausse (540-600 couples)

Conventions internationales: Berne: Annexe 2; Bonn: Annexe 2; Washington: Annexe 2







Gyps fulvus

#### **GENERALITES**

# Description de l'espèce

Envergure: 2,3 à 2,65 m

Longueur: 0,95 à 1,10 m

Poids: 7 à 10 kg

Le Vautour fauve est reconnaissable à ses longues ailes d'un brun pâle (crème) contrastant avec ses rémiges brun-noir et sa queue courte. Sa tête et son cou sont blanchâtres. Son bec est globuleux et est adapté pour déchirer les chaires (charognard).

En vol : Il plane avec les ailes en « V », qui sont souvent très digitées. Elles sont parsemées de fines bandes pâles.

Il nidifie sur une corniche de gorge ou de falaise, en colonies lâche.

# Ecologie générale de l'espèce

Il occupe les massifs montagneux de la limite supérieure des forêts jusqu'aux crêtes.

Il survole régulièrement les zones d'estive et versants rocheux.

Il est présent sur le site une bonne partie de l'année.

Il ne nidifie pas sur le site.

Il passe beaucoup de temps posé sur les **falaises**, mais vole chaque jour pour rechercher sa nourriture. Ses déplacements quotidiens sont très **dépendants des conditions aérologiques locales** sur les versants favorisant leur vol ascensionnel. Pendant les journées froides et venteuses, il prend son vol tôt, se servant alors du vent pour s'élever. Mais lors des journées chaudes, il attend que des courants chauds ascendants se soient développés au-dessus du sol nu ou des falaises.

# **STATUT SUR LE SITE**

#### Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2010 Date d'observation la plus ancienne connue :

Observateur(s): ONF

# Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : se nourrit sur le site, mais ne s'y reproduit pas

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyen Tendance d'évolution des populations : en hausse Synthèse globale sur l'état de conservation : Moyen

# Habitats de l'espèce sur le site

**Principaux habitats utilisés**: Il nidifie en Espagne et prospecte l'ensemble des zones ouvertes du site à la recherche de ses proies.

#### Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

#### **PRATIQUES ACTUELLES:**

Cette espèce dépend en grande partie du maintien du pastoralisme

Fréquentation touristique importante en saison estivale

# <u>MENACES</u>: Identifiées et potentielles

- > Déprise pastorale qui diminue les ressources alimentaires.
  - Collision avec lignes électriques.
    - > Empoisonnement et tir.
  - > Diminution des ongulés sauvages.

# Objectifs conservatoires sur le site

- Maintenir un biotope favorable à l'espèce, qui passe par le maintien des activités pastorales.
- Limiter les facteurs de mortalité.
- Gérer les populations.
- Laisser les bêtes mortes en estives.
- Mettre en place des mesures agro-environnementales avec les éleveurs pour le maintien des milieux ouverts.

#### Sources documentaires

- Géroudet P. (1979) **Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe.** Delachaux et Niestlé, 426 p.
- Svensson, Grant, Mullarnay, Zetterström (1999) Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé
- Gooders (2006) **Les oiseaux de nos régions.** Nathan
- Joachim J., J-F. Bousquet et C. Faure (1997) Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP, 262 p.
- Peterson R., G Mountfort, P.A.D. Hollom et P. Géroudet (2004) **Guide des oiseaux de France et d'Europe.** Delachaux et Niestlé, 460 p.
- Yeatman-Berthelot D et G. Jarry coord. (1994) **Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989.** MNHF, Soc. Ornitho. De France, 776p.

114

#### Perdix perdix hispanensis

# Statuts de protections et de menaces

Annexe(s) directive Oiseaux:

Annexe I (CEE/79/409) Annexe II 2 (CEE/79/409)

Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002)

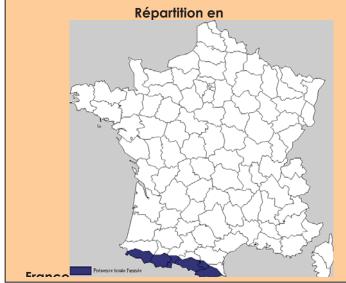
**Protection nationale:** Chasse

Livres rouges : En Europe : Vulnérable, catégorie SPEC3

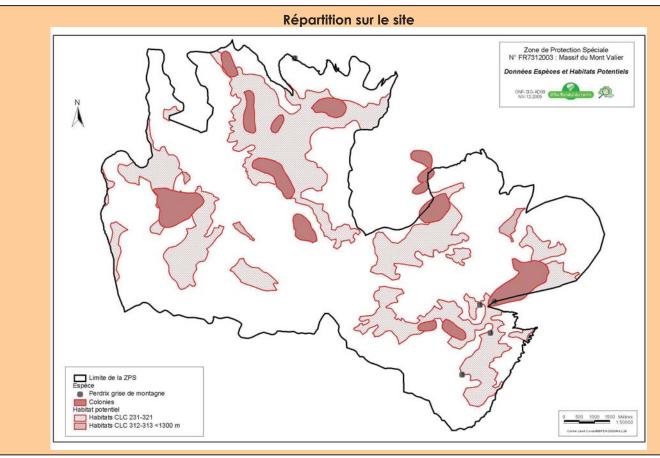
En France: En Déclin, catégorie CMAP3

Tendances des populations: Les effectifs varient beaucoup d'une année sur l'autre

Conventions internationales: Berne: Annexe 3







2/3

# PERDRIX GRISE DES PYRENNES

Perdix perdix hispanencis

A415

#### **GENERALITES**

# Description de l'espèce

Envergure: 45 à 48 cm Longueur: 29 à 31 cm Poids: 300 à

400 g

La Perdrix grise des Pyrénées est un galliforme comme la poule domestique. C'est un oiseau de petite taille. Elle se différencie de la Perdrix grise de plaine par un poids plus faible mais aussi par son plumage généralement plus sombre: queue rousse, masque roux, ailes brun pâle un peu arquées, bec brun terne, poitrine grise striée de pâle, pattes brunes ternes.

Mâle: fer à cheval sombre au ventre.

Les groupes « familiaux » forment des compagnies qui s'envolent bruyamment.

# Ecologie générale de l'espèce

Les Perdrix grises sont des opportunistes et adaptent leur alimentation à la source de nourriture la plus abondante du moment, essentiellement constituée de feuilles de graminées et de légumineuses, de graines, d'insectes et de baies, comme la Myrtille. La Perdrix grise de montagne n'hésite pas à gratter la neige et même à creuser des tunnels pour atteindre sa nourriture. Chez les jeunes, l'alimentation est composée les premières semaines d'insectes, puis, après leur premier mois de vie, leur alimentation devient quasiment végétale.

**Un seul type d'aire vitale** pour l'alimentation, la nidification, l'hivernage et le chant. Massifs montagneux : de la limite supérieure des forêts jusqu'aux crêtes. Préférence pour les versants supra-forestiers chauds (sud-ouest à sud-est) entre 1 300 et 2 200 m.

Habitat de **reproduction** idéal : alternance de landes d'âges différents, avec des recouvrements en ligneux bas variables toujours > à 40 %. Les pelouses à Fétuques paniculées offrent également un couvert intéressant pour la reproduction.

**A l'automne**, les reposoirs à troupeaux sont attractifs pour les oiseaux (plantes nitrophiles). L'espèce utilise également en toute saison les pré-bois de Pins à crochets. En hiver l'habitat est fonction du degré d'enneigement (mêmes habitats que pour la reproduction, pelouses alpines balayées par le vent, zones de cultures de basse altitude).

Cette espèce est sédentaire. Sa période de reproduction varie de fin mai à fin août.

# STATUT SUR LE SITE

#### Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2010 Date d'observation la plus ancienne connue :

Observateur(s): ONF, FDC 31

#### Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : plusieurs couples se reproduisent sur le site

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : important Tendance d'évolution des populations : stable Synthèse globale sur l'état de conservation : bon

#### Habitats de l'espèce sur le site

**Principaux habitats utilisés**: Elle est bien présente au niveau des zones présentant une végétation dont le recouvrement est supérieur à 40 % et dont la hauteur est supérieure à 25 cm, en zone supra forestière et exposée vers le sud. Elle est régulièrement observée sur le Trapech, le Col de Pause ou Fonta.

# Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

#### **PRATIQUES ACTUELLES:**

#### **Pastoralisme**

Fréquentation touristique importante en période estivale.

Espèce soumise au plan de chasse légal sur les terrains domaniaux et communaux soumis.

# MENACES : Identifiées et potentielles

- Ecobuage et gyrobroyage sur de grandes surfaces en zone et période sensible.
- Prédation (par les rapaces et par les carnivores).
- Collision avec les clôtures.
- Divagation des chiens (surtout en période estivale).
- Pression pastorale localement trop forte ou trop faible.
- Pollution génétique par souches de Perdrix de plaine.
- Variation des populations d'ongulés sauvages.
- Réussite de la reproduction fluctuante selon les conditions climatiques.

# Objectifs conservatoires sur le site

- Maintenir des habitats favorables à l'espèce.
- Limiter les dérangements de l'espèce.
- Suivre l'état des populations. Adapter les plans de chasse en fonction de la densité de la population.
- Favoriser le pastoralisme extensif avec une gestion pastorale adaptée.
- Mettre en place un calendrier pour les écobuages.
- Etablir les plans de chasse dans le cadre des résultats de l'observatoire des Galliformes de Montagne.
- Eviter la divagation des chiens.
- Limiter la circulation sur les pistes pastorales et forestières.
- Neutraliser les câbles et clôtures en les visualisant ou en les enlevant.

#### Sources documentaires

- Svensson, Grant, Mullarnay, Zetterström (1999) Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé
- Gooders (2006) **Les oiseaux de nos régions.** Nathan
- Joachim J., J-F. Bousquet et C. Faure (1997) Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP, 262 p.
- Peterson R., G Mountfort, P.A.D. Hollom et P. Géroudet (2004) **Guide des oiseaux de France et d'Europe.** Delachaux et Niestlé, 460 p.
- Yeatman-Berthelot D et G. Jarry coord. (1994) **Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989.** MNHF, Soc. Ornitho. De France, 776p.

# **Dryocopus martius**

# Statuts de protections et de menaces

**Annexe(s) directive Oiseaux:** Annexe 1 de la directive oiseaux

Annexe I (CEE/79/409)

Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002).

**Protection nationale:** Oui: PN n°1

1/3

arrêté du 17 avril 1981

Livres rouges: En Europe: en bon état, catégorie NON SPEC

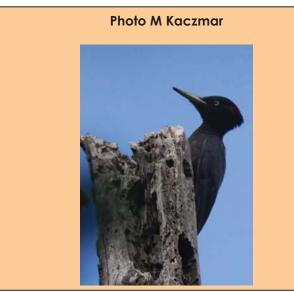
En France: non traité

**Tendances des populations :** National : en augmentation

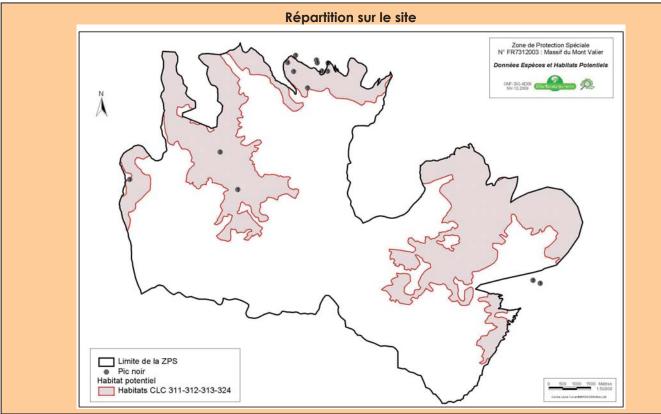
Européen : en augmentation

**Conventions internationales:** Berne: Annexe 2





A236



# PIC NOIR Dryocopus martus A236

#### **GENERALITES**

# Description de l'espèce

Envergure: 67 à 73 cm Longueur: 40 à 46 cm Poids: 150 à 300 g

Tout noir, cou mince, queue servant d'appui contre les troncs.

On le repère d'ordinaire à ses cris bruyants ou à son tambourinage sonore.

Mâle: longue calotte rouge un peu huppée.

Femelle: tache rouge à la nuque.

Jeune: plus terne, avec barre aux flancs.

# Ecologie générale de l'espèce

Il vit dans des forêts d'une altitude de **400 à 1 800 m**, dans les vieilles **futaies de conifères** et de **Hêtre**. Il est s**édentaire**.

Son régime est constitué de Coléoptères xylophages et de fourmis. L'oiseau repère les proies sous l'écorce à l'ouïe et perfore ensuite le bois jusqu'à atteindre les larves. Il peut aussi déchiqueter les souches ou le bas d'arbres malades pour en retirer sa nourriture. Les fourmilières, elles, sont éventrées par les oiseaux à la recherche du couvain.

Il nidifie d'avril à fin juin. Le creusement du nid peut se faire en un mois ou être étalé sur plusieurs années. La ponte a lieu en avril-mai, la couvaison est assurée par le mâle et dure 12 jours. Les jeunes élevés par le mâle restent au nid 27-28 jours.

#### **STATUT SUR LE SITE**

# Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2010 Date d'observation la plus ancienne connue :

Observateur(s): ONF

#### Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : reproducteur dans l'ensemble des forêts du site

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : important Tendance d'évolution des populations : en expansion Synthèse globale sur l'état de conservation : bon

#### Habitats de l'espèce sur le site

**Principaux habitats utilisés**: il est bien présent dans l'ensemble des forêts du site. Il est important que cette espèce se maintienne, car la Chouette de Tengmalm utilise les loges.

#### Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

#### **PRATIQUES ACTUELLES:**

La sylviculture adoptée sur le site ne semble pas porter atteinte au bon développement de l'espèce.

Fréquentation touristique assez faible en forêt autour des zones sensibles.

#### <u>MENACES :</u> Identifiées et potentielles

- Rajeunissement des peuplements.
- Elimination des arbres à cavités.
- Dérangement sur zone en période sensible.
- Diminution de la ressource alimentaire.
- Risques de diminution du nombre de loges potentielles de l'espèce due à l'exploitation forestière

# Objectifs conservatoires sur le site

- Maintenir un biotope favorable à l'espèce.
- Assurer la tranquillité de l'espèce en période sensible.
- Ne pas arracher les vieux arbres.
- Maintenir des îlots d'arbres âgés de 1 à 3 ha pour 100 ha (si possible des Hêtres).
- Abandonner une partie des rémanents d'exploitation et du chablis dans les parcelles.

#### Sources documentaires

- Svensson, Grant, Mullarnay, Zetterström (1999) Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé
- Gooders (2006) **Les oiseaux de nos régions.** Nathan
- Joachim J., J-F. Bousquet et C. Faure (1997) Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP, 262 p.
- Peterson R., G Mountfort, P.A.D. Hollom et P. Géroudet (2004) **Guide des oiseaux de France et d'Europe**. Delachaux et Niestlé, 460 p.
- Yeatman-Berthelot D et G. Jarry coord. (1994) **Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989.** MNHF, Soc. Ornitho. De France, 776p.

# PIE GRIECHE ECORCHEUR

Lanius collurio

A338

# Statuts de protections et de menaces

Annexe(s) directive Oiseaux: Annexe 1 de la directive oiseaux

Annexe I (CEE/79/409)

Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002).

Espèce prioritaire directive Habitat : Oui : PN n°1 arrêté du 17 avril 1981

Protection nationale: Espèce en déclin

En Europe : En Déclin, catégorie SPEC 3 En France : En Déclin, catégorie CMAP5

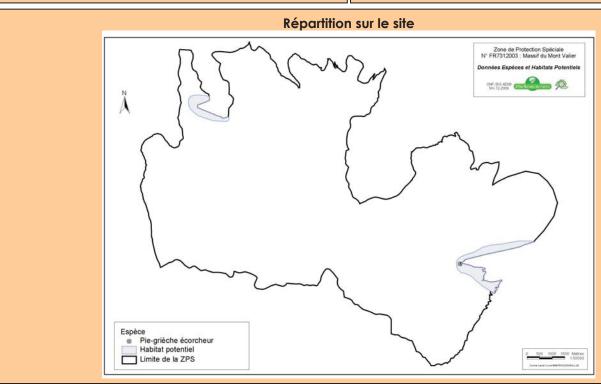
**Livres rouges :** Au niveau national : en déclin Au niveau européen : en déclin

Tendances des populations :

Conventions internationales: Berne: Annexe 2







2/3

# PIE GRIECHE ECORCHEUR

Lanius collurio (Linné, 1758)

A338

#### **GENERALITES**

# Description de l'espèce

Envergure: 24 à 27 cm Longueur: 16 à 18 cm Poids: 25 à 35 g

La Pie-grièche écorcheur est de la famille des Laniidés et son nom de genre Lanius est dérivé du latin «boucher». Ce nom fait référence au comportement de ces espèces qui plantent leurs proies (comme des insectes) à une épine ou une branche pointue d'un arbuste.

Le mâle possède une calotte et la nuque gris bleu pâle et surtout un large bandeau noir sur les yeux et une gorge blanche. Son dos est roux. Chez la femelle, le bandeau est souvent peu marqué, la calotte est brun gris, le dos est brun roux terne.

La Pie-grièche écorcheur a une queue assez longue qu'elle agite souvent, et de plus en plus vite lorsqu'un danger se fait plus pressant.

# Ecologie générale de l'espèce

C'est un visiteur d'été souvent perché dans les buissons, les haies épineuses, ronciers, à proximité de milieux ouverts et qui scrute ses proies pour ensuite les capturer et parfois les empaler sur des « lardoirs ». Il s'agit d'un oiseau typique des milieux bocagers ouverts, riches en insectes. Bien représentée en moyenne montagne et dans les zones d'élevage, elle régresse dans les plaines et disparaît des zones de grande culture.

Son nid est dissimulé dans un épineux où 5-6 œufs sont pondus et incubés par la femelle pendant 14-16 jours. L'émancipation des jeunes arrive au bout de 12-16 jours. Les adultes pèsent entre 23 et 30 g pour une taille de 15 à 18 cm.

De la mi-juillet à la mi-septembre, la Pie-grièche migre vers le sud-est puis vers le sud et l'ouest en Afrique.

**Population française:** plus de 100 000 couples; semble globalement en baisse depuis 1989, mais légère reprise après 2003 (STOC) après une forte phase de recul.

#### **STATUT SUR LE SITE**

#### Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2009 Date d'observation la plus ancienne connue :

Observateur(s): Q Giry

#### Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : se reproduit dans les parties basses du site (Col de Pause)

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyen Tendance d'évolution des populations : en régression Synthèse globale sur l'état de conservation : bon

#### Habitats de l'espèce sur le site

**Principaux habitats utilisés**: on la retrouve essentiellement dans les parties basses du site au niveau des prairies de fauche et en montant sur le Col de Pause.